# John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
183.3
U.18

# RECHERCHES
SUR LES
# ALLIANCES
ET LES
# INTERETS
ENTRE
## LA FRANCE ET LA SUEDE.

Rélativement aux circonſtances préſentes des Affaires du Nord & de l'Empire.

Par Mr. ROUSSET,

*Membre de l'ancienne Societé Royale de Berlin & de l'Accademie Impér. de St. Petersbourg.*

Pour ſervir de Suplément au T. XVIII. du
RECUEIL HISTORIQUE.

A AMSTERDAM,
Chez MEYNARD UYTWERF,
M DCC XLV.

x x
ADAMS 183.3
v.18
Suppl.

# AVERTISSEMENT.

LE plus ſage des Hommes a dit qu'il n'y avoit *rien de nouveau ſous le Soleil.* Cette ſentence ſert de baſe à la ſcience de la *Politique*, qui conſiſte à s'inſtruire parfaitement des *Retro-acta*, c'eſt à dire, des Evénemens paſſés, pour en tirer des règles d'Uſage pour le préſent & pour l'avenir. Ceux qui ſont Maîtres dans cette ſcience, voïent que la ſituation préſente des affaires de l'Europe reſſemble fort à celle des Années 1672. &c. &c. S'ils ſubſtituent le Roi de *Pruſſe* à celui de *Suède*; ce dernier Etat venant de faire les

mêmes triſtes expériences qu'autrefois par raport à ſes Alliances avec la *France*. J'ai crû qu'il ne ſeroit pas inutile, pour la Cauſe Générale de l'Europe, que j'ai toûjours en vûë, de recueillir ce que je trouverois de côté & d'autre ſur l'important ſujèt qui fait le Principal du titre de cet Ouvrage : Et pour donner plus de poids au ſiſtême qui y eſt ſoûtenu, on a tâché de ne l'étayer que du ſentiment, des réflêxions & des avis des Pères de la Patrie *Suédoiſe* de ſes plus illuſtres Senateurs, & de ſes Souverains mêmes, CHRISTINE, CHARLES-GUSTAVE & CHARLES XI. Je me flatte que ce Recueil de Piéces auſſi autentiques qu'intéreſſantes ſera d'autant plus agréable au Public qu'en les liſant on ſe trouvera en état de décider pertinenment & ſuivant le vrai intérêt

térêt de la *Suéde*, le Problême ; *Si la Suéde doit se tenir uniquement attachée à la France & cultiver ses Alliances préférablement à celles de ses voisins & d'autres Puissances de l'Europe* ? Voici la liste de ces Piéces.

I. DISSERTATION de *Puffendorff*, sur les Alliances de la *Suéde* avec la *France*, depuis 1630. (*)

II. AVIS de quelques Senateurs

 pré-

(*) L'Original de cette Dissertation écrite par l'ordre exprès du Roi, se conserve dans la Chancellerie de *Stokholm*. Il en a paru une Edition en Latin & en *François* en 1709. Mais cette Edition ne se trouvant plus qu'avec peine, on a crû bien faire de commencer ce Recueil par une Piéce aussi importante & sorti de la Plûme d'un Savant aussi estimé qu'il est respecté par tous ceux qui étudient la Politique & les Intérêts du Nord.

présenté au Roi de *Suéde* en 1671. touchant le Traité qu'on alloit conclure avec la *France*, contre la *Hollande*.

III. La Suede redressée dans son véritable intérêt. Traduction de l'Allemand sur la copie imprimée à *Brémen*.

IV. Suite de la Dissertation de *Puffendorff* jusqu'à l'an 1686.

V. Lettre de la Reine *Christine* à Mr. *Olive Krans* Gouverneur de ses domaines, du 30. Mai 1682.

VI. Lettre de *Charles XI.* à Mr de *Lillierotz* son Ambassadeur en *France* du 23. Août 1682 touchant Mr *Bazin*, Ambassadeur de *France* en *Suéde*.

VII.

VII. SECONDE LETTRE au même, du 16 Septembre 1682.

VIII. TROISIEME LETTRE au même, du 27 Septembre 1682.

IX. LETTRE du Roi *Charles XI.* au Comte Benoit *Oxenſtierna*, Senateur & Chancelier de *Suéde*, le . . . . . 1687.

X. LETTRE de *Charles XI.* du 1 Février 1689. au Senat de *Suéde*.

XI. AVIS du Comte *Oxenſtierna* au ſujèt des Alliances de la *Suéde* avec la *France* du 19 Mai 1692.

XII. AVIS du même Comte *Oxenſtierna* au Roi *Charles XII.* le . . . . . 1702. au ſujèt

sujèt de la guerre avec la *Pologne.*

XIII. RE'PONSE de Sa Maj. le Roi de *Suéde, Frederic I.* au Mémoire de Mr. le Comte de *Caſteja* Ambaſſadeur de *France*, préſenté le 19 Janvier V. St., donnée à *Stokholm* le 8 Mars 1736. V. St. Traduction.

# RECHERCHES
## SUR
## LES ALLIANCES ET LES INTERETS,
## ENTRE
## LA FRANCE ET LA SUEDE.

DISSERTATION *de* Puffendorff *ſur les Alliances de la Suède avec la France depuis l'Année* 1630.

LORSQUE l'Empereur *Ferdinand II.* eut ſoûmis par ſes Armes victorieuſes une grande partie de l'*Allemagne*, les Rois de *France* & d'*Angleterre* (*a*) ſollicitérent fortement par leurs Miniſtres (*b*) une Tréve en *Pruſſe*, entre *Guſtave Adolphe* Roi de *Suéde*, & *Sigiſmond* Roi de 1629.

(*a*) *Louis* XIII. & *Charles* I.
(*b*) Le Baron de *Charnaſſé*, & le Chevalier *Thomas Roy*.

de *Pologne*; les deux prémiers Monarques souhaitant, que *Gustave* débarrassé de la Guerre de *Pologne*, pût se donner tout entier aux affaires d'*Allemagne*. *Hercule de Charnassé* Envoïé de *France*, pour avancer l'exécution de ce dessein, offrit l'Alliance du Roi son Maître, avec un secours d'argent, assûrant que le Duc de *Baviére* (*c*) & ses Confédérés sollicitoient Sa Majesté *Très-Chrètienne* d'entreprendre la défense de l'*Allemagne*, contre les progrès de la Maison d'*Autriche*, dont la Puissance étoit égale-

(*c*) Le Duc de *Baviére* étoit à la tête de la Ligue Catholique, & *Charnassé* avoit été auprès de lui pour tâcher de le reconcilier avec les Princes Protestans, & de le détacher de l'Empereur, en lui faisant espérer le secours de la *France* & des Princes Protestans pour monter sur le Trône Impérial après la Mort de *Ferdinand*. Quoique *Maximilien* ne voulut pas se détâcher de l'Empereur, il ne laissa pourtant pas de témoigner à *Charnassé* du mécontentement contre la Maison d'*Autriche*, & sur tout contre le Roi d'*Espagne* qui le traversoit, disoit-il, en tout; il s'étendit particuliérement sur les entreprises & sur l'arrogance de *Walstein*, & promit de ne pas secourir l'Empereur contre le Duc de *Mantouë*. Ainsi, quoique les Intérêts du Duc de *Baviére* ne lui permissent pas de se détacher de l'Empereur, il ne laissa pas d'entretenir une assez bonne correspondance avec la *France*, comme on verra plus clairement dans la suite.

également redoutée des Catholiques & des Proteſtans. *Guſtave* ne s'éloignoit pas de cette propoſition ; mais il ne s'expliquoit qu'en termes vagues & généraux : le Miniſtre de *France* ne lui paroiſſant pas agir d'aſſez bonne-foi, pour traiter ſérieuſement avec lui ; & même on ne ſavoit ſi *Charnaſſé* ne faiſoit point des propoſitions pour pénétrer les ſentimens du Roi de *Suède*.

Au commencement de l'année 1630. *Charnaſſé* travailla en *Suède* aux Conditions de l'Alliance : mais comme il négocioit d'une maniére plûtôt inſolente, que hautaine, on le ſoupçonna plus que jamais de ne chercher qu'à découvrir les deſſeins de *Guſtave* ; car ce Miniſtre de *France* agiſſoit d'une maniére ſi captieuſe, qu'il auroit été facile au Roi, ſon Maître, d'éluder encore les conditions de l'Alliance, s'il l'avoit jugé à propos. *Charnaſſé* demandoit que le Roi *Guſtave*, moïennant trois cent mille écus, s'engageât à faire la Guerre ſix ans en *Allemagne* avec une Armée de trente-ſix mille hommes. Sa Majeſté *Suédoiſe* rejettoit cette propoſition, ne voulant point du tout être 1630.

limitée à un certain nombre de Troupes; ni être obligée de continuer la Guerre au delà de ce que les intérêts de sa Couronne pourroient le permettre. D'ailleurs, ce Monarque ne trouvoit pas la somme assez considérable pour exiger de lui un engagement mercenaire, & pour lui fermer toutes les voïes de traiter avec l'Empereur. Sa Majesté craignoit aussi que les autres Souverains qui recherchoient son Alliance, ou qui y étoient invités, ne la négligeassent, dès qu'ils sauroient, qu'en vertu d'un Traité avec le Roi *Très-Chrétien*, le Roi *Gustave* seroit obligé de faire la Guerre dans l'*Empire* pendant un certain nombre d'années. Outre cela *Charnassé*, ne cachant pas assez bien son jeu, avoit laissé voir que la *France* en attirant le Roi *Gustave* en *Allemagne*, visoit à faire en *Italie* une Paix plus avantageuse avec l'Empereur. Ainsi cette Négociation fût quelque tems suspenduë. Afin néanmoins de ne pas la rompre tout à fait, on envoïa en *France* le Sécrétaire *Laurent Nicolai*, pour insinuer adroitement que le Roi *Gustave* étoit bien intentionné pour la conclusion de l'Alliance,

ce, pourvû qu'elle se fît à des conditions raisonnables.

Ensuite, Sa Majesté *Suédoise* étant déja en *Allemagne*, lorsqu'on étoit d'accord sur les conditions, le Ministre de *France* donna lieu à un nouveau retardement. Il avoit inséré dans le Traité le terme de *Protection* *; & de plus il insistoit fortement à ce que le nom du Roi de *France* fût écrit le prémier dans les deux Ratifications, même dans celui que le Roi *Gustave* devoit signer. On répondit à *Charnassé*, que, puisque les deux Princes étoient tous deux Rois, ils étoient égaux en dignité, & qu'on ne devoit mettre aucune différence entr'eux; mais le Ministre *François* repliqua sans façon, *que toute Ecarlate n'est pas du même prix.* Sur cela Sa Majesté *Suédoise* qui étoit le Prince du Monde le plus jaloux de son rang, déclara qu'Elle aimoit mieux se passer du secours de la *France*, que de blesser en rien la gloire de sa très-ancienne Couronne: ce Monarque écrivit même



* *Gustave* répondit qu'il ne connoissoit point d'autre Protecteur que Dieu & son Epée.

me au Roi de *France* qu'il ne pouvoit pas s'imaginer que Sa Majesté *Très Chrétienne* ne voulût lui donner son amitié, qu'aux dépens d'un honneur qu'il ne tenoit que du Ciel.

Enfin le 13. de Janvier 1631. le Traité fût conclu à *Bernewald*, dans la nouvelle Marche de *Brandebourg*. (*c*) On y exposoit pour motifs la liberté & la défense des Amis communs & des Voisins; la sûreté de l'*Ocean* & de la Mer *Baltique*; le rétablissement des Etats du Saint Empire Romain qui étoient opprimez, sans lequel on ne pouvoit prescrire de justes bornes à la puissance de la Maison d'*Autriche*. On y disoit enfin, que c'étoit pour faire démolir les Forteresses construites de nouveau sur les Côtes & aux Ports de l'*Ocean*, & de la Mer *Baltique*, aussi-bien que dans la *Rhetie* (*d*) & pour les réduire au même état qu'elles avoient été avant la derniére Guerre. Le Traité portoit que pour l'exécution du dessein, le Roi de *Suéde* auroit en

(*c*) Il est dans le *Corps Diplomatique des Traitez*, *&c.* Tom. VI. part. I. pag. I.
(*d*) Le Païs des *Grisons*.

en *Allemagne* trente-ſix mille hommes; que le Roi de *France* fourniroit quatre cent mille écus par an; qu'on entretiendroit amitié avec le Duc de *Baviére*, & la Ligue Catholique, ou du moins qu'on garderoit la Neutralité avec eux, pourvû qu'ils fiſſent la même choſe de leur côté; que le Roi de *Suède* ſe comporteroit à l'égard de la Religion ſuivant les Loix de l'*Empire*, & que Sa Majeſté *Suédoiſe* ne troubleroit point la profeſſion du Culte Catholique dans les lieux, où Elle la trouveroit établie; que l'Alliance dureroit juſques au Mois de Mai 1636. & qu'à moins que la Paix ne ſe fit entre ci & ce tems-là, on renouvelleroit le Traité.

NONOBSTANT cette Convention avec le Roi *Guſtave*, dès le Mois de Mai de la même année, le Roi de *France* avoit fait ſecrétement une Ligue défenſive avec le Duc de *Baviére*. (*e*) 1631.



(*e*) Ils s'étoient engagez mutuellement, non ſeulement de ne point ſecourir les Ennemis l'un de l'autre en aucune maniére, mais auſſi de ſe fournir des Troupes &c. pour la défenſe de tous leurs Etats Héréditaires ou acquis. Ce qui étoit fort contraire aux engagemens que le Roi de *France* avoit pris avec le Roi *Guſtave*. On peut voir

L'année suivante lorsque les *Suédois* s'avançoient sur le Rhin, on publia que les Troupes que Sa Majesté *Très-Chrétienne* assembloit proche de *Mets* sous prétexte de reprimer les mouvemens excitez par le Duc d'*Orleans* son Frére, étoient destinées contre *Gustave*; dont on cherchoit ailleurs d'arrêter les progrès, en voulant l'amuser par la négociation d'une Neutralité pour l'Electeur de *Baviére*. On commença bien-tôt à négliger le païement du Subside annuel qu'on avoit stipulé; & ceux qui étoient à *Paris* lorsqu'on y apprit que le Roi *Gustave* avoit été tué, attestent que la Cour en eut tant de joïe, que peu s'en fallut qu'elle n'en fît des réjouïssances.

1633. Apres la mort de *Gustave*, le Roi de *France* exhorta *Axel Oxenstiern*, & les autres Généraux des Troupes *Suédoises*, de poursuivre de toutes leurs forces les desseins de leur défunt Roi, promettant de ne rien omettre pour l'avancement de la Cause; & que même il augmenteroit le Sub-

voir ce Traité dans le *Corps Diplomatique des Traitez &c.* Tom. VI. part. I. pag. 14.

Subſide. En conformité de cette démarche, *Feuquiéres* Envoïé de *France*, exhorta les Etats des quatre Cercles Supérieurs aſſemblez à *Heilbron* d'embraſſer l'Alliance des *Suédois*; mais par un manége ſoûterrain, ce Miniſtre faiſoit en ſorte auprès des Membres de cette Aſſemblée, que le Commandement général, qu'on déféroit à *Oxenſtiern*, fût limité par des conditions ſi dures, que ſon pouvoir en étoit extrêmement diminué, & qu'il ne pouvoit l'exercer qu'avec beaucoup de peine & beaucoup de chagrin.

Le 13. d'Avril 1633. on renouvella à *Heilbron* (*f*) le Traité fait autrefois entre *Guſtave Adolphe* & le Roi de *France*, en changeans ſeulement ce qui étoit néceſſaire par raport à la différente conjenćture. Cependant, les affaires des *Suédois* n'en alloient pas mieux dans la *Haute Allemagne*; la *France* leur ſuſcitant toûjours de nouveaux obſtacles, afin d'obliger peu à peu les Etats de l'Empire à implorer la protection & le ſecours



(*f*) Il eſt dans le *Corps Diplomatique* Tom. VI. part. I. pag. 48.

de cette Couronne. Le prétexte étoit que quelques Moines avoient été chassés de leurs Cloîtres, & qu'on tardoit trop à livrer *Philisbourg* aux *François*. On faisoit pourtant voir évidemment que l'Electeur de *Tréves* n'avoit obtenu des *Suédois* la Neutralité, qu'à condition de consigner cette Place à la *France*; mais que ce Prince n'aïant pû satisfaire à cet engagement, les Alliez avoient été contraints d'assiéger & de prendre cette Forteresse, ce qu'ils n'avoient pû faire sans une grande dépense; & qu'ainsi la *France* n'avoit nul droit de demander pour elle ce qui étoit le fruit du travail des autres. On remit à l'année suivante à livrer *Philisbourg*. Pendant ce tems-là la *France* tâchoit de plus en plus de tourner à son profit les heureux succès de ses Alliez, dont elle ne partageoit ni la peine, ni le péril. Ce fut aussi alors qu'on reconnut que cette Couronne avoit dessein de s'emparer de tout ce qui borde le *Rhin* depuis *Basle* jusques à la *Mosselle*; quoiqu'elle eut promis à *Heilbron* de ne rien prendre à l'*Empire*, & de rendre tout après la Guerre, aux Seigneurs

Seigneurs légitimes. Ce fût dans cette vûë-là qu'à peu près au même tems on inſtitua un Parlement à *Mets*, qu'on s'empara de *Nanci*, & de toutes les autres Places fortes de la *Lorraine*. On fit auſſi marcher vers le *Rhin* le Maréchal *de la Force* avec une puiſſante Armée, pour faire valoir l'occaſion, & comme dit le proverbe, *pour pêcher en eau trouble*. Ce Général, entr'autres choſes, fit ſignifier à *Bufchweiller*, *Ingweiller* & *Nieuweiller*, Villes du Comté de *Hanau*, qu'elles euſſent à recevoir Garniſon *Françoiſe* : on alléguoit pour raiſon que ces trois Lieux relevoient en Fief de l'Evêche de *Mets*; & les Habitans ſe ſoûmirent; quoi que les *Suédois* remontraſſent qu'on violoit en cela le Traité de *Heilbron*.

L'Anne'e ſuivante, lorſqu'*Othon Louïs Rhingrave* avoit déja tellement affamé le Château de *Hohenbar* près de *Saverne*, que la Place auſſi-bien que les Troupes qui s'y étoient jettées, devoient ſe rendre dans deux jours ; *Blocquier* Colonel *François* étant entré dans la Place, perſuada aux *Impériaux* de la livrer 1634.

à la

à la *France* avec *Hagnenau*, leur permettant de se retirer où ils voudroient. Ce fût en vain que le *Rhingrave* se plaignit au Maréchal *de la Force* que les *François* lui déroboient les fruits de son travail; & en effet, ils s'opposoient si opiniâtrément à ses progrès, que ce Prince fut obligé d'aller dans la *Haute Alsace* pour éviter d'en venir aux mains; & même peu de tems après les *François* lui enlevérent l'Abbaïe de *Lure* que les *Suédois* lui avoient assignée.

A l'Assemblée de *Francfort*, où *Axel Oxenstiern* travailloit à unir les Etats Evangeliques, les *François* ne tendoient qu'à maintenir les deux Partis dans l'équilibre, & qu'à troubler tout, afin de faire meilleure pêche. Pour cela, ils attiroient de leur côté plusieurs Protestans, & sur tout des Calvinistes, ils fomentoient les desseins de l'Electeur de *Saxe* contre les *Suédois*; & ils mettoient la division dans les Etats. On les exhortoit en public à contenter la *Suède*; & à seconder ses efforts de tout leur pouvoir: mais on les en détournoit sous main; & on se plaignoit que

cette

cette Couronne devenoit trop puiſſante. Les *François* en vinrent même juſques à corrompre par argent quelques Membres de l'Aſſemblée; & cela parce qu'ils ne pouvoient ſouffrir que les *Suédois* affermiſſent peu à peu leurs affaires dans la *Haute Allemagne*; & que d'ailleurs ils ne trouvoient point dans *Oxenſtiern* un homme qui voulût leur ſervir d'inſtrument pour exécuter le deſſein qu'ils avoient de s'emparer de tout le Païs ſitué entre la *France* & le *Rhin*.

La *France* s'intrigua auſſi avec *Valſtein* Duc de *Fridland*, pour former un troiſiéme Parti, non moins contre la *Suéde* que contre l'Empereur; & on commença même à lier une partie, avec le *Dannemarck* pour empêcher les progrès des *Suédois*. Au lieu que juſques alors on avoit négligé à *Paris*, *Thrybe* Miniſtre de *Dannemarck* en *France*, tout d'un coup on lui marqua de grands égards; on lui fit compter cent quarante mille livres, un reſte de la ſomme promiſe au Roi de *Dannemarck* pour la derniére Guerre, dette pourtant qu'on avoit niée juſqu'alors; & dans le même tems on différoit de fournir

aux

aux *Suédois* le Subſide pécuniaire ſtipulé par le Traité d'Alliance. La *France* par ſes importunitez extorqua des Etats de l'*Empire* qu'on lui livreroit *Philisbourg*, promettant de le rendre après la Paix; ſans demander aucun dédommagement.

Apres la déroute de *Norlingue*, cette Couronne traita avec le *Rhingrave* pour *Colmar*, pour *Scheleſtad*, & pour toutes les autres Places de la *Hauce Alſace*; à condition néanmoins que cela ne tourneroit point au préjudice de l'*Empire*, des Etats Confédérez, & de l'Alliance de *Heilbron*; qu'on garderoit ces Lieux, tels qu'ils étoient alors, juſques à la prémière Paix; & que pendant ce tems-là on les défendroit contre l'Ennemi. Sur tout on eut ſoin de ſtipuler la Liberté de *Colmar*.

Ce fut en ce tems-là qu'on envoïa en *France* des Ambaſſadeurs pour demander à Sa Majeſté *Très-Chrétienne* qu'il lui plût de prendre plus à cœur les intérêts de la *Suéde* en *Allemagne*. Comme ces Miniſtres inſiſtoient principalement ſur l'argent qui, en vertu de l'Alliance, étoit dû depuis l'année 1632., comme ils repré-

préſentoient le danger qu'il y avoit à différer ce païement, on leur répondit que les Alliez aïant violé les Conditions de l'Alliance, par raport aux Catholiques, & qu'aïant détourné les deniers deſtinez au payement des Troupes, le Roi n'étoit plus obligé à ce qu'on lui demandoit. Enſuite, les Confédérés aïant envoïé en *France* des Miniſtres pour négocier un nouveau Traité d'Alliance, & pour demander de nouveaux ſecours, le Miniſtére de *France* donna un tel tour aux conditions, que les *Suédois* furent exclus de la Direction de la Guerre, & fruſtrés de tout ſecours pécuniaire. Cependant, les Miniſtres de *France* ne manquoient pas de publier qu'à la Paix leur Roi rendroit tout à l'*Empiere*, ne voulant pas même garder un pouce de terre, Sa Majeſté ne demandant rien pour Elle que la gloire d'avoir rétabli le repos & la liberté de l'*Allemagne*, pour laquelle bonne œuvre il n'y avoit rien que ce Monarque ne voulût faire.

Lorsque les *Suédois* n'eurent plus rien à eſpérer dans la *Haute Allemagne*, *Axel Oxenſtiern* aïant pris ſon 1635.

che-

chemin par la *France*, on l'y exhorta à renouveller la Confédération: le Chancelier auroit mieux aimé n'en rien faire: mais comme il croïoit qu'il étoit de l'intérêt de la *Suéde* de ne pas se brouiller avec la *France*, il consentit à une Négociation qu'il ne pouvoit refuser sans déplaire au Roi *Très-Chrétien*. Néanmoins pour garantir la Cour de *Suéde* de toute surprise, *Oxenstiern* se rapporta entiérement à la ratification de la Reine sa Maîtresse, de la validité de la Convention. L'affaire du Subside d'argent fût renvoïée à une autre fois, & parce qu'on ne pouvoit pas non plus convenir de quelques autres points, le Roi de *France* promit d'envoier dans peu un Ministre en *Saxe*, qui conclûroit le Traité, & qui de concert avec *Oxenstiern* raffermiroit la Cause chancelante. En effèt, si on avoit envoïé ce Ministre à tems, il auroit pû empêcher le Traité de l'Electeur de *Saxe* avec l'Empereur (*f*), ou il auroit

(*f*) L'Electeur de *Saxe* avoit été fort jaloux du grand crédit & de la trop grande Puissance des *Suédois* en *Allemagne*, & prétendoit que la principale Direction des affaires des Protestans dans

roit pû empêcher les Cercles d'accepter avec une ardeur si précipitée la Pacification de Prague. Mais le Roi Très Chrétien avoit différé d'envoier son Plénipotentiaire, de peur qu'on ne lui imputât comme une chose odieuse, d'avoir retardé la Paix d'Allemagne, lui qui vouloit qu'on crût en *Italie* & en *France* qu'il s'appliquoit uniquement à vuider sa querelle avec le Duc de *Lorraine*. Pendant ce tems-là Louis XIII. faisoit assûrer non seulement les Evêques d'Allemagne & le Duc de *Bavière*, mais l'Empereur même, qu'il souhaitoit passionnément la Paix, & qu'il n'y avoit point dans la Chrétienté de Prince plus zélé que lui pour l'Eglise de Rome: *Mazarin* qui étoit alors Nonce du Pape en *France*;

dans cet Empire ne devoit appartenir qu'à lui. Il avoit long tems balancé entre les deux Partis, mais voyant les affaires des Suédois & des Protestans réduites assez bas par la perte de la Bataille de *Norlingen*, il fit sa Paix particuliére avec l'Empereur. Ce qui fut suivi bien-tôt après par un Traité de Paix conclu à Prague le 30. Mai 1635. dans lequel plûsieurs Princes & Etats de l'Empire entrérent fort précipitamment, on le trouve dans *le Corps Diplomatique* Tom. VI. part. I. pag. 88.

*France*, se donnant aussi de son côté tout le soin possible pour accorder la Maison d'*Autriche* avec celle de *Bourbon*, le tout au préjudice des Protestans.

Quelque tems après, lorsque, par la Médiation du Duc de *Mecklembourg*, *Oxenstiern* avançoit assez heureusement dans la Négociation d'un Traité avec l'Electeur de *Saxe*, *Chaumont*, Ministre de *France*, qui étoit alors à *Hambourg*, lui envoia *Saint Romain*, son Subdelegué pour le presser vivement de ne point conclure avec ce Prince; mais de renvoier tout à la Paix générale; lui rappellant les Alliances précédentes, & principalement la Convention que lui-même venoit de faire en *France*. *Oxenstiern* répondit à *Saint Romain*, que le Roi de *France* aiant dérogé au prémier Traité, il faloit le regarder comme nul; que le dernier accord n'avoit pas plus de force, puisque sa validité dépendoit de la Ratification de ses Supérieurs qui ne l'avoient pas donnée; que d'ailleurs le prémier Article de cette Alliance portoit expressément, que *les Rois de Suéde & de France, étant engagez dans une*

*une Guerre avec la Maiſon d'Autriche, étoient convenus entr'eux, &c.* Et nonobſtant cela Sa Majeſté Très Chrétienne avoit toûjours nié qu'Elle fût en rupture avec l'Empereur, diſant n'avoir affaire qu'à l'*Eſpagne*; qu'en effèt, les Ambaſſadeurs des deux Rois de *France* & d'*Eſpagne* avoient reçû ordre de part & d'autre de ſortir des Terres des deux Couronnes: mais que la *France* avoit encore ſon Réſident à Vienne, & l'Empereur le ſien à *Paris*. Il y a, continuoit *Oxenſtiern*, interdiction de Commerce entre la *France* & l'*Eſpagne*, mais non pas entre la *France* & les Sujèts de l'Empereur. Quoique la Guerre ſoit enflammée, les *François* ſe cachent, & ne veulent pas qu'on croie qu'elle ſe fait en leur nom. *Richelieu* & les autres Miniſtres traitent tous les jours de la Paix par la Médiation du Pape, avec le Réſident de l'Empereur; & cela ſe fait ſans en communiquer rien à *Grotius*, Miniſtre de *Suéde* en *France*. Le Chancelier ſe plaignoit encore d'un bruit que les Danois répandoient: *Chaumont*, diſoient-ils, ne viſe qu'à empêcher les Suédois de deſarmer,

afin que la *France* faſſe la Paix avec l'Empereur à de meilleures conditions ; ainſi quand cette Couronne exhorte les Suédois à tenir bon, elle ne cherche que ſa propre utilité. Enfin, *Oxenſtiern* remontroit qu'il ne recevoit plus de *France*, ni argent, ni conſeil ; qu'on avoit promis de païer au plûtôt les arrérages de l'année 1632. qu'on s'étoit engagé à envoier un Miniſtre pour retenir les Etats de *Saxe* dans l'Alliance ; qu'on n'avoit ſatisfait ni à l'un, ni à l'autre de ces engagemens ; ou du moins que l'Ambaſſadeur n'étoit venu en Allemagne que lorſqu'il n'y avoit plus rien à eſpérer.

*Saint Romain* oppoſa à ces juſtes remontrances des promeſſes magnifiques, en cas qu'on voulut rompre la Négociation avec l'Electeur de *Saxe*. Il aſſûra *Oxenſtiern* que *Chaumont* païeroit inceſſamment les arrérages, après quoi il ſeroit à ſon choix de demander au Roi des Troupes ou de l'argent. Une autre promeſſe étoit, de ſolliciter encore les Cercles en faveur de la *Suéde*, ajoûtant que, ſi *Oxenſtiern* le jugeoit à propos, Sa Majeſté Très Chrétienne auroit

une

une Armée dans les Païs-Bas; & plusieurs semblables belles choses. Comme le succès de la Négociation entamée étoit encore fort incertain, *Oxenstiern* ne vouloit pas rejetter tout à fait ces offres là; il donna donc de bonnes paroles au Subdelegué *François*.

*Chaumont* ne tarda guères à renvoier *Saint Romain*: celui-ci demande à *Oxenstiern* avec tout l'empressement imaginable, que la Guerre soit continuée, & qu'on ne prête point l'oreille à des Traitez particuliers. Il promet qu'on païera les arrérages sans aucun délai, pourvû qu'*Oxenstiern* cesse de traiter séparément, & qu'il renvoie tout à une Négociation générale. De plus, il propose un nouveau Traité en vertu duquel une des deux Puissances ne pourroit point traiter sans le consentement de l'autre; on attireroit encore les Etats de l'Empire dans le Parti, l'Armée de *Suéde* seroit augmentée, & on fourniroit par an cinq cent mille livres pour l'entretien des Troupes. *Saint Romain* proposa aussi qu'*Oxenstiern* & *Chaumont* eussent une entrevûë. Toute la réponse que le Chancelier

fit à cela, fut qu'il demandoit ce qui étoit dû; & que pour tout le reste il suivroit les ordres de ses Supérieurs.

1636. Au reste, parce qu'il importoit extrémement à la *France*, soit qu'elle voulut la Paix ou la Guerre avec la Maison d'Autriche, que l'Empereur eut toûjours les Suédois sur les bras; cette Couronne, pour empêcher l'accommodement d'*Oxenstiern* avec l'Electeur de *Saxe*, donna ordre à *Avaugour* son Ministre à *Stokolm* pour presser le Gouvernement de ratifier le Traité qui avoit été conclu depuis peu à *Paris*; & parce qu'on n'y avoit pas fixé le nombre des Troupes qu'on devoit avoir en Allemagne, le Ministre *François* avoit ordre de régler cette affaire là avec les Régens. Le Sénat répondit à cela qu'on venoit trop tard, & que la Ratification qu'on demandoit, n'étoit plus de saison. Que les choses aiant changé de face il étoit incertain si le Roi voudroit que des conditions peu convenables à la situation présente des affaires, fussent confirmées; si Sa Majesté n'aimeroit pas mieux qu'on en vint à un nouveau Traité,

Traité, ou du moins qu'on ajustât les anciennes Conventions avec la disposition présente des affaires. Car, ajoûtoient les Régens, ces Articles regardoient principalement la conservation des Alliez en Allemagne, lesquels présentement avoient refusé le secours des deux Couronnes, avoient commencé les hostilitez ; & qu'ainsi on ne pouvoit pas les secourir malgré eux : Et que le but de l'Alliance ne subsistant plus, c'étoit en vain qu'on s'appliquoit aux moiens de la renouër. Le Sénat répondit encore qu'il étoit bien informé que Sa Majesté Très Chrétienne, à l'instigation du Pape, étoit entré dans d'autres Négociations ; qu'il étoit nécessaire avant de passer outre, qu'ils fussent bien informez à quoi elles tendoient : comme aussi de savoir ce que les autres Intéressez vouloient contribuer pour la Cause Commune, & si le Roi étoit dans le dessein de déclarer la Guerre à l'Empereur, & quelles étoient les intentions de Sa Majesté touchant le rétablissement de l'Allemagne : enfin qu'on enverroit à *Oxenstiern* les pouvoirs nécessaires pour

négocier avec *Chaumont* sur tout cela.

*Avaugour* peu satisfait de cette réponse, fit une nouvelle instance, & demanda qu'au moins on s'en tint au Traité de *Heilbron* : disant que si le Roi son Maître n'avoit pas fourni la somme stipulée par cette Convention, en récompense on entretenoit douze mille hommes sous le Commandement du Duc de *Weimar*. Il renouvelloit la promesse de païer les arrérages ; & il ajoûtoit que la Reine liée par tant d'Alliances, ne pouvoit pas prêter l'oreille aux Traitez particuliers sans aller contre ses engagemens, & sans perdre son crédit chez toutes les autres Puissances. A ce discours choquant les Sénateurs repliquérent, qu'après qu'ils eurent ratifié le Traité de *Heilbron*, la *France* en avoit rompu la meilleure partie, à leur insû, par un nouvel accord fait à Paris avec les Etats Confédérez d'Allemagne : Et que par cet accord, on avoit déféré, au mépris de la Nation Suédoise, le Commandement en chef de l'Armée à un Prince, parce qu'on savoit qu'il n'y avoit point de Prince en Suéde, que même

me le Traité de *Heilbron* étoit entiérement détruit par le treiziéme Article du Traité de Paris, ce qui avoit obligé *Oxenſtiern* à s'y oppoſer: que préſenter au Sénat quelques chefs onéreux tirez d'une Convention non juridique, & lui en demander la Ratification, la choſe étoit déraiſonnable, & contre la coûtume établie: que les offres de *Chaumont* étoient dûës, il y avoit longtems, en vertu de la premiére Alliance: que même ſi la *France* avoit fourni l'argent à tems, c'eſt-à-dire, lors qu'*Oxenſtiern* & *Banier* étoient encore à *Magdebourg*, l'Armée n'auroit pas été contrainte de ſe retirer vers la Mer: que puiſqu'il demandoit la Ratification de la *Suéde*, il devoit offrir réciproquement celle du Roi ſon Maître, de laquelle néanmoins, ſuivant même ſon propre aveu, il n'étoit point chargé: qu'au reſte les choſes étoient venuës à un point qu'il faloit néceſſairement renouër une nouvelle Négociation, à quoi on avoit déja autoriſé le Chancelier d'*Oxenſtiern;* que les engagemens de la *Suéde* avec la *France* n'étoient pas un obſtacle légitime pour empêcher le

Miniſtre de *Suéde* de traiter avec l'Electeur de *Saxe*, que lorſqu'on négocioit ces engagemens, Son Alteſſe Electorale étoit un des Confédérez; mais que depuis qu'il avoit paſſé dans l'autre Parti, la *France* n'avoit pas moins d'intérêt que la *Suéde* à s'accommoder au plûtôt avec ce Prince: en dernier lieu *Avaugour* fût prié de ménager davantage la dignité de la Reine, & de ne plus taxer cette Princeſſe de manquer à la foi Roïale, puiſque de tout tems la *Suéde* faiſoit une inviolable & religieuſe profeſſion de tenir parole à ſes Alliez. C'étoit ainſi que les Régens de *Suède* tâchoient de gagner du tems juſques à ce qu'ils pûſſent voir aſſez clair dans les affaires pour réſoudre s'il étoit de l'intérêt de la Couronne, en acceptant une ſomme modique, de ſe replonger tellement dans une Guerre, qu'on ne pût en ſortir que du conſentement de la *France*. Dans cette vûë là, les Sénateurs renvoioient le tout à *Oxenſtiern* qui étant ſur les lieux, pouvoit mieux ſe régler ſur les circonſtances du tems. Les Régens alléguoient de plus que la *France* n'avoit nul ſujèt

ſujèt de ſe plaindre qu'on eût négligé des Traitez qu'elle-même avoit enfraint, où qu'elle n'avoit point ratifiez, ou qui ne regardoient point la *Suède*; principalement lorſqu'on ne parloit d'autre choſe à Vienne & à *Paris*, que d'un Traité qui ſe négocioit vivement, à la ſollicitation du Pape, entre Leurs Majeſtez Impériale & *Très-Chrétienne*. Ils convenoient dans leurs délibérations, que ſi la Guerre continuoit, il étoit bon de s'unir plus que jamais avec la *France:* mais ils trouvoient que les Miniſtres de cette Couronne alloient trop vîte; & ſi d'un côté, ils craignoient d'irriter le Roi *Très-Chrétien* en rompant bruſquement dans une conjoncture où ils ne ſavoient quel tour les choſes pourroient prendre; de l'autre côté ils avoient toûjours peur que la *France* ne viſât à leur lier les mains, & à les rengager dans une Guerre d'où ils ne pûſſent ſortir ſans ſon agrément. Dans cette perplexité on différa de donner une derniére réponſe à *Avaugour*, & pendant ce tems-là on écrivit à *Oxenſtiern* d'être fort attentif à l'affaire de la Paix; que ſi elle réüſſiſ-

ſoit

soit heureusement & suivant le bût desiré, on ne manqueroit pas de bonnes raisons pour se dégager honnêtement d'avec la *France*; mais aussi qu'il prît garde à conduire si bien sa Négociation, qu'en cas que la Paix vint à manquer, on fût toûjours en état de profiter des secours du Roi *Très-Chrétien*. Ensuite *Avaugour* voïant qu'on répondoit mal à ses propositions, offrit deux cent mille écus par an; & comme les Régens lui représentérent que la dépense qu'il leur faudroit faire pour la Guerre excéderoit de beaucoup cette somme, il insinua qu'on n'avoit qu'à demander, & qu'on pourroit même obtenir plus que le double.

Au reste, quand *Oxenstiern* vit qu'il n'y avoit point de Paix honorable à espérer de l'Electeur de *Saxe*, il crût qu'on ne devoit pas mépriser les offres de la *France*, quoique le Roi de *Dannemarck* & les Ducs de *Lunebourg* & de *Mecklembourg* fissent tous leurs efforts pour traverser cette Négociation. Ainsi au mois de Février 1636. *Oxenstiern* & *Chaumont* se joignent à *Weimar* & conférent ensemble. *Oxenstiern*, comme

me un homme qui chercheroit à éviter la peine d'une Négociation, débuta par dire qu'on n'avoit pas besoin d'un Traité, puisque les deux Couronnes agissoient déja vigoureusement contre l'Ennemi commun; que d'ailleurs la *Suéde* n'avoit pas de si grands démêlez avec l'Empereur, qu'elle ne pût s'accommoder aisément avec ce Monarque; au lieu que la *France* avoit avec Sa Majesté Impériale une affaire bien épineuse à cause de la *Lorraine*. Mais comme le Ministre *François* insista par plusieurs raisons sur un renouvellement d'Alliance, on disputa long-tems si les Conventions précédentes étoient anéanties: *Oxenstiern* soûtenoit l'affirmative; & il en attribuoit la faute aux *François*; *Chaumont* tâchant au contraire de justifier la conduite du Roi son Maître. Mais les deux Plénipotentiaires s'étant bien-tôt lassez d'une contestation odieuse, *Oxenstiern* donna le projet d'un Traité; *Chaumont* en desapprouvant quelques endroits présenta à son tour un autre Plan qui ne fût pas non plus tout à fait du goût d'*Oxenstiern*. Les principaux articles sur lesquels ils ne s'accor-

cordoient point, étoient que la *France* refûsoit de rompre ouvertement avec l'Empereur, à moins que la *Suéde* ne rompît ouvertement avec l'*Espagne*.

La *France* ne vouloit pas non plus reconnoître que par le Traité de *Heilbron* les *Suédois* dûssent avoir la direction des affaires : Elle n'offroit que la moitié des Subsides qu'*Oxenstiern* demandoit; prétendant au contraire que la *Suéde* fût obligée d'avoir un certain nombre de Troupes en *Allemagne*; & qu'il fût permis aux *François* de lever du monde dans les Places occupées par les *Suédois*; à quoi *Oxenstiern* s'opposoit craignant que la *France* par son argent n'attirât les Soldats *Suédois* à son service. Nos Négociateurs ne pouvant donc s'accorder sur ces points là, convinrent de renvoïer le différend à leurs Cours; & que dans quatre mois les Ratifications seroient échangées de part & d'autre; que pendant cet intervalle ils agiroient réciproquement comme si on étoit tout à fait d'accord; que jusques au premier d'Août aucun des deux Partis ne feroit ni Paix, ni Tréve; que

si

ſi néanmoins on offroit des conditions pour l'un ou pour l'autre, on ſe les communiqueroit mutuellement & de bonne-foi. La *France* païa auſſi alors ſoixante mille écus d'arrérage. Cependant les Régens de *Suéde*, qui pénétroient aſſez l'intention de *Louis XIII.* & qui voïoient que ce Monarque n'avoit en vûë que de les renfoncer dans la Guerre en leur donnant un peu d'argent, avoient réſolu de faire la Paix s'ils pouvoient l'avoir à des conditions honnêtes dans l'Aſſemblée qui devoit ſe tenir à *Lubec* par la Médiation du Roi de *Dannemarck*.

Les quatre mois étant expirez *Avaugour* ſollicita fortement à *Stokolm* la Ratification du Traité de *Weimar*. Il y avoit de puiſſantes raiſons pour & contre. On doutoit moins que jamais que la *France* n'eût propoſé cette Convention à deſſein de tenir les *Suédois* en Guerre juſques à ce qu'elle s'en fût délivrée elle-même; cette Couronne craignant que ſi les *Suédois* faiſoient la Paix, elle n'eût à ſoûtenir ſeule tout le poids de la Guerre. On rappelloit à cette occaſion la maniére dont les *François*

*çois* en avoient usé avec la *Suéde* pendant tout le cours de l'Alliance. Quand le Roi *Gustave* eût pris les armes à la sollicitation pressante de *Charnassé*, par les progrès de ce Monarque la *France* fit ses affaires en *Allemagne:* pendant tout ce tems-là les Ministres de cette Couronne faisoient espérer de grands secours tant en argent qu'en Troupes; mais lors qu'on leur demandoit l'exécution de ces belles promesses, ils trouvoient toûjours des subterfuges & des prétextes pour les éluder. Les Régens faisoient aussi revenir que la *France* n'avoit cessé de traverser les desseins de la *Suéde* en *Allemagne*. Et comme plusieurs Etats de l'Empire manquoient de pénétration, & que la plûpart pouſſez d'une jalousie mal fondée se divisoient entr'eux, ou se réüniſſoient contre la *Suéde*, les *François*, par un artifice singulier, avoient fomenté cette jalousie; à force de pensions & d'autres moïens propres à suborner, ils avoient détaché tous ces Etats, les uns après les autres, du Parti de la *Suéde*, publiant néanmoins, & voulant qu'on fût bien persuadé que tout cela se faisoit pour

les

les engager de plus en plus à rendre service aux *Suédois*. Après la défaite de *Norlingue*, tant qu'*Oxenſtiern* fût dans la *Haute-Allemagne*, les *François* ne s'appliquérent qu'à traiter injurieuſement les *Suédois*; & tout en diſant qu'ils vouloient maintenir les Proteſtans, ils machinoient effectivement leur ruïne; ce qui fût cauſe qu'*Oxenſtiern* fût contraint d'en venir malgré lui à un Traité. Ce Chancelier étant dans la néceſſité de paſſer par la *France*; & ne pouvant ſe diſpenſer de voir la Cour, parce qu'il étoit dangereux pour les affaires de *Suède*, tant en *Allemagne* qu'en *Pologne*, d'offenſer ouvertement le Roi *Très-Chrétien* & ſes Miniſtres, *Oxenſtiern* fût obligé de condeſcendre à ce qu'on voulut extorquer de lui. Il découvroit fort bien le manége de la *France*; il voïoit bien que cette Couronne cherchoit à engager les *Suédois* ſans s'engager à rien; que pour affermir ſa ſûreté, pour mieux exécuter ſes deſſeins, elle ne tendoit qu'à acheter avec de belles paroles, avec de grandes promeſſes, & avec un peu d'or, la peine, le péril, & le ſang des autres

tres Nations ; c'eſt ce qui l'obligea à ſe tenir ſur ſes gardes ; il conclût ſans engager la Reine, & à condition qu'il ſeroit libre à Sa Majeſté de ratifier où de deſavouer la Convention ; & par cette clauſe de réſerve, il laiſſoit ſagement une porte pour échaper avec honneur, & il garantiſſoit la *Suéde* de toute ſupercherie. Les *François* contrevinrent dès le prémier article, n'aïant pas déclaré la Guerre à l'Empereur ; & après qu'on étoit convenu qu'aucune des deux Couronnes ne traiteroit ſéparément de la Paix, la *France*, dès le prémier jour de la Convention, en traita par le Nonce du Pape & par ſes Miniſtres : mais dès qu'elle craignît que la *Suéde* ne s'accommodât avec Sa Majeſté Impériale, elle pouſſa ſa libéralité de belles paroles juſques à la prodigalité. Cependant, *Chaumont* ne s'en intriguoit pas moins pour empêcher que les *Suédois* ne fiſſent une Alliance avec les Proteſtans d'*Allemagne*, & il alloit dans les Cours des Princes Evangéliques pour les tenir dans l'incertitude : Il tâchoit auſſi de débaucher les Officiers de l'Armée *Suédoiſe*, en leur

leur faisant espérer de grosses sommes d'argent, pour de nouvelles levées que la *France* devoit faire. Et il s'intriguoit avec le Général *Arnheim*, avec *François Albert de Lavenbourg*, avec *George* Duc de *Lunebourg*, & plusieurs autres, pour rompre toutes les mesures des *Suédois*. Néanmoins pour sauver les dehors, & de peur qu'on ne crût que les deux Couronnes étoient brouillées, *Oxenstiern* traita avec *Chaumont* à *Weimar ;* mais en réservant la liberté à la Régence de *Suéde*, de continuer la Guerre où d'accepter la Paix.

Le Sénat, après avoir balancé le pour & le contre, fût d'avis que, pour ne point donner un sujèt de plainte à la *France*, on signât le Traité ; mais qu'on apportât des délais à en livrer l'Acte, jugeant que c'étoit le meilleur de faire traîner un peu cette affaire là, afin que la *Suéde* fût en liberté d'examiner si la conjoncture demandoit la Guerre ou la Paix. On répondit donc à *Avaugour*, que les Régens de *Suéde* étoient prêts à livrer la Ratification du Traité, dès que le Roi de *France* auroit déclaré la Guerre à l'Empereur, & que Sa Ma-

jesté T. C. auroit accepté quelques articles auxquels *Chaumont* avoit refusé de consentir, faute d'instruction.

Cependant, comme si on se fût étudié à ne donner aucun relâche aux Suédois, ce fût dans ce même tems-là que les *François* empêchérent le Duc *Bernard* de porter le fort de la Guerre sur le Danube, & de faire par-là une diversion en faveur des *Suédois*, comme ce Général le souhaitoit. D'où il s'ensuivit que toutes les forces de l'Empereur étant tombées à *Torgau* sur le Général *Banier*, il fût obligé de se retirer avec un très-grand péril en *Poméranie*, ce qui entraîna tout le poids de la Guerre du côté de la Mer; & ce mauvais tour que la *France* joua, étoit d'autant plus sensible, que l'année précédente la *Suéde* n'avoit pas peu contribué par ses armes à tirer les *François* de danger. La *France* favorisoit aussi les Electeurs de *Baviére* & de *Brandebourg*, dans l'espérance que par leur moïen la Couronne Impériale seroit transférée de la Maison d'*Autriche* dans une autre Maison. C'étoit dans ce même esprit là qu'on

pu-

publioit alors en *France* beaucoup de choſes contre le droit aquis de la *Suéde* ſur la *Poméranie*, ajoûtant que cette Couronne devoit ſe contenter de *Stralſund*, Place qui étoit pour elle la porte de l'*Allemagne*, comme *Pignerol* étoit pour la *France*, la barriére de l'*Italie*.

Nonobſtant tout cela, les Miniſtres de *France* ne laiſſoient pas de preſſer vivement la Ratification du Traité de *Weimar*, voïant bien que leurs affaires tomberoient dans une ſituation fort dangereuſe, en cas que le Roi *Très-Chrétien* fût laiſſé à faire la Guerre ſeul & ſans Alliez: auſſi n'omettoient-ils rien pour empêcher la *Suéde* de faire ſéparément la Paix, menaçant même ouvertement qu'on étoit diſpoſé en *France* à prévenir ſur cela les *Suédois*. Mais ſi ces derniers avoient les raiſons du monde les plus fortes pour ne pas rejetter l'Alliance du Roi *Très-Chrétien*, la conjoncture de ce tems-là vouloit auſſi qu'on ne précipitât rien; ainſi on ſe contenta d'exhorter la *France* à entrer ſérieuſement & à découvert dans la Guerre d'*Allemagne*, qui n'é-

toit soûtenuë alors que par les *Suédois*.

Lorsqu'on en étoit là, d'*Avaux* vint à *Hambourg* succéder à *Chaumont :* ce nouveau Ministre prétendit que la Convention de *Weimar* n'étoit qu'un simple plan, qu'un pûr projèt de Traité, & par conséquent qu'il n'étoit pas besoin de le ratifier; mais qu'il faloit renouër une nouvelle Négociation, & faire un Traité plus conforme à la disposition présente des affaires générales: le fin de cette proposition étoit, qu'on vouloit ôter aux *Suédois* les Subsides dont le terme étoit expiré. Immédiatement après, quand la Ratification du Traité de *Weimar* fût arrivée de *Suéde*, d'*Avaux* commença à former une difficulté, prétendant que cet Accord devoit avoir lieu, non pas du jour que les deux Ministres étoient convenus, mais du jour qu'on avoit présenté la Ratification. Quel étoit le motif de ce prétendu scrupule ? C'est qu'il y avoit trois pensions échûës, & qu'on ne vouloit pas les païer aux *Suédois*. Et lorsque *Salvius* fit voir le service important que les *Suédois* avoient rendu l'année

née précédente à la *France*, lorſque, pour dégager la *Lorraine* & la *Bourgogne*, ils s'étoient attirez l'Ennemi ſur les bras, ce que d'*Avaux* même ne pouvoit nier, ce Miniſtre offrit un des deux païemens de l'an 1636. retranchant l'autre : *Chaumont* avoit même écrit à d'*Avaux* de diminuer de cent mille écus la ſomme que Sa Majeſté *Très-Chrétienne* avoit deſtinée à la *Suéde*, diſant qu'en cela on ne faiſoit point de tort aux *Suédois* qui étoient Hérétiques. Au contraire la *Suéde* inſiſtoit d'autant plus à recevoir cet argent, qu'elle éprouvoit-par-là ſi la *France* ſouhaitoit ſincérement de conclure le Traité; jugeant bien que ſi cette Couronne avoit l'Alliance à cœur, deux cent mille écus ne l'empêcheroient pas de la terminer. Ce qui rendoit la conjecture tout à fait vrai-ſemblable, c'eſt que les *François* n'ignoroient pas qu'on avoit réſolu à la Cour de *Vienne*, de donner à la *Suéde* une ſomme d'argent, & de lui laiſſer la *Poméranie* en hypothéque, à condition qu'elle ſe ſépareroit d'avec la *France*. Mais comme d'*Avaux* jura que ſes inſtructions ne lui permet-

toient pas d'offrir davantage, & que d'un autre côté *Salvius* avoit ordre de demander toute la somme, chaque Plénipotentiaire fût obligé de renvoïer la chose à ses Supérieurs. Ce point là ainsi suspendu, on entra dans la discussion des autres articles, & pendant cet examen d'*Avaux* avoua qu'il n'avoit point ordre de s'employer pour toute la *Poméranie*, qui étoit une espèce de petit Roïaume, mais seulement pour une partie de cette Province, faisant entendre d'une maniére assez intelligible qu'il suffisoit à la *Suéde* d'avoir *Stralsund*, ou tout au plus l'Isle de *Ruguen*, par où les *Suédois* pûssent toûjours entrer en *Allemagne*, afin de se joindre aux *François*, pour reprimer conjointement la trop grande puissance de la Maison d'*Autriche*.

Mais comme les affaires alloient fort mal en *Poméranie*, jusques-là que les Impériaux se flatoient d'en chasser les *Suédois*; ceux-ci d'ailleurs ne pouvant pas se fier beaucoup à la proposition qu'on faisoit de traiter séparément, la *Suéde* n'avoit point d'autre parti à prendre pour sortir honnêtement de la Guerre, que de s'allier

s'allier avec la *France*. Ce fût ce qu'elle fit par un Traité qui fût enfin conclu à *Hambourg* le 5. de Mars de cette année, (*f*) après des disputes très-épineuses.

Cependant dès l'année suivante, lorsque le Général *Banier* étoit entré dans la *Bohéme*, & qu'il eût été très-utile pour la Cause Commune, que les *Suédois* eussent agi d'un côté, & les *François* de l'autre, ceux-ci se souciérent fort peu que *Banier*, accablé par les Troupes de l'Empereur, qui vinrent de toutes parts fondre sur lui, fût chassé de *Bohéme*, pourvû que, après la mort du Duc *Bernard* (*g*) (on n'ignore pas la cause 1639.

(*f*) Il se trouve dans le Corps Diplomatique. Tom. VI. part. I. pag. 161.

(*g*) *Bernard* Duc de *Saxe Weymar*, Général de l'Armée *Suédoise* qui agissoit sur le Rhin, s'étoit rendu maître de beaucoup de Places considérables de ce côté-là, que la *France* souhaitoit d'avoir en sa possession: Sur tout Elle souhaitoit ardemment d'avoir *Brisac* mis entre ses mains, & avoit employé toute sorte de machines pour engager le Duc *Bernard* à le lui remettre; mais le tout inutilement, ce qui lui attira la haine du Cardinal de *Richelieu* & de la Cour de *France*. Ce Général s'étant mis à la tête de ses Troupes, prêtes à passer le Rhin pour une entreprise im-

cauſe de cette mort) ils fûſſent maîtres de *Briſac* & des Troupes du feu Duc de *Weimar;* quoique ces Troupes, qui avoient été levées ſous l'Etendard de *Suéde*, fûſſent au ſerment de cette Couronne, puiſqu'elles n'y avoient pas encore renoncé.

Sur la fin de l'année 1640. lorsque *Banier*, ſortant du Païs de *Lunebourg*, eût appris que l'Armée ennemie avoit été ſéparée, & miſe en quartier d'hiver dans les Places du *Danube*, il forma le deſſein d'aller de ce côté-là pour y harceler les Ennemis: tous les Officiers applaudirent à cette réſolution; entr'autres *Tupadle* déclara au nom de la *France* & des Troupes de *Weimar*, qu'il n'y avoit point d'endroit ſur la Terre où il ne fût prêt à ſuivre *Banier*

portante contre l'Electeur de *Baviére* qui étoit toûjours bien avec la *France*, il ſe trouva ſubitement ſaiſi d'un terrible mal de cœur, dont il mourut bien-tôt, avec de grandes marques de poiſon. Après ſa mort, les *François* vinrent à bout non ſeulement de ſe mettre en poſſeſſion de *Briſac* & des autres Places, mais auſſi de débaucher toutes ces Troupes *Suédoiſes* & de les engager dans le ſervice de la *France*. On les appelloit les Troupes *Weymar*.

*nier*, pour aller chercher les Ennemis. Sur cette assûrance *Banier* marcha vers Ratisbonne, au lieu qu'il étoit beaucoup plus sûr pour lui de mener ses Troupes en *Bohéme*: mais lors qu'aïant déja passé le *Danube*, il se disposoit à porter la Guerre en Autriche & en Baviére, tout d'un coup *Guebriant*, Général des *François*, quitta *Banier*, & marcha en *Franconie*. *Banier* eût beau protester contre cette démarche; il eût beau remontrer le péril évident où elle mettoit les Troupes, de la part de l'Ennemi, tout cela ne servît de rien; & même *Banier* qui espéroit toûjours engager *Guebriant* à le rejoindre, s'arrêta trop long-tems dans le *Haut-Palatinat*, au lieu qu'il auroit pû se retirer à propos en *Bohéme*. Le fruit de cette séparation fût, que les *Suédois* se trouvérent dans un extrême danger; car les Ennemis aïant rassemblé secrètement leurs Troupes, fondirent si subitement sur *Banier*, que ce Général fût contraint de se retirer précipitamment par la *Bohéme* en *Misnie*; pendant laquelle retraite, si l'Ennemi avoit pû devancer *Banier* seulement de demi heure,

vers

vers un défilé près de *Preſnitz*, toute l'Armée *Suédoiſe* auroit péri. Enſuite lorſque *Banier* & *Guebriant* ſe furent rejoints en *Miſnie*, le Général de *Suéde* fit connoître évidemment à celui de *France*, que la ſéparation des Troupes *Françoiſes* étoit la ſeule cauſe de ce très-fâcheux changement arrivé dans les affaires. *Guebriant* ne pouvoit pas diſconvenir, que c'eût été le meilleur de demeurer enſemble, pour exécuter conjointement les deſſeins projettez ſur l'*Autriche* & ſur la *Baviére*. Lors qu'il alléguoit la diſette de Vivres, ce qui étoit ſon unique prétexte, *Banier* lui montra qu'il étoit facile d'y remédier: mais la vérité eſt que *Guebriant* avoit un ordre ſecrèt d'épargner le Duc de *Baviére*, & de traverſer les progrès de la *Suéde*.

Les *Suédois* diſſimuloient ſi peu ces griefs & autres ſemblables, que quand d'*Avaux* propoſa à *Hambourg* l'année 1640. la prolongation du Traité, *Salvius* lui reprocha hardiment qu'on en avoit violé les Loix; que les *François* n'avoient pas fait la moindre tentative pour entrer ſur les Terres de l'Empereur; qu'on avoit même

même ſuborné les Troupes de *Weimar*, & qu'on les avoit détournées de leur devoir, lorſque le péril commun demandoit tout autre choſe; que la *France* s'étoit emparée pour elle ſeule de ce que ces Troupes avoient pris, comme ſi leurs conquêtes n'appartenoient pas auſſi à la *Suéde* & aux Confédérez Evangéliques; que les *François* aïant pû arrêter *Picolomini*, lorſqu'il marchoit en *Bohéme* contre les *Suédois*, n'en avoient rien fait. Les *François*, ſans s'étonner de tous ces reproches, faiſoient jouer diverſes machines pour engager la *Suéde* à continuer l'Alliance. Sur tout d'*Avaux* publioit à *Hambourg*, que ſi la *Suéde* ne vouloit pas prolonger le Traité, on ne lui païeroit point les Subſides qui étoient échûs au mois de Novembre; & que ſi les *Suédois* continuoient à chicaner ſur l'Armée de *Weimar*, ou qu'ils tâchaſſent de ravoir ces Troupes à leur ſolde, la *France* étoit aſſez riche, & avoit aſſez de moïens pour gagner toute l'Armée de *Banier*. En effèt, les Officiers *Suédois* étant venus de l'Armée à *Hambourg*, d'*Avaux* tâcha de les attirer par de

grands

grands repas, & en les comblant d'honnêtetez. Dans cette vûë là, on envoïa *Tupadle* & *Schmedberg*, bien munis de piſtoles, à l'Armée de *Weimar*, jointe alors à celle de *Suéde*, on les envoïa, dis-je, pour tenter les Officiers de ces Troupes, en leur perſuadant, s'ils pouvoient, qu'il n'y avoit que le ſervice de *France* qu'on pût nommer heureux.

Quoique par ces ſortes d'endroits, & par pluſieurs autres de la même nature, les Régens de *Suéde* répugnaſſent au renouvellement du Traité avec la *France*, les raiſons contraires étoient néanmoins ſi preſſantes, qu'on ne pût abſolument ſe diſpenſer de conſentir à la demande des *Francois*: ainſi l'Alliance fût prolongée juſques à la fin de la Guerre; la *France* aïant fait ſes plus fortes inſtances pour obtenir ce terme. Car le Sénat prévoïoit aſſez que la Couronne de *Suéde* faiſant la Guerre ſéparément, n'auroit pas une Paix ſi bonne & ſi ſolide, qu'elle l'auroit en joignant ſes armes avec celles de *France*. De plus, il étoit à craindre que ſi la *Suede* rejettoit cette Alliance, le *Dannemarck* profitant de l'oc-

l'occaſion ne ſe joignît au plus vîte avec la *France*, auquel cas il ſeroit devenu bien redoutable aux *Suédois*, par l'acquiſition d'un ſi puiſſant ami.

Les *François* n'agirent pas en bons Alliez, lorſqu'à la Bataille de *Wolfembutel*, *Guebriant* ſe tint clos & couvert dans ſes retranchemens; & même avec une fermeté ſi inébranlable, qu'après que l'Ennemi dans ſa retraite avoit déja paſſé la Riviére avec ſes Troupes affoiblies, *Guebriant* ne daigna pas le pourſuivre; ſi bien qu'il n'y eût que les Suédois qui combattirent à cette Journée: quoique néanmoins ſi leurs Alliez avoient voulu les ſeconder, on auroit pû remporter une Victoire déciſive. La même année dès que *Torſtenſon* fût arrivé au Camp, *Guebriant* en ſortit avec toutes ſes Troupes, & s'en alla ſur le Rhin: *Torſtenſon* le conjura de demeurer, ou tout au moins d'attendre juſques à ce qu'on connût certainement le deſſein des Ennemis auxquels, s'il étoit ſeul, il ſeroit inférieur en Cavalerie; mais *Guebriant* ne ſe retira pas moins, ce qui déconcerta beaucoup les projèts du Général *Suédois*. 1641.

Pen-

1645. Pendant toute la Guerre que la *Suéde* eut avec le *Danemarc*, la *France* favorisa les Danois, & ne s'en cachoit point. Entr'autres choses lors que les Provinces-Unies des Païs-Bas avoient résolu d'envoier du secours à la Couronne de *Suéde*, contre celle de *Dannemarck*, d'*Estrade* Ambassadeur de *France* à la Haye, protesta publiquement contre cette résolution.

1646. L'année 1646. *Turenne* avoit promis à *Wrangel* qui étoit en *Westphalie*, de passer le Rhin vers le commencement de Juin, demandant que *Wrangel* s'avançât jusques à *Marpourg*, & qu'il envoiât au devant de lui un détachement de Cavalerie. *Wrangel* pour profiter de l'avantage qu'il trouvoit à se joindre avec les *François*, va dans la *Haute-Hesse*; & il y apprit que *Turenne*, bien loin d'avoir passé le Rhin, s'étoit retiré vers la Mosele. Ce contretems jetta *Wrangel* dans un embarras qui n'étoit pas petit. Comptant sur la bonne-foi du Roi *Très Chrétien*, & sur la parole de *Turenne*, il s'étoit avancé jusques à un endroit où il étoit exposé au dernier péril

D'ail-

D'ailleurs, il avoit consumé à cette longue marche un tems qu'il auroit pû emploïer beaucoup plus utilement en *Westphalie*. D'un autre côté, pour peu qu'on reculât, toute l'Armée ennemie venant fondre sur le Landgrave, l'auroit infailliblement accablé. Quoique *Wrangel* fit voir évidemment tous ces inconvéniens, *Turenne* ne s'en remua pas plus. Cette conduite étoit d'autant plus suspecte qu'au commencement de Mai, *Gleene* Général des Troupes de Baviére, avoit fait publier à *Hasfort* en *Franconie*, une Ordonnance, par laquelle il défendoit à ses Troupes, d'inquiéter ni de chagriner en rien les *François*; & cela parce que les Députez de *France* étoient déjà convenus d'un Armistice ou Suspension d'armes, non seulement avec le Duc de Baviére, mais aussi avec l'Empereur, sur quoi ils avoient envoïé un Trompette à *Turenne*. Les *François* tâchoient de se justifier en disant que *Servient* étant à *Munster* avoit fait espérer l'Armistice aux *Bavarois*, avant qu'il en traitât à *Osnabrug* avec les *Suédois*: que les *Bava-*

*rois* en avoient donné avis à leur Prince comme d'une chose sûre ; & que cela avoit donné lieu à la publication prématurée de la Suspension d'armes. Quoiqu'il en fût, toûjours étoit-il très-constant que, la jonction des *François* aïant manqué, si toutes les forces des Ennemis étoient tombées sur les *Suèdois*, ceux-ci, seuls & mal postez, auroient dû soûtenir le choc, ce qu'ils n'eussent pû faire sans courir risque de perdre tout.

Quelque tems après, la jonction s'étant faite à la fin, lorsque *Wrangel* vouloit pénétrer plus avant que la *Baviére* au delà de l'*Iser*, afin de mettre ce Duc à la raison, les *François*, qui d'abord avoient approuvé ce dessein, changeant tout d'un coup de sentiment, refusérent de suivre les *Suédois* à *Freisinguen*, déclarant avec protestation qu'ils vouloient passer le *Lech* pour mettre leurs Troupes en quartier d'hiver dans la *Suabe*. Ils prenoient pour prétexte l'Armistice que le Duc de *Baviére* faisoit alors sonner bien haut. Mais *Wrangel* représentoit que dans la

la ſituation où les affaires de la Guerre étoient, une Tréve étoit contraire aux intérêts des deux Couronnes; qu'il vaudroit bien mieux ravager la *Baviére* qui étoit déja toute ouverte, mettre le Souverain de ce Païs-là hors d'état de nuire à la Cauſe; & enfin pouſſer à bout un Ennemi qui n'en pouvoit plus. Mais il falût en paſſer par où les *François* voulurent, eux qui avoient réſolu de ſauver l'Electeur de *Baviére*, & de s'oppoſer à la proſpérité de la *Suéde*. Dans cette intention là, les *François* preſſoient par leurs importunitez les *Suédois* à conclure une Tréve avec le Duc de *Baviére*, menaçant que, s'ils ne s'y déterminoient, ils feroient ſeuls leur accommodement avec ce Prince. Il falut donc que les *Suédois* priſſent ce parti là, quoique contraire à leurs intérêts. Cela fait, la *France* retira d'*Allemagne* toutes ſes Troupes, afin que tout le poids de la Guerre tombât ſur la *Suéde*, qui, lorſque l'Electeur eût rompu la Tréve, ce que cette Couronne avoit toûjours craint, ſe trouva dans le dernier péril. Quant à la *Fran-*

*ce*, elle observa cette Tréve encore long-tems après : cela fit grand tort aux *Suédois* dans la *Haute-Suabe*, où, entre les autres malheurs, ils perdirent *Memmingue*, Place qu'ils auroient pû conserver aisément, pour peu que les *François* eussent voulu les aider.

Lorsqu'on travailloit au Traité de Paix, quoiqu'on fût convenu qu'on agiroit unanimement de part & d'autre, & qu'on s'entre-communiqueroit tout; les *François* tâchérent toûjours de bien faire premiérement leurs affaires, & ensuite de diminuer les avantages des *Suédois* & des Evangéliques. Ils favorisoient toûjours l'Electeur de *Brandebourg*, le Duc de *Baviére* & les Catholiques, & ils ne laissoient pas de demander, que les *Suédois* fissent durer la Négociation autant qu'il leur plairoit. A d'autres fois la *France*, se hâtoit à son tour, & menaçoit de faire sortir ses Troupes de l'*Allemagne*, & de ne pas païer les Subsides. Or il étoit dû d'arrérages pour l'année 1648. 273445. écus. On ne païa rien pour les années 1649. & 1650. quoique néanmoins

moins ces mêmes *François* demandaſſent qu'on différât en leur faveur l'exécution du Traité de Paix, & que conſéquemment la ſureté de la *Suéde* demeurât douteuſe ; quoi qu'en ce tems-là ils ne pouvoient ni ne vouloient contribuer davantage au bien de la Cauſe Commune : & ſans eux on auroit pû finir plus promptement, & plus aiſément la Négociation à *Nuremberg*, longtems auparavant.

Mais quoiqu'à la preſſante ſollicitation de la *Suéde*, les *François* euſſent enfin recommencé les hoſtilitez contre l'Electeur de *Baviére*, & que *Turenne* fût venu avec ſes Troupes en deçà du *Rhin*, ce Général ne laiſſa pas de perdre une très-belle occaſion de battre les Ennemis effraiez, lorſque ſous un vain prétexte il refuſa de ſe joindre, à moins qu'on ne lui donnât ſatisfaction ſur les Troupes de *Weimar*, qui l'année précédente, avoient quitté le ſervice de *France* pour paſſer à celui de *Suéde*. *Wrangel* repréſentoit à *Turenne* que ces Troupes ſe ſeroient infailliblement diſperſées, ou qu'elles 1648.

auroient passé du côté de l'Ennemi, si la *Suéde* ne les avoit pas reçûës; & que d'ailleurs il ne tenoit point à lui que la *France* ne les regagnât par douceur : mais cette remontrance fût inutile. Ainsi pendant qu'on disputoit avec *Turenne* pour l'engager à la jonction, il s'écoula un très grand tems, & on perdit l'occasion la plus favorable qu'on pût souhaiter. Il parût par plusieurs indices que c'étoit un manége, & que la chose se faisoit d'intelligence avec le Duc de *Baviére*, les *François* voulant épargner ce Prince de tout leur possible.

1649. Au reste, l'Alliance de la *Suéde* avec la *France* aïant fini par la Paix d'*Allemagne*, *Chanût* proposa de prolonger l'ancien Traité, ou d'en faire un nouveau. La Reine remit l'affaire à la délibération du Sénat. Quelques Membres de l'Assemblée opinérent contre cette Alliance. Ils dirent que si on entamoit déja une Négociation, nous nous rendrions suspects de tramer la matiére d'une nouvelle Guerre ; que par-là nous chagrinerions extrêmement les *Allemans*,

*mans*, qui auroient pour nous une haine mortelle, comme pour des gens qui troubleroient leur repos, qui les empêcheroient de jouïr de la Paix. Que d'ailleurs la *Suéde* n'étoit pas liée ſi étroitement avec la *France*, qu'elle ne pût chercher ſes avantages dans une Alliance avec l'Empereur & avec le Roi d'*Eſpagne*. Que notre ancien engagement avec la *France* avoit pour bût le rétabliſſement des Etats d'*Allemagne* qu'on avoit dépouillez de leurs biens & de leur liberté; qu'on s'étoit uni pour ôter à l'Empereur & au Roi d'*Eſpagne* les Places dont ils s'étoient emparez, & par le moïen deſquelles ils tenoient les Allemans ſous le joug; enfin qu'on avoit eu en vûë dans cette Confédération la ſûreté de la Mer *Baltique*. Qu'aïant obtenu ce qu'on ſouhaitoit, ſi la Reine continuoit l'Alliance avec les *François*, elle mettroit les autres Puiſſances dans la néceſſité de s'unir & de s'allier à proportion; qu'ainſi nous ſerions toûjours en diviſion avec nos Voiſins, toûjours dans la crainte & dans les préparatifs de Guerre, ſans profiter

de ce qu'on avoit aquis par tant de travaux. Que même la *Pologne*, le *Dannemarck*, la *Saxe*, le *Brandebourg*, la Maison de *Lunebourg*, & peut-être aussi la *Hollande*, se joignant tous ensemble, feroient tous leurs efforts pour nous arracher le fruit de la Guerre passée. Qu'il paroissoit donc plus utile de tenir la Maison d'Autriche entre l'espérance & la crainte; que la *France* feroît plus de cas de notre amitié si elle voïoit que nous ne sommes pas esclaves de la sienne. Enfin, que la *France* n'en avoit pas agi d'assez bonne-foi avec nous dans la derniére Guerre de *Dannemarck*; qu'il y avoit eu entre *Thuillier* & *Cornifice Ulfeld* un commerce secrèt, & dont nous avions grand sujèt de nous défier; en sorte que nous devions apprendre par cet exemple à ne pas contracter avec la *France* des engagemens serviles, & qui nous missent dans sa dépendance.

Au contraire les autres Sénateurs représentoient, qu'en vertu du Traité conclu à *Hambourg*, les deux Roïaumes étoient déja engagez à une défensive mutuelle, pendant dix ans; &

& qu'ils jugeoient à propos pour le bien de l'Etat, de reſſerrer cet engagement à certaines conditions : Que l'union de la *Suéde* avec la *France* avoit été très-utile aux deux Couronnes, puiſque par cette union les deſſeins de la Maiſon d'Autriche avoient été déconcertez, & ſa Puiſſance énorme, renverſée : Que les deux Couronnes aïant alors des poſſeſſions fixes en *Allemagne*, il paroiſſoit être fort néceſſaire qu'elles s'alliaſſent pour conſerver leurs Conquêtes, & auſſi pour ne pas mettre l'Empereur dans l'occaſion de joindre ſes forces avec celles du Roi d'*Eſpagne* : Qu'étant Alliez avec la *France* nous pourrions avoir toûjours dans notre Parti quantité de Princes d'*Allemagne*, & qu'ainſi la *Suéde* ſeroit toûjours formidable à l'Empereur : que de toutes les Puiſſances de l'*Europe* la *France* étoit celle dont l'Alliance & l'amitié nous convenoient le mieux : que nous devions être ſûrs que la Maiſon d'*Autriche* ne nous careſſeroit que dans la vûë de nous brouiller avec la *France*, de nous en ſéparer, afin de nous opprimer

mer ensuite ; ou du moins afin de nous mettre si bas, qu'elle n'ait plus rien à craindre d'une Nation dont elle avoit éprouvé la valeur à ses dépens: Que si nous ne nous hâtions de nous munir d'une puissante Alliance, nos envieux abuseroient de notre sécurité, & entreprendroient d'autant plus hardiment contre nous ce que la haine & la jalousie inspirent, qu'ils nous verroient privez d'un redoutable Allié : Que sur tout le *Dannemarck* ne sauroit pas plûtôt, que nous aurions rejetté l'amitié de la *France*, qu'il la rechercheroit avec empressement pour recouvrer ce qu'il avoit perdu : Enfin, qu'on pouvoit tourner le Traité d'une maniére qu'il seroit toûjours en notre pouvoir de contracter d'autres Alliances, quand la situation de nos affaires le demanderoit. Le second sentiment prévalut dans l'esprit de la Reine: Sa Majesté fût pourtant d'avis qu'on ne devoit pas se presser, vû principalement qu'Elle n'avoit pas encore obtenu de l'Empereur l'Investiture des Provinces d'*Allemagne*.

Ensuite Chanut retourna plusieurs fois

fois à la charge pour perſuader à la Reine le renouvellement d'un Traité; & même le Roi de *France* avoit écrit qu'il ſouhaitoit continuer l'Alliance avec la Reine, parce qu'il n'y avoit prèſque pas d'autre moien pour déconcerter & pour rompre les deſſeins & les machinations des ennemis ſecrèts, que par une union ſtable, perpétuelle, & indiſſoluble entre les deux Couronnes. Nonobſtant tout cela, on ne ſe preſſoit point de dreſſer les articles de ce nouveau Traité: on ne voioit pas que la choſe fût ſi néceſſaire à l'état préſent des affaires de la Reine; & d'ailleurs la *France* avoit peur, que, ſi elle marquoit tant d'empreſſement, la Reine ne voulût ſtipuler pour Elle un Subſide annuel, ce qui auroit accommodé d'autant moins les *François*, qu'en ce tems là leurs Finances étoient en fort mauvais état.

D'un autre côté la mauvaiſe humeur de la Cour de Vienne, qui ſe manifeſtoit dès le commencement d'une réconciliation, faiſoit aſſez voir que la Maiſon d'Autriche regardoit toûjours ſes intérêts comme incompa-

patibles avec ceux de la Couronne de *Suéde*; & par conséquent on avoit besoin d'un autre lien, que celui de la foi publique, pour affermir la Paix de *Westphalie*. Il y avoit pour cela deux moiens principaux, une Alliance particuliére avec les Etats de l'Empire, ou une Alliance avec la *France*. Le premier moien étoit à la vérité fort plausible; mais on auroit eu bien de la peine à le faire réüssir, à cause de cette quantité de Souverains, dont la plûpart songent plus à leur intérêt particulier qu'au salut commun : outre que quand on les auroit reünis tous assez bien pour former l'Alliance, on seroit toûjours en risque de les perdre, dès qu'on leur présenteroit l'ombre de quelque utilité particuliére. D'ailleurs, les secours que ces petits Princes pouvoient donner étoient bien peu de chose contre une Puissance formidable; & comme ils ne peuvent pas se soûtenir par leurs propres forces, ils forment leurs desseins suivant la conjoncture présente, & ils prennent de nouvelles mesures dès qu'il arrive le moindre changement. Aussi lors qu'on

qu'on voulut négocier cette Alliance à *Nuremberg*, & ensuite à *Francfort*, elle n'échoua pas moins par la lenteur des Etats, que par l'artifice des Impériaux, qui n'eurent pas grande peine à détourner le coup. Au contraire une union avec la *France* seroit incomparablement plus honorable, & n'auroit pas moins de solidité: Aparemment les Etats de l'Empire y entreroient volontiers pourvû que cela leur fût permis: ainsi on n'auroit plus besoin de tant d'Assemblées, ni de tant de Traitez si ennuieux; principalement si l'Alliance se concluoit à des conditions qui fissent voir, que les deux Couronnes ne pensoient nullement à rompre la Paix de *Westphalie*, à faire une querelle à la Maison d'Autriche, ni à troubler le repos de l'Empire; mais qu'au contraire elles déclarassent hautement, qu'elles n'avoient point d'autre motif que la tranquillité de l'*Allemagne*, & la conservation de tous les Etats.

Ce fût donc dans ce dessein là que *Salvius* allant à *Lubek* pour négocier avec les *Polonois*, eut ordre de traiter

traiter avec *Chanut* ; ce qu'il fit : quoique ni la Reine *Christine*, ni le Roi *Charles Gustave* ne ratifiassent pas cette Convention. Mais enfin l'an 1661. le Comte *Totte* aiant été envoié en *France* acheva de conclure l'Alliance.

En 1672. cette Alliance fût renduë beaucoup plus étroite par des nouvelles conditions ; & si cela se fit au grand avantage de la *France*, ce fût bien au malheur ; & presque à la ruïne de la *Suéde* ; puisqu'en vertu de cette Alliance les *Suédois* se trouvérent envelopez dans cette funeste derniére Guerre que la *France* alluma. Pour savoir combien peu les *François* observérent ce dernier Traité, il ne faut que s'en rapporter à plusieurs centaines de mille livres qui sont encore dûës des Subsides : il ne faut que se souvenir de ces riches morceaux arrachez à la *Poméranie*, & à *Bréme*, & cédez aux Voisins, par le soin de la *France*, qui à son ordinaire vouloit diminuer la Puissance de la *Suéde* en *Allemagne*, & se faire des amis, aux dépens des autres. Cependant, suivant le Traité

té la *France* étoit obligée de dédommager la *Suéde*, & même elle pouvoit le faire aiſément.

Après cette fatale Guerre, où la *Suéde* s'étoit engagée par les machinations de la *France*, on agita dans le Conſeil du Roi, ſi on traiteroit de nouveau avec cette Couronne ; pluſieurs Sénateurs tenoient pour l'affirmative, alléguant le long tems qu'il y avoit que les deux Couronnes étoient en Alliance ; enfin le Roi arrêta, que comme les deſſeins devoient changer avec les tems ; & que la gloire auſſi-bien que le ſalut de la *Suéde* tenoit, comme à ſon ancre ſacrée, à la Paix de Weſtphalie, de laquelle cette Couronne n'avoit pas été ſeulement la principale Partie contractante, mais auſſi le Garant ; que tous les Traitez qu'on avoit faits juſques alors avec la *France* n'aiant point eu d'autre fondement que la conſervation de cette Paix, ce qu'on avoit toûjours regardé comme une condition préſuppoſée ; que la *France* de ſon côté tâchant par toutes ſortes de moiens, non plus ſous main, mais à découvert, de détruire

cette

cette Paix, & sapant par-là, le fondement de l'amitié qui étoit entre les deux Couronnes, il s'ensuivoit naturellement que desormais la Suéde devoit s'allier avec les Puissances qui visoient aussi-bien qu'elle à maintenir la Paix de *Westphalie ;* que c'étoit là le véritable intérêt de la Couronne, dans la conjoncture présente.

# AVIS

## DE QUELQUES

# SENATEURS,

*Donné dans le Sénat Royal à* Stockholm *le* 18. *de Septembre* 1671. *touchant le Traité qu'on faiſoit avec les Rois de* France *& d'*Angleterre, *contre la* Hollande.

PUisque Vôtre Majeſté a eu la bonté de vouloir, qu'on lût dans le Sénat du Roïaume, le projèt du Traité que les Sieurs de *Pompone* & de *Coventré*, Miniſtres de *France* & d'*Angleterre*, ont préſenté ; & qu'il lui a plû d'ordonner que les Sénateurs examinaſſent à fond cette importante affaire ; afin que tant en général qu'en particulier, ils puiſſent dire leurs ſentimens ſur ce qu'il eſt à propos de faire, dans une conjoncture qui intéreſſe ſi fort le bien de l'Etat : puiſqu'on a diſcuté de part & d'autre cette propoſition par di-

vers Ecrits, & par de longues Conférences; & qu'enfin on a conclu que ce seroit le meilleur de faire un projèt d'Alliance avec la Couronne de *France;* nous commençons, comme cela est juste, par souhaiter du fond de nos cœurs, que le Tout-Puissant daigne répandre ses plus précieuses bénédictions sur les entrepriſes de Vôtre Majesté, afin que sa gloire éclatante croisse de plus en plus, & qu'en même tems nôtre chére Patrie augmente en bien & en bonheur.

Nous n'ignorons pas que nous sommes obligez par le devoir de nos Charges, d'acquiescer tous au plus grand nombre de Suffrages. Cependant, il arrive fort souvent, que quand Vôtre Majesté nous fait l'honneur de nous proposer des affaires qui concernent le salut public de Vôtre Majesté, & du Roïaume, que tous les Membres de vôtre Sénat ne sont pas d'un même avis. Ce n'est pas qu'ils ne tendent tous au même bût; tous cherchent uniquement la conservation de vôtre Personne Roïale, & la sûreté de l'Etat: mais avec tout cela rien n'empêche que les Sénateurs,

nateurs, chacun ſuivant ſon zéle & ſon attachement, ne ſoient partagez dans les opinions : rien n'étant plus ordinaire dans ces ſortes de délibérations, qui ne roulent jamais ſur un principe infaillible, ni ſur une certitude géométrique, que d'être obligé de changer de vûë & de ſentiment à proportion que les circonſtances & les conjonctures varient.

Comme donc dans la délibération préſente, ſans pourtant vouloir préjudicier en rien, ni intéreſſer l'honneur de ceux qui ſont d'un ſentiment contraire, il nous a parû que le parti le plus utile étoit, non ſeulement de ne point conclure l'Alliance dont il s'agit, de la maniére qu'elle eſt entamée, mais même de la différer tout à fait, juſques à ce que le tems ait mieux éclairci toutes choſes. Nous nous ſommes crus engagez, par le devoir de nos Charges, & par le Serment qui nous lie à Vôtre Majeſté, ſuivant ce qui ſe pratique dans les autres affaires qui regardent la ſituation & le bonheur du Roïaume, toutes les fois qu'il plaît à nôtre Roi très-clément de les confier à la délibération du Sénat, à ex-

poſer nos ſentimens ſur cette affaire-ci, qui eſt ſans doûte de la derniére conſéquence, ce que nous faiſons avec toute la ſoûmiſſion requiſe. Nous prenons cette liberté avec d'autant plus de confiance, que lors qu'on agita cette affaire-là dans le Sénat, nous écrivimes nos avis raiſonnez, & nous les fîmes inſérer dans les Archives publics; pouſſez principalement à cela par cette raiſon-ci, que dans une affaire de cette importance, il eſt preſque impoſſible d'arranger ſi bien ſes preuves en parlant, qu'on n'en oublie pas quelques-unes, & qu'on prenne toûjours bien la penſée de celui qui opine. Aïant donc eu pour motif en faiſant cela, non ſeulement de remplir les obligations de nos Charges, mais auſſi de faire connoître à Vôtre Majeſté par la nature même du ſujèt en queſtion, que nous n'avons rien plus à cœur que les avantages communs de Vôtre Majeſté & de ſon Roïaume, leſquels nous avons tâché juſques à préſent, & nous tâcherons toûjours de procurer ſuivant le mouvement de nos conſciences, & autant que les lumiéres, que Dieu nous a données, peuvent

peuvent le permettre, nous avons une ferme eſpérance que Vôtre Majeſté ne prendra point en mauvaiſe part, nos pures & très-ſincéres intentions : nous Vous ſuplions inſtamment & très-humblement, SIRE, d'être bien perſuadé, que nous ne manquerons jamais à la fidélité que nous devons à Vôtre Majeſté Roïale, & que nous emploïrons tous nos ſoins, & toute nôtre capacité à avancer la gloire & le bonheur de ſon Régne.

On peut réduire la Queſtion préſente à ces deux points-ci. Si c'eſt le véritable intérêt de Sa Majeſté & du Roïaume, d'attaquer directement les Etats Généraux des *Provinces-Unies*, en s'alliant offenſivement & défenſivement avec la *France* & l'*Angleterre;* ou même de recevoir une certaine ſomme d'argent pour entretenir en *Allemagne* une Armée, qui puiſſe agir contre l'Empereur, ou contre quelque Prince que ce ſoit de l'Empire, qui oſera ſecourir la *Hollande* accablée d'une Guerre dangereuſe? Ou, s'il ne vaudroit pas mieux être neutre, & demeurer dans l'inaction, juſques à ce que le tems ait meuri les affaires?

Il est certain que la question n'est pas facile à décider; & il y a beaucoup à craindre des deux côtez Si Votre Majesté embrasse le parti de ces deux Couronnes, Elle expose la sûreté publique à un danger manifeste; & Elle fait perdre au Roïaume les avantages d'une Paix aussi douce que solide. Si Votre Majesté laisse faire les deux Parties, & qu'Elle soit simple Spectatrice, il y a sujèt d'aprehender que Votre Majesté chagrinant par-là ces deux Monarques, n'éprouve les effèts de leur ressentiment, & qu'abandonnée de la seule Puissance, sur l'amitié de laquelle on pouvoit compter, Elle n'ait plus de ressource contre ses Ennemis.

I. L'Ecriture Sainte, dont les Conducteurs des hommes sont obligez de pratiquer la Morale, défend qu'on fasse la Guerre sans raison légitime, & sans avoir été offensé. Cette maxime est autorisée, comme un droit naturel, chez les Nations les plus civilisées, qui ont toûjours crû que c'étoit la plus grande des cruautez & des barbaries, de prendre les armes sans sujèt, sans avoir reçû aucune injure, mais uniquement pour nuire:

nuire: auſſi a-t-on vû par expérience, que la plûpart des Guerres injuſtes ont eu un ſuccès malheureux & funeſte pour les Agreſſeurs. Si donc on examine par cette excellente règle, les conditions du Traité que le Sieur de *Pompone* propoſe, il paroîtra plus clair que le jour, que Votre Majeſté violera ſes engagemens avec les *Hollandois*; & cela pour des raiſons contraires aux Loix divines & humaines; car c'eſt une iniquité criante de déclarer la Guerre a un Allié qui n'a point enfraint la Convention.

II. On ne doit pas examiner avec moins d'attention, ſi la *France* attaquera les *Hollandois*, ou les Places ſituées ſur le Rhin, qui à la vérité ne ſont point à eux, mais qui ſont occupées par leurs Troupes; parce qu'en ce cas-là, Votre Majeſté s'engagera à faire la Guerre à l'Empereur, ou à tout autre Prince de l'Empire, qui entreprendra de ſe joindre au Roi d'*Eſpagne* pour ſecourir les *Provinces-Unies:* par où, non ſeulement on rompt le Traité fait avec la *Hollande;* puiſqu'il eſt évident qu'attaquer les Alliez & les

Confédérez d'un Prince, c'est attaquer ce Prince même ; mais il semble aussi que ce que la *France* demande soit contraire à la Paix de *Westphalie:* car les Articles des deux Traitez de Paix ne différent point ; ils contiennent la même chose, savoir qu'il ne sera permis, ni à présent, ni dans la suite à l'*Allemagne* d'envoïer hors les Terres de l'Empire du secours aux ennemis de la *France* ou de la *Suéde;* & même il en est fait mention plus expresse, dans le Chapitre du Cercle de *Bourgogne*.

III. Il faut pourtant tomber d'accord, que pour ce qui regarde le Roi de *France*, cela n'aïant été exprimé qu'en termes généraux, on ne lui a donné aussi qu'un sens général dans l'Empire : mais lorsque depuis peu, quelques Etats d'*Allemagne* firent marcher des Troupes hors de l'Empire au secours des Rois de *Pologne* & de *Dannemarck*, alors il plût à la *France* d'interpréter autrement cet Article : non pas comme s'ils avoient été obligez en vertu du Traité de Paix d'agir offensivement contre l'Empereur & l'Electeur de *Brandebourg*, mais quand tous les deux

atta-

attaquoient la *Poméranie*, ils se contentérent de donner, en faveur de la *Suéde*, une déclaration qui ne pouvoit nullement s'étendre au de-là des bornes de l'Empire. Et que ce soit là encore aujourd'hui le sentiment de la *France*, c'est ce qui a paru visiblement dans la Conférence entre les Commissaires de Votre Majesté & le Sieur de *Pompone* Ambassadeur du Roi Très Chrétien; car ce Ministre soûtint sur cet Article, que la *Suéde* étoit plus engagée avec la *France*, que non pas la *France* avec la *Suéde*, en ce que la chose étoit spécifiée en termes exprès dans le Traité *François*, & qu'elle ne l'étoit pas dans celui de *Suéde*.

Mais enfin, supposons qu'il ne soit pas permis par cette Convention, de secourir les ennemis des deux Rois; on ne peut pas en conclure que si quelqu'un persuade à un des deux Monarques de rompre le Traité de Paix, l'autre Prince soit obligé d'armer d'abord en sa faveur : car pourquoi Votre Majesté ne suivra-t-Elle pas l'exemple de la *France*? Pourquoi ne fera-t-Elle point ce que nous avons vû faire à cette Couronne, lorsque

l'Empereur & l'Electeur de *Brandebourg*, unis enſemble contre Votre Majeſté, ſoûtenoient la cauſe des Rois de *Pologne* & de *Dannemarck?* Sur tout puiſque l'interprétation dont la *France* ſe ſert à préſent, pourroit facilement exciter de très-grands troubles dans l'Empire, & dans les *Provinces-Unies*. Il eſt vrai qu'il eſt de l'intérêt du Roïaume, que la *France*, en ce cas, comme on y a pourvû par les articles ſecrèts, prenne ſur ſon compte la Garantie mutuelle; mais cette Couronne peut conſentir à cela, d'autant plus aiſément, qu'elle a beſoin du ſecours de la *Suéde* contre la *Hollande;* & que d'ailleurs la choſe lui eſt très-utile. Et qui ſait, à moins que les deux Rois ne s'expliquent nettement, touchant cette précaution de ſûreté réciproque, qui ſait ſi la *France* ne l'entendra pas autrement quelque jour, ſuivant que ſes affaires le demanderont? Il peut fort bien arriver que cette Couronne, avant la concluſion de l'Alliance, trouve un ſubterfuge à cette explication du Traité de Paix.

IV. Ce qui ſuit n'a pas moins de force. Si la *France* attaque les Fortereſſes

tereſſes que les Provinces Confédérées du *Païs-Bas* occupent ſur le Rhin dans le Cercle de *Weſtphalie*, & que l'Empereur & l'Empire entreprennent leur défenſe, Votre Majeſté ne ſauroit empêcher cela ſans violer la Paix ; quoiqu'il y ait peut-être quelques Princes qui prétendent avoir droit ſur ces Places, & qui à cauſe de cela, ſe joindront avec les *François*. Ce procédé ſeroit tout à fait nouveau & contraire au Traité de Paix, dans lequel on a arrêté la maniére dont les démêlez, qui peuvent ſurvenir dans l'Empire, ſeroient terminez par les voïes de droit Et quoique les Etats Généraux ne ſoient pas du Corps Germanique, ces Fortereſſes néanmoins, qu'ils poſſédent ſur le Rhin, dépendent de l'Empire, & ſont ſoûmiſes à ſa Juriſdiction ; en ſorte que tant que ces Places ne paſſeront point légitimement en d'autres mains, la préſomption de droit ſera toûjours pour le Poſſeſſeur. On ne peut même montrer par aucune raiſon valable, que les deux Rois, de la cauſe deſquels il s'agit principalement, puiſſent vuider cette querelle, ſans la participation & ſans le con-

conſentement des autres Puiſſances; puiſqu'on peut voir dans le dernier article de l'*Aſſécuration*, qu'elle eſt la meilleure maniére de terminer les differens.

V. Mais ſi le Roi de *France* dans cette Guerre qu'il va faire aux *Hollandois*, prétend s'inquiéter à cauſe des Garniſons que ces Souverains ont miſes dans leurs Places d'*Allemagne*; & qu'il s'en plaigne à l'Empire comme d'une uſurpation, alors à moins qu'on ne pourvoïe aſſez à la ſûreté commune, S. M. T. C., par les Loix de la Guerre, ſera dans le droit d'attaquer ſes ennemis par tout. En ce cas là, il nous ſemble que Votre Majeſté ſeroit obligée par le Traité de Paix à empêcher par toutes ſortes de moïens qu'on ne commît aucune hoſtilité contre la *France*; après que cette Couronne aura donné la prémiére, une pareille interprétation à ce même Traité de Paix, en faveur & à l'avantage de Votre Majeſté. Mais ſi Votre Majeſté ſe déclare hautement pour la *France*, ſans avoir auparavant communiqué la choſe à l'Empire, tous ſes Membres crieront, qu'on a décidé ſans entendre les Parties

ties intéreſſées; & avant que le Tribunal légitime ait rendu ſon jugement. D'ailleurs, nous trouvons qu'il ne ſeroit pas moins utile, ſi on rencontre quelque choſe dans le Traité de Paix qui demande un plus grand éclairciſſement, d'en conférer avec les intéreſſez; & ſi quelque partie entreprend d'interpréter le Traité de Paix contre ſon véritable ſens, il ſera tems alors que tous les autres Membres, bien unis d'eſprit & de volonté, réſolvent ce qu'on doit faire dans cette occaſion, & de quelle maniére il faut s'y prendre pour ſoûtenir la vraie & légitime interprétation, contre ceux qui la contrediſent.

VI. Notre ſentiment eſt donc que Votre Majeſté doit uſer d'une grande circonſpection dans cette affaire là. Car la *Suéde* a deux rôles à ſoûtenir dans les affaires générales: Prémiérement, cette Couronne tient le prémier lieu entre les Parties Contractantes; & enſuite, Elle eſt un des Etats de l'Empire. Or on ne peut nier que ces deux rapports doivent être dirigez à une ſeule & même fin. Rien n'empêche néanmoins qu'en une certaine maniére on ne puiſſe

les

les séparer. Par exemple, Votre Majesté, comme principale Partie Contractante, déclare que les *Hollandois* n'ont point droit d'attaquer la *France* du côté du Rhin, ou avec les Forteresses qu'ils possédent en *Allemagne*. Rien aussi n'est plus vrai, que la plus grande partie de l'Empire représente tout le Corps Germanique; il s'ensuit de là, que la *Suéde* à cause des Duchez qu'elle possége en *Allemagne*, comme un Etat de l'Empire, est obligée de se conformer à la pluralité des Suffrages. Que si Votre Majesté viole cette obligation & renverse la Loi de l'Empire, pour embrasser le parti de la *France*, l'*Empire* ne négligera pas ses propres intérêts; fondé sur la dépendance des Fiefs, & selon ses Constitutions, il proscrira juridiquement Votre Majesté, en la mettant au Ban de l'Empire.

VII. Outre cela le Roi de *France* demande à Votre Majesté de vouloir bien empêcher que l'Empereur ne se joigne au Roi d'*Espagne*, en cas que ce dernier Monarque entreprenne de secourir les *Hollandois*. Cela ne convient point du tout, & rien

ne

ne peut avoir moins de raport avec les affaires de l'Empire. Car le point dont il eſt fait mention dans le Traité de Paix, ne peut pas s'étendre juſques à l'*Eſpagne*, avant que les intéreſſez aïent déclaré leurs réſolutions touchant le *Païs-Bas Eſpagnol.* Il y a peu de tems que la *France* a fait une tentative par le Sieur de *Pompone* ſon Ambaſſadeur, pour obtenir que le Cercle de *Bourgogne* fût exclus du *Corps Germanique;* & peut-être cette Couronne ne ceſſera t elle jamais de faire tous ſes efforts pour cette affaire là, parce qu'il eſt de ſon intérêt d'en agir ainſi. Mais ſi la *Suede* s'unit à la *France* par un lien plus étroit, Votre Majeſté ne pourra point, ſans offenſer cette Couronne ſon Alliée, prononcer en qualité de principale Partie Contractante, que la *Bourgogne* eſt un Cercle de l'Empire. D'ailleurs, le Corps *Germanique* n'a encore rien décidé ſur cette affaire là. Ainſi, avant que la diſpute ſoit terminée par les intéreſſez il faut dire, qu'on regarde ce Cercle comme ſitué hors de l'*Empire*; il ſemble même que ce ſoit là le ſentiment des Etats de l'*Empire*, puiſ-

puisque dans la derniére Guerre ils ne voulurent pas défendre ce Cercle contre la *France*: & par-là rien n'empêche l'Empereur & plusieurs autres Princes de secourir l'*Espagne*, en vertu de ces termes, *qu'il soit permis à chaque Etat de donner du secours à tel ou tel Roïaume au delà des limites de l'Empire.* Mais quand même, malgré la *France*, le Cercle de *Bourgogne* seroit compté parmi les Etats de l'*Empire*, la *France* & l'*Espagne* ont ensemble des conventions particuliéres en vertu desquelles, il est permis aux autres Puissances de secourir la derniére de ces deux Couronnes. Et quoi de plus facile à l'Empereur & aux autres Etats d'*Allemagne*, que de fournir des Troupes aux *Espagnols*, comme si elles étoient à leur solde?

Il ne revient donc par-là aucun avantage à la *Suéde*, à moins qu'on ne compte pour profit, de s'attirer la haine des *Hollandois*, qui n'auront pas de peine à voir par des indices si évidens, que nous avons conjuré leur ruïne. Et si on ne doit pas compter le Cercle de *Bourgogne* entre les Etats de l'*Empire*, il n'y a point

point de force dans tout ce que la *France*, pour mieux défendre sa cause, a voulu tirer du Traité de Paix. Si néanmoins la *France* veut persister dans son sentiment, il faut avant toutes choses qu'elle consente que Votre Majesté fasse connoître par son interprétation, le vrai sens du Traité de Paix touchant le Cercle de *Bourgogne*. Car autrement il n'y a pas la moindre ombre de droit pour soûtenir ce fait là ; & il est sûr, sans que les Parties puissent aucunement en disconvenir, que l'Empereur & les autres Etats d'*Allemagne*, ont droit en vertu du Traité de Paix, de secourir les *Espagnols*. Si donc les desseins présens de la *France* ne réüssissent pas dans ce qui concerne l'*Espagne*, il en résultera un grand sujèt de disputes ; & on ne manquera alors ni de raison, ni d'occasion d'assister les *Provinces-Unies*, plûtôt que de les laisser périr ; & cela ne pourra jamais arriver qu'au desavantage évident de Votre Majesté.

VIII. Quand nous rappellons le tems passé ; quand nous lisons les Annales de notre Nation, nous trouvons bien que nos Rois ont fait la

Guerre avec l'Empereur, avec la *Pologne*, avec le *Dannemarck*, avec le *Moscovite*, pour maintenir les droits légitimes de la Couronne, & pour la conservation de l'Etat : mais que dans une conjoncture douteuse, nous mettions dans un grand péril la sûreté du Roïaume, pour un peu d'argent que la *France* s'engage de nous donner sous le nom de Subside, nous n'avons point d'exemple, ni de cela, ni de rien de semblable dans notre Histoire.

IX. De plus, les affaires générales sont dans une telle situation, qu'on ne sauroit être trop sur ses gardes contre les desseins qui peuvent rallumer la Guerre. Et un Roi mineur tire de sa minorité une très-puissante raison pour exhorter à la Paix, & pour dissuader de la discorde & de la division. Effectivement, Sire, ce ne sera pas un petit avantage pour Votre Majesté de prendre l'administration du Gouvernement dans un tems calme, & pendant que l'Etat jouït d'une douce tranquilité.

X. Nos Finances sont si épuisées, les revenus publics sont si diminuez, qu'à peine pouvons-nous fournir aux dépenses

dépenſes néceſſaires dans un tems de Paix; Où prendre donc les ſommes immenſes ſans leſquelles on ne peût faire la Guerre ſur Terre & ſur Mer?

XI. Lorſqu'il eſt ſurvenu des affaires de la derniére importance, & qui pouvoient avoir des ſuites très-fâcheuſes, comme de repouſſer un Ennemi à force ouverte, ou de fomenter des deſſeins qui pourroient faire éclore la Guerre, nos Rois ont jugé à propos, & ils ont très-ſagement ordonné, qu'on ne fît rien ſans l'avis & ſans le conſentement des Etats du Roïaume; & cela dans la crainte de troubler mal à propos le repos de l'Etat, & de le plonger ſans une néceſſité inévitable, dans une longue & ruïneuſe Guerre. Il eſt vrai que dans la derniére Aſſemblée générale du Roïaume, les Etats laiſſérent au Roi & au Sénat la diſpoſition des Alliances tant anciennes que nouvelles, ſuivant ce qu'ils jugeroient le plus convenable au bien & à l'avantage de la Nation. Mais ſavoir ſi une permiſſion ſi vague & ſi générale peut ſuffire afin que Votre Majeſté, qu'une Reine

Veuve, que des Tuteurs, que les Sénateurs du Roïaume, soient en droit de conclure un Traité tel que celui que la *France* souhaite; c'est assûrément ce qui nous paroit valoir bien la peine d'être examiné à fond. Sur tout, il est bien à remarquer ici que les Etats du Roïaume, d'un commun suffrage, approuvérent la Paix qu'on avoit renouvellée avec la *Hollande*; & qu'ils consentirent au dessein de former la Triple Alliance, comme un moïen propre à retenir dans ses justes bornes la Couronne de *France*, laquelle, si on l'avoit abandonnée à son ambition, auroit pû facilement assujettir les autres Etats. Sur quoi les Etats Généraux de *Suéde*, prirent enfin cette résolution, que le Séréniſſime Roi auroit la liberté de faire tout ce qu'on croiroit le plus utile au salut du Roïaume. Mais supposé qu'on n'ait absolument aucun égard au lien des Traitez; le but du dessein est tout à fait changé. Ce but étoit de maintenir l'équilibre entre les forces des plus puissans Souverains; or il arrivera tout le contraire si Votre Majesté s'allie avec la *France* aussi étroitement

ment que cette Couronne le prétend. Cela mérite donc une attention plus exacte pendant la minorité du Roi; puiſqu'on ne ſait que trop, que ſouvent les projèts, même les mieux conſultez, tournent très-mal. Les exemples des autres minoritez nous montrent, qu'il n'eſt pas moins néceſſaire à préſent de convoquer & de conſulter les Etats Généraux du Roïaume, que lorſqu'on les aſſembla, pour faire la Guerre au *Dannemarck*, de l'avis & du conſentement public de la Nation.

XII. La ſituation glorieuſe & floriſſante où juſques à préſent nous avons vû la Religion Proteſtante, pourroit recevoir une grande diminution, ſi on en vient à ce point de malheur, que la *Suéde*, l'*Angleterre*, la *Hollande*, & les autres Etats Proteſtans, ſe faſſent la Guerre les uns aux autres: ce ſeroit une belle occaſion aux Princes Catholiques de machiner, par leurs ruſes & par leurs artifices ordinaires, la perte de ceux qui ſe ſeroient épuiſez réciproquement par une Guerre inteſtine.

XIII. Et même la Paix générale de la Chrétienté ſeroit naufrage, cet-

te Paix que Votre Majesté a tâché de conserver jusques ici par ses sages conseils, & avec une fermeté invincible, ce qui n'a pas peu contribué à la gloire de son nom.

XIV. Si la *Hollande* a le malheur d'être subjuguée, il sera fort facile à la *France*, de passer outre, & d'étendre les limites de son Roïaume; en sorte qu'on n'aura rien avancé jusques à aujourd'hui, par tant de conseils & de délibérations, si la *Suéde* même, contre ses anciennes règles, & contre les loix de la prudence, grossit les forces des *François*. Quelle digue opposera-t-on après cela aux rapides progrès d'une Couronne puissante en elle-même, & considérablement agrandie?

XV. La mort de l'Empereur, ou celle du Roi d'*Espagne* changeroit extrêmement la face des affaires; car pendant qu'on disputeroit pour donner un Successeur au prémier de ces Monarques, ou pour savoir qui devroit hériter de la Monarchie d'*Espagne*, la *France* pourroit accomplir ses vastes projèts.

XVI. Ces quatre cent quatrevingt mille écus qu'il en coûte à l'*Espagne*;

*gne*; ou ce peu d'argent qu'on peut aquérir, à tître de Subſide, des *Hollandois* ou d'autres, ne ſont pas d'un auſſi grand prix pour nous, que ſi cet équilibre qu'on a ſi bien conſervé juſqu'à préſent entre la *France* & l'*Eſpagne*, entre l'*Angleterre* & la *Hollande*, étoit auſſi maintenu dans la ſuite par les ſages conſeils de Votre Majeſté; ce qui eſt d'une très-grande importance, non ſeulement à Votre Majeſté, mais auſſi à la Religion Proteſtante.

XVII. Les Rois de *Suéde* ont toûjours eu très-grand ſoin d'éviter tout ſujèt de Guerre ou de diviſion avec les Puiſſances Maritimes; afin que ſi une de ces Puiſſances entreprenoit de s'arroger l'Empire de la Mer, & de ſe rendre par-là plus redoutable, nos Monarques pûſſent, avec le ſecours de l'autre Puiſſance, la réduire à ſes juſtes bornes. Si donc Votre Majeſté contribuë par ſes Troupes auxiliaires, à mettre la *Hollande* aux fers, Quelle reſſource aura-t-elle contre l'*Angleterre*, lors que cette Couronne devenuë plus formidable lui tombera ſur les bras?

XVIII. Les deux Ambaſſadeurs ſont

sonner bien haut, qu'il y a une union intime de sentimens & de desseins entre la *France* & l'*Angleterre*: mais quand on réfléchit sur le passé, quand on étudie le présent, le témoignage de ces Ministres ne paroît pas appuié sur des fondemens assez solides. Car depuis la conclusion de la Triple Alliance, il n'est point survenu d'incident qui puisse détourner le Roi d'*Angleterre* de son prémier dessein; à moins que par une certaine fatalité maligne, on ne se soit tellement emparé de l'esprit de ce Monarque, qu'il veuille bien sacrifier ses propres intérêts à l'avantage & à l'utilité des autres. Ou peut-être que son Conseil a en vûë de mettre la *France* aux prises avec la *Hollande;* & après que la Guerre sera ouverte, d'en laisser tout le poids à soûtenir aux *François* & à leurs Alliez. D'ailleurs, cette union de la *France* avec l'*Angleterre* nous doit être fort suspecte, puisque les Ambassadeurs ont prétendu qu'on devoit les croire sur leur parole, n'aïant point produit de Traité. Mais supposons la chose telle qu'ils l'ont dite; s'il arrivoit que ces deux Couronnes

ronnes se brouillassent ; (car enfin les *François* & les *Anglois* sont des Nations incompatibles, & à qui la Nature semble inspirer une haine mortelle l'une pour l'autre.) Si donc la division se mettoit parmi eux, ce ne seroit pas une légère atteinte à l'Alliance dont il s'agit : non seulement cela ; mais il seroit alors bien à craindre, qu'après avoir cherché à nous unir plus étroitement avec l'*Angleterre* contre la *Hollande*, nous n'aïons ensuite la Guerre contre ces deux Puissances Maritimes.

XIX. De plus, l'*Angleterre* est dans une certaine situation, que, pourvû qu'elle obtienne quelque satisfaction au Prince d'*Orange*, ou bien au sujèt du Commerce, elle jette les Cartes sans façon, comme on dit ; & lorsquelle se voit trop pressée sa coûtume est de laisser là ses Alliez. Nous nous souvenons que les Anglois ont tenu plus d'une fois cette conduite, envers leurs meilleurs Amis, du salut desquels dépendoit même leur propre conservation. Votre Majesté a reçû plus de chagrins que de bons offices de la part de l'*Angleterre* ; & c'est ce

qu'on peut prouver amplement par les Traitez de *Londres* & de *Breda*.

XX. Votre Majesté a de grandes raisons pour douter que l'amitié de la *France* soit sincére & durable: c'est ce qui se prouve invinciblement par ses divers desseins, par ses intrigues, & par les écrits de ses Ministres: & cela se confirme encore plus par la conduite du Sieur de *Pompone* au sujèt du présent Traité. Car, sans parler de plusieurs autres choses qui marquent assez que la *France* n'est pas bien intentionnée pour la *Suéde*, 1. Quelle plus grande preuve peut-on en demander que celle-ci, le Sieur de *Pompone* a expliqué le Traité de Paix en faveur de la *France* contre la *Suéde*, comme si la *France* n'étoit nullement obligée à donner la Garantie hors l'Empire. 2. Dans tout ce qui concernoit l'avantage du *Dannemarck*, on voïoit évidemment que ce Ministre s'intéressoit beaucoup pour cette Couronne, d'où il étoit aisé de conjecturer, que les deux Rois avoient déja contracté cette bonne intelligence qu'ils ont cultivée jusques ici par un Traité secrèt, ce qui l'obligeoit

à

à répondre d'une maniére équivoque ſur tout ce qui regardoit les *Danois*. 3. Il faut bien remarquer que le Sieur de *Pompone* ne voulut abſolument point ſe mêler des affaires du Duc de *Holſtein*; que même il ne daigna pas faire une viſite de civilité à ce Prince, lorſqu'il paſſa par ſes Etats; & cela pour ne pas chagriner le plus cher Ami. 4. Il n'y a pas de proportion entre le Subſide pécuniaire que la *France* offre, & les dépenſes auxquelles Votre Majeſté s'engage. 5. C'eſt un point digne d'une très-grande attention, que le Sieur de *Pompone* a inſinué plus d'une fois dans les converſations, qu'il ne ſeroit pas néceſſaire d'avoir beaucoup de Troupes en *Allemagne*: c'eſt peut-être que la *France* a jugé qu'il lui étoit plus avantageux de ne fournir qu'une ſomme médiocre, pour vous empêcher, Sire, d'avoir une nombreuſe Armée dans l'Empire, que de mettre Votre Majeſté en état d'attirer le fort de la Guerre en *Allemagne*, ſi Elle le jugeoit à propos. 6. Après que Votre Majeſté eut conſenti à toutes les propoſitions de la *France*, & que la Négociation étoit preſque

preſque concluë, ce fût une choſe tout à fait ſurprenante, & très-propre à donner du ſoupçon, que le Sieur de *Pompone* n'eut point dans ſes inſtructions, ou d'augmenter le Subſide, ſi l'intérêt commun le demandoit, ou même de traiter ſéparément. 7. Et qui ſait ſi en cas qu'on donne au Sieur de *Pompone* les Articles ſecrèts, tels qu'on a commencé de les dreſſer, s'il ne s'en ſervira point au préjudice de la *Suéde*; à moins que nous n'aïons une complaiſance aveugle pour tous les deſſeins de la *France*; & s'il ne publiera point par tout que les deux Couronnes s'accorderoient toûjours fort bien, pourvû que la *France* donnât aux *Suédois* autant d'argent qu'ils en demandent, ce qui ne manqueroit pas d'attirer ſur la *Suéde* le mépris de l'Empire, du *Dannemarck* & de la *Hollande*. 8. Et enfin, ſi ce prémier plan du Traité ſe divulgue, ce ſera un grand champ à la calomnie: on ne manquera pas, au grand deshonneur de Votre Majeſté, d'imputer à la *Suéde* la rupture de la Triple Alliance, cette conjecture ſera d'autant plus plauſible, que le

Roi

Roi d'*Angleterre* a protesté qu'il ne pensoit nullement à prendre les armes; & il ne faudroit sur cela que s'en rapporter à l'Ordre que Sa Majesté *Britannique* a donné au Maire de *Londres*, de punir ceux qui répandoient ces sortes de bruits. Quand même la *Suéde* nieroit qu'elle eût causé cette rupture de la Triple Alliance, nos ennemis auroient bien de la peine à le croire; comme cela paroit évidemment, non seulement par les relations des Ministres publics, mais aussi par les circonstances mêmes des choses.

XXI. L'avantage que Votre Majesté tirera des Subsides pécuniaires de *France*, est fort peu de chose: car, le Traité une fois conclu, dès que Sa Majesté *Très-Chrétienne* aura levé l'étendard, Votre Majesté sera obligée d'emploïer cet argent de *France* à former une Armée, à l'entretenir, & conséquemment à s'embarquer dans la même Guerre qui absorbera peut-être des sommes immenses. Et de plus, comme les choses sont sujettes à quantité de contretems, si la *France* ne fournit pas exactement son Subside, Votre Majesté

jesté engagée une fois avec les *François*, n'aura-t-elle pas son Armée à entretenir sur son propre compte?

XXII. On pourroit nous objecter, que si le Sieur de *Pompone* retournoit auprès du Roi son Maître, sans avoir rien conclu, il y auroit à craindre que les Rois de *France* & d'*Angleterre*, aïant perdu l'espérance de s'allier avec la *Suéde*, n'augmentassent la puissance du *Dannemarck*, en fournissant à cette Couronne des Troupes & de l'argent, ce qui ne peut se faire qu'au préjudice, & qu'au péril de Votre Majesté. L'esprit & l'intention de la *France* se manifestent assez par le Traité qu'elle a conclu depuis peu avec le *Dannemarck*, lequel Traité aura peut-être bien-tôt son effet. Les différends survenus entre l'*Angleterre* & le *Dannemarck* ne sont point encore appaisez; tant s'en faut, l'animosité encore récente est dans toute sa force. Le Lord *Coventri*, Ambassadeur d'*Angleterre*, fait voir lui-même, que le Roi son Maître ne souhaite rien tant, que d'engager la *Suéde* à s'allier avec lui contre les *Hollandois*; ou que, si cette Couronne refuse ce parti-là, elle demeure

au

au moins dans l'inaction en attendant le ſuccès de la Guerre: il n'eſt donc guères croïable que le *Dannemarck*, quelques conditions qu'on puiſſe lui offrir, veuille entrer dans une Guerre ſi dangereuſe. D'ailleurs, cette Couronne doit craindre que Votre Majeſté ne la traverſe de toutes ſes forces, qu'Elle ne ſoit ſecondée en cela par l'Empereur & l'Empire, par l'*Eſpagne* & la *Hollande*, toutes leſquelles Puiſſances ne manqueront pas de joindre leurs forces. Ainſi les Danois ſeront en grand péril que tout le poids de la Guerre ne tombe ſur eux. En ce cas-là, outre qu'on leur feroit la Guerre pour un ſujèt très-légitime, ce ſeroit la plus belle occaſion qu'on pût ſouhaiter pour mettre le *Dannemarck* ſi bas, que la *Suéde* n'en eut plus rien du tout à craindre. Car le *Dannemarck* n'eſt pas une Puiſſance ſi redoutable, qu'à cauſe de lui, & pour quelques centaines de milliers d'écus qu'il aura reçûs de la *France*, la *Suéde* ſoit forcée à ſolliciter l'Alliance & l'amitié de cette derniére Couronne. Nos affaires, ſi on les compare à celles du *Dannemarck*, ont éte ſouvent dans une

une ſituation bien plus mauvaiſe, que celle où, graces au Ciel, nous les voïons aujourd'hui. Pour paſſer ſous ſilence les avantages que nous avons remportez dans les Siécles précédens, les Règnes de *Guſtave Adolphe*, & de *Charles Guſtave*, deux grands Monarques, deux Princes célébres par des exploits éclatans, nous en rendent un illuſtre témoignage. Lorſque les *Danois* étoient maîtres de *Colmar*, de *Borkholm*, de la Forteresſe de *Risby* & d'*Elburg*, & que la *Suéde* avoit non pas un, mais pluſieurs puiſſans ennemis ſur les bras, les Rois de *Suéde*, avec la bénédiction du Ciel, s'oppoſérent ſi heureuſement aux progrès du *Dannemarck*, qu'ils anéantirent tous ſes efforts; en ſorte qu'il ne reſte pas à cette Couronne le moindre monument de victoire, duquel elle puiſſe ſe glorifier. Mais que le *Dannemarck* cache ſa mauvaiſe volonté contre la *Suéde*; qu'il nous prépare des troubles & des diviſions; ſommes-nous pour cela dans une néceſſité indiſpenſable de nous allier avec la *France*? Nous ne ſommes menacez d'aucune Guerre ſur les autres frontiéres du Roïaume; au contraire

contraire Votre Majeſté eſt en Paix de tous côtez avec ſes Voiſins. 1. Les *Moſcovites*, qui ſont ceux dont il y auroit le plus à craindre, étant épuiſez par la Guerre Civile, ils n'ont pas beſoin de ſe mêler des affaires des Etrangers, c'eſt pourquoi on ne doit craindre aucun mouvement de leur côté. 2. Vôtre Majeſté n'a nul ſujet de feindre, ni de diſſimuler avec la *Pologne*, puiſque tous les anciens démêlez ſont finis par la Paix d'*Oliva*. Les brouilleries domeſtiques, les irruptions des *Tartares*, & la crainte de la Puiſſance *Ottomane* toûjours prête à fondre ſur ce Roïaume, donnent aux *Polonois* bien d'autres occupations, que celle de penſer à recouvrer la *Livonie*. 3. Vôtre Majeſté s'étant aquis par la ſageſſe & par la prudence de ſes Conſeils, l'amitié de l'Empereur, & de la plus grande partie de l'Empire, il eſt à préſent de ſon intérêt de ſuivre ce chemin là, plûtôt que d'entrer dans les querelles infinies de la *France*. Il n'y a pas longtems que cette Couronne étoit en mouvement pour la *Lorraine* dont elle s'eſt emparée; à préſent c'eſt un procès pour les dix

Villes d'*Alsace*; outre qu'elle fait à présent de grands préparatifs de Guerre, qui la rendent suspecte de mauvais desseins; si bien qu'on doit regarder comme une chose certaine, qu'il sera beaucoup plus sûr pour la conservation de nos Provinces d'*Allemagne*, de nous en tenir à la situation présente, que d'avoir sur pié, avec le secours pécuniaire de *France*, une Armée de seize mille hommes. 4. Votre Majesté est liée par la Triple Alliance avec les deux Puissances Maritimes, sans parler des autres Traitez particuliers. Si donc on s'en tient à cette Confédération avec l'*Angleterre* & la *Hollande*, de l'amitié desquelles la *Suéde* a toûjours fait grand cas; si Vôtre Majesté ne fait rien qui puisse rompre cette Alliance; quand l'*Angleterre* & la *Hollande* se brouilleroient ensemble, on pourra aisément demeurer bien uni avec ces deux Etats, comme on sait que cela arriva pendant la derniére Guerre. 5. Suivant le Traité que l'*Angleterre* a fait avec nous, il n'est pas permis à cette Couronne de s'allier avec le *Dannemarck* contre la *Suéde*; d'où vient que le Lord *Coventri* n'a

pas

pas fait la moindre mention de cette Alliance: au contraire, il a déclaré que l'intention du Roi son Maître étoit, que si Vôtre Majesté ne vouloit pas rompre ouvertement avec les *Hollandois*, qu'au moins on renouvellât l'ancienne Alliance; ce qui prouve manifestement que l'*Angleterre* est très éloignée de vouloir entreprendre rien contre la *Suéde*.

XXIII. Si donc le Roi de *Dannemarck*, sans aucune autre raison que celle de recevoir de l'argent de *France*, prend le parti de hazarder la Guerre, & de la faire à la *Suéde*; comme pour l'exécution de ce dessein toutes ses forces consisteront en seize ou dix-huit mille hommes qu'il entretient dans ses Etats, & dans un surcroît de quelques Troupes étrangéres; nos affaires sont sur un tel pié qu'on peut aisément s'opposer à la puissance des *Danois*. Car après que cette Couronne aura mis dans ses Fortereſſes les Garnisons néceſſaires, son Armée réduite alors à peu de chose, ne pourra point attaquer en même tems nos Provinces d'*Allemagne*, & la *Scanie*. Nos forces distribuées dans les Provinces du Roïaume se

raſſemblent en très peu de tems; & en peu de tems auſſi on peut les augmenter par de nouvelles levées. D'ailleurs, il n'y a pas un de vos bons Sujèts, Sire, qui ne conſacre ſa perſonne, ſon bien, & tout ce qu'il a, au bonheur & à la ſûreté du Roïaume; & qui ne ſoit diſpoſé à répandre ſon ſang pour Vôtre Majeſté, pour la défenſe & pour la gloire de la Nation: d'où nous avons tout lieu de nous promettre, que tout le reſte allant bien à cela près, les efforts du *Dannemarck* contre nous, ne ſeront pas moins inutiles qu'ils l'ont été autre fois; que même les *Danois* donneront la Comédie à leurs anciens Amis, puiſqu'ils païeront ſeuls la peine dûë à leur légéreté, en ce qu'ils ont voulu ſi mal à propos s'allier avec les *François*, & entrer dans l'exécution de leurs deſſeins.

XXIV. Pendant que la *France* ſera aſſez embarraſſée à fournir contre les *Hollandois*, & contre pluſieurs autres ennemis, elle ne pourra point envoïer exactement au *Dannemarck* les ſecours dont elle ſera convenuë; nous inférons de là qu'il ſera bien plus ſûr de n'avoir affaire qu'aux *Danois* qui

qui n'auront que le ſeul appui de la *France*, que d'embraſſer pour de l'argent le parti des *François*; dans ce dernier cas Vôtre Majeſté pourroit avoir ſur les bras tout à la fois, l'Empereur, l'Empire, le *Dannemarck* & la *Hollande;* une Guerre qui à la vérité ſeroit aiſée à commencer, mais qui peut être finiroit très-mal.

Juſques ici nous avons montré que la demande des *François* eſt très hazardeuſe, & qu'elle jette la *Suéde* dans un grand péril; nous allons faire voir à préſent que ce que la *France* ſouhaite avec tant d'ardeur n'eſt pas même poſſible. I. Quand la *France* nous fourniroit libéralement un Subſide ſuffiſant, ce qui n'eſt pas à préſumer, pour entretenir ſeize mille hommes en *Allemagne*; ces Troupes ne compoſeront pas une Armée capable d'attaquer offenſivement l'Empire, l'*Eſpagne* & la *Hollande*. Car comme on ne pourra pas éviter que nos préparatifs de Guerre n'excitent la défiance, Qui doute que ces Puiſſances n'agiſſent de concert, & ne prennent enſemble des meſures, pour s'oppoſer avec une nombreuſe Armée à la vio-

lence des deux Couronnes, & principalement de celle de *Suéde*. D'où il arrivera qu'auſſi-tôt que ces Puiſſances verront que Vôtre Majeſté aura rempli de Troupes ſes Provinces d'*Allemagne*, pour empêcher l'Empire & ſes Etats de ſecourir les *Hollandois*, tous ceux qui auparavant donnoient toute leur approbation aux ſages deſſeins de Vôtre Majeſté, prendront les choſes d'une maniére toute oppoſée, & vous attribueront de mauvaiſes intentions.

II. La *Hollande*, à laquelle on en veut principalement, ne ſe manquera pas à ſoi-meme; & emploiant bien ſon crédit qui ſera d'un grand poids dans une telle conjoncture, elle remontrera habilement aux autres Puiſſances, combien ces deux Couronnes ainſi unies ſeroient redoutables: ſur quelle Paix l'Empire peut compter, tant que ces deux Monarques camperont, pour ainſi dire, aux portes d'*Allemagne*; qu'il ne tiendra qu'à eux d'exciter de nouveaux troubles dans le *Corps Germanique*, & que ce feu paſſant plus avant pourroit ſe communiquer aux autres Princes; qu'il ſeroit de la derniére importance d'éteindre

d'éteindre cette prémiére flamme ; & de ſolliciter le Roi de *Dannemarck*, l'Electeur de *Brandebourg*, la Maiſon de *Lunebourg*, tous Princes déja aſſez diſpoſez à prendre les armes contre la *Suéde ;* qu'en leur fourniſſant pendant quelques mois d'un argent qui eſt tout prêt, il leur ſeroit facile ; en raſſemblant les Troupes qu'ils ont coûtume d'avoir ſur pié, de former une Armée de quarante mille hommes, & de ſe ſervir de ces forces pour fixer la Scéne de la Guerre dans les Provinces *Germaniques* de *Suéde ;* ce qui traverſera Vôtre Majeſté ſi Elle eſt dans le deſſein de faire la Guerre à l'Empereur, ou à tout autre Prince qui voudra ſecourir la *Hollande* contre les *François.*

III. Il n'y aura pas de moindres difficultez à aplanir pour le paſſage des Troupes. Car ſi l'Empereur ou quelque autre Prince de l'Empire, veut ſecourir les *Provinces-Unies*, de peur qu'elles ne ſoient ſubjuguées par la *France*, ce qui ſeroit tout à fait contraire à la ſûreté de l'Empire ; & que Vôtre Majeſté tâchât par la voïe de remontrances d'empêcher

cela, l'Empire n'accorderoit jamais à Vôtre Majesté une chose de si grande conséquence.

IV. Il faudra donc en venir à la voïe de fait, & s'ouvrir le passage l'épée à la main, comme nous avons vû que cela est arrivé fort souvent dans les Guerres d'*Allemagne:* mais Vôtre Majesté n'a pas ces memes forces, qui autre fois jettérent la terreur dans l'Empire: Elle n'a plus ces memes Forteresses qui en ce tems là étoient occupées par nos Garnisons. Ainsi le Roi de *Dannemarck*, l'Electeur de *Brandebourg*, & les Princes de la Maison de *Lunebourg* se ligueront étroitement ensemble; ils nous accableront par leur supériorité en nombre de Troupes, & ils nous empêcheront bien de passer par force.

V. D'ailleurs, la conjoncture présente ne permet pas qu'on fasse sortir les Troupes du Roïaume, puis qu'au contraire les choses étant sur le pié qu'elles sont, nous avons grand besoin de Troupes réglées pour assûrer nos frontiéres vers la *Norvege*, & vers la *Prusse*.

VI. Il pourroit aussi arriver que les

les Confédérez d'*Allemagne* s'y prendroient d'une autre maniére pour leur intérêt, & qu'ils ne nous disputeroient point le passage, afin que nos Provinces d'*Allemagne* étant dégarnies, il leur fût plus facile de s'en emparer; car ils seroient assez forts pour empêcher nos Troupes d'y retourner quand elles voudroient.

VII. Si la *France* est liée d'Alliance & d'amitié avec quelques Princes d'*Allemagne*, cette Couronne devroit les faire connoître, afin que sur cela Vôtre Majesté pût prendre des mesures plus justes. Car entre tous ceux que la *France* compte pour ses fidéles amis, Vôtre Majesté ne connoît que le seul *Dannemarck*.

VIII. La *France* répondant à nos difficultez dit qu'il n'y a rien à craindre: elle assûre que ni l'Empire, ni l'*Espagne*, ne donneront point de secours aux *Hollandois*; & elle peut bien nous cautionner que la chose ne tournera pas autrement. On peut bien, il est vrai, raisonner ainsi avec quelque vrai-semblance dans un entretien familier: mais quand on entre dans le fond de l'affaire, on voit qu'il n'est pas de l'intérêt de l'*Espagne* de

souffrir que la *France* s'agrandisse autant qu'elle s'agrandiroit par la Conquête de la *Hollande :* l'intérêt de l'Empire ne permet pas non plus cet accroissement. Car ces deux Puissances prévoïent bien dès à présent, que la *Hollande* étant une fois réduite, suivant le projèt de la *France*, il n'y aura plus de sûreté, ni de salut pour tout le reste des *Païs-Bas*, Et qui oseroit se mesurer avec une Puissance aussi énorme que seroit celle des *François* après cette réduction? Il n'y a donc rien de si certain qu'aussitôt que Vôtre Majesté aura pris avec la *France* des engagemens nouveaux & plus étroits, toutes les Puissances intéressées à la conservation des *Provinces-Unies*, déclareront la Guerre à la *Suède*; ce qui exposera nos Provinces d'*Allemagne* à un funeste embrasement.

IX. Mais supposons que la *France* agisse de bonne-foi ; supposons qu'elle n'ait que des vûës droites & sincéres dans ce Traité qu'elle a tant d'envie de conclure avec nous, cette Couronne est dans une situation, que quand elle sera aux prises avec l'*Espagne*, l'Empereur & la *Hollande*,

*de*, la *Suéde* n'en pourra tirer que peu de secours; & cependant nous aurons alors une terrible Guerre à soûtenir contre le Roi de *Dannemarck*, l'Electeur de *Brandebourg*, la Maison de *Lunebourg*, & d'autres Princes dans nos Provinces d'*Allemagne*.

X. Supposons encore, que, conformément au but & aux vœux de la *France*, les Etats Généraux des *Provinces-Unies*, destituez de tout secours, & abandonnez de leurs Amis, succombent sous la puissance victorieuse de l'Agresseur; qu'ils soient contraints, soit par la force des armes, ou par convention, de restituer aux véritables Seigneurs les Forteresses qu'ils occupent dans la *Westphalie*; qu'ils soient même forcez à céder une partie de leur Païs pour sauver l'autre partie; Que nous fait cela? Quel avantage en tirerons-nous? de ce que l'Electeur de *Brandebourg*, & les Princes Catholiques, qui ne nous haïssent déja que trop, devenus plus forts & plus puissans, pourront exécuter avec un succès plus heureux & plus rapide, les desseins qu'ils ont machiné jusques à présent pour nôtre ruïne.

XI.

XI. En ce cas là il seroit de l'intérêt de la *Suéde* d'abandonner la *France* au milieu de ses Victoires; & une telle séparation pourroit faire naître une violente querelle entre nous & cette Couronne : d'autre côté, nous aurions beau nous raccommoder avec les *Hollandois* & avec les autres Souverains de l'Europe ; ils ne seroient jamais sincérement nos Amis ; parce que, comme on l'a déja dit, nous leur aurons donné un trop grand sujèt de chagrin.

XII. Si nous avons le bonheur de vivre tranquillement, & sans recevoir la moindre insulte, ni le moindre chagrin de la part de nos Voisins, c'est l'ouvrage de cette douce Paix dont nous avons joui jusques à présent: mais si, comme le sort des armes est douteux, s'il arrivoit, contre notre espérance, que les forces de Vôtre Majesté commençassent à décliner, le *Czar* de *Moscovie*, l'Empereur, l'Electeur de *Brandebourg*, le Roi de *Dannemarck*, & plusieurs autres, comme sortant d'un profond sommeil, saisiroient d'abord l'occasion pour recouvrer ce qu'ils ont perdu il n'y a pas long-tems. Ainsi, lors

lorſque la *Suéde* combat pour l'agrandiſſement d'une autre Puiſſance, lorſqu'elle emploïe toutes ſes forces en *Allemagne* contre les ennemis du Roi de *France* ſon Allié, cette Couronne pourroit bien être dépouillée de la *Poméranie*, du Duché de *Brême*, de l'*Ingrie*, & de ſes autres Provinces.

XIII. Comme il eſt d'un grand intérêt pour la *Suéde* que la Comté de *Delmenhorſt* ne paſſe pas ſous la domination du Roi de *Dannemarck*, ſoit à cauſe que le Duc de *Holſtein* a l'honneur d'être parent de Vôtre Majeſté, ou parce que dans un tems de Guerre la ſûreté du Duché de *Brême* pourroit être altérée par-là; il eſt fort à craindre que l'Empereur, dès qu'il ſaura nôtre engagement avec la *France*, ne juge ce procès là en faveur du Roi de *Dannemarck*, pour l'attirer de ſon côté: après quoi il ſera tard pour ſecourir le Duc de *Holſtein*, parce que la Sentence étant une fois renduë, on ne pourra pas en ſuſpendre l'exécution.

Après donc que, ſuivant nos lumiéres & la portée de nos eſprits, nous avons tâché, ſans préjudice des autres,

tres, de montrer par de puissantes raisons, qu'il n'est ni juste, ni utile, ni nécessaire d'accepter les conditions d'Alliance, que la *France* propose. Après avoir fait voir aussi qu'il est incomparablement plus sûr de nous en tenir aux anciens desseins qui tendent à conserver le repos du Monde, l'équilibre entre les Princes Chrétiens, la Paix dans le Roïaume de *Suéde* & dans les Provinces qui lui sont soûmises, ce qui vaut mieux que d'exposer témérairement & sans une nécessité pressante le salût public au péril de la Guerre; pour ne point nous détourner de nôtre but, nôtre sentiment est, que, si Votre Majesté a la bonté d'y consentir, on doit se conduire de la maniére suivante.

1. Il faut protester comme à la face du Monde Chrêtien, que Votre Majesté dans tous ses desseins & dans toutes ses vûës, s'applique uniquement à la conservation de la Paix, & principalement de celle de *Westphalie*: par-là on desabusera quantité de gens qui croient fermement, sans vouloir en démordre, que la Guerre est absolument nécessaire à la

*Suéde*

*Suéde* pour ſubſiſter. De plus on pourvoira à la ſûreté du Duché de *Brême* qui eſt ſéparé tout à fait du Roïaume ; & Votre Majeſté aura toûjours un lieu propre pour aſſembler ſes Troupes.

2. Afin que vous aïez, Sire, plus de crédit & d'autorité dans les affaires générales, on doit faire en ſorte, que dans la Diéte de l'Empire, & dans les Aſſemblées des Cercles, Votre Majeſté ſoit unie avec les Etats Evangéliques, & les autres Souverains qui aiment la Paix, qui cherchent la tranquillité publique ; en ſorte que tout le monde connoiſſe, que le deſſein dominant de Votre Majeſté, c'eſt de maintenir la Religion Evangélique, & la Liberté de l'*Allemagne*.

3. Votre Majeſté ne doit pas manquer d'entretenir une bonne intelligence avec la *France* : & l'amitié de cette Couronne lui eſt principalement néceſſaire dans les choſes qui concernent la Paix de *Weſtphalie* ; car quoi que Votre Majeſté ait trop de ſageſſe pour vouloir épouſer les querelles particuliéres de la *France*, il faut pourtant néceſſairement

qu'au

qu'au sujèt de cette Paix, les deux Monarques, eux qui en sont les principales Parties, concourent unanimement à sa conservation : L'on doit donc prendre garde que Votre Majesté ne donne pas sur cela, le moindre sujèt de division.

4 Ce sera une conduite sage & très-digne de louange de ne point souffrir qu'on donne la moindre atteinte aux Traitez des *Pyrenées* & d'*Aix la Chapelle*, mais qu'au contraire ils subsistent dans leur entier, & comme ils ont été confirmez par la Triple Alliance; à moins que par les allures même des Parties, on ne les rompe de quelque maniére que ce puisse être: à quoi la *Suéde* doit d'autant plus s'intéresser, qu'elle a reçû beaucoup d'argent pour s'engager à défendre cette Paix.

5. L'intérêt commun de Votre Majesté Roïale & du Roïaume demande, qu'on ne prenne point les armes, quand même l'*Angleterre* & la *Hollande* en viendroient à une rupture ouverte : on doit en ce cas là, suivant un usage reçû à *Hambourg* & dans d'autres Villes, travailler à l'augmentation du Commerce

ce & de la Navigation. Nous avons vû, il n'y a pas long tems que cela se pouvoit faire. Lorsque dans la Guerre entre les *Anglois* & les *Hollandois*, la *France* & le *Dannemarck* prirent parti, Votre Majesté fût neutre; & quoique fort sollicitée, à peu près comme Elle l'est à présent, Elle refusa de joindre ses Forces. Le succès fit voir ensuite que Votre Majesté avoit fait très-sagement, de préférer une Paix sûre au sort de la Guerre, toûjours douteux & toûjours incertain.

6. Après que tout le Monde aura été convaincu par cette conduite de la sincérité religieuse avec laquelle Votre Majesté s'attache à observer très-exactement les Traitez une fois conclus; le crédit de Votre Majesté deviendra plus grand, & on en formera moins de soupçons contre sa conduite; pourvû qu'on prenne de bonnes mesures pour engager le Roi d'*Angleterre* à renoncer à ces sortes de desseins qui troublent la Paix générale, qui violent la Triple Alliance, qui tournent à la perte de la Religion Protestante, & qui flêtrissent beaucoup sa réputation, puisque l'*An-*

*gleterre* n'eſt pas allié moins étroitement que la *Suéde* avec la *Hollande*.

7. Si l'*Angleterre* ne veut pas ſe laiſſer perſuader, Votre Majeſté aura du moins le mérite d'avoir travaillé par ſes conſeils déſintéreſſez à conſerver le repos de la Chrêtienté; ce qui donnera lieu à Votre Majeſté de pouvoir enſuite offrir ſa Médiation plus utilement.

8. Cependant il ne faut pas rompre bruſquement cette Négociation avec la *France*; mais on doit la faire traîner juſques à ce qu'on voïe comment les choſes tourneront.

9. On pourroit auſſi aſſembler les Etats du Roïaume, afin que de concert ils examinent avec toute l'attention poſſible une affaire de ſi grande importance.

10. Il faut attendre l'arrivée des autres Miniſtres que nous ſavons être en chemin; en ſorte que, après avoir balancé trés-exactement toutes les raiſons par raport au tems & aux choſes, nous prénions la réſolution la plus efficacement utile au bonheur commun & au ſalut public. Il eſt certain que nous ne ſaurions jamais prendre

prendre les armes trop tard; & peut-être ſe préſentera-t-il quelque bonne occaſion, ſi jamais il en fût, pour les prendre légitimement.

11. Que ſait-on ſi l'*Angleterre*, perſiſtant dans ſon prémier deſſein, n'ordonne pas qu'elle ne doit point ſe ſéparer de la Triple Alliance: car cela ſe peut faire, ou par raport au Parlement qui a toûjours beaucoup d'autorité; ou parce que les *Anglois* réflêchiront ſur les lenteurs, ſur les grandes & ſages précautions que la *Suéde* aporte à cette épineuſe affaire.

12. Les *Hollandois* même, plûtôt que de perdre nôtre amitié, rendront volontiers tout ce qu'ils ont obtenu à nôtre dommage, & à nôtre préjudice, par les précédens Traitez; comme il arriva derniérement par l'abolition de l'autre Traité.

13. Mais enfin ſi contre nôtre eſpérance, après avoir emploïé inutilement tous nos bons Offices, on eſt obligé d'en venir au dernier reméde, & d'abandonner à la fortune des armes la déciſion du differend, il n'y aura perſonne qui n'élève juſques au Ciel la prudence ſinguliére, & le beau ſoin de Vôtre Majeſté, qui, per-

ſuadée qu'on ne doit rien donner à l'ambition, ni aux autres paſſions, aura voulu conſidérer uniquement la cauſe dans cette Guerre; & cela pour affermir le repos de la Chrêtienté, le bien & la ſûreté inaltérable de Vôtre Majeſté & de tout le Roïaume. Si nous meſûrons nos deſſeins par cette régle, quoiqu'il puiſſe arriver un jour, Vôtre Majeſté & les Etats du Roïaume pourront très-bien la défendre quand il en ſera tems.

Par tout ce que nous avons dit juſques ici, nous croïons avoir ſatisfait à ce que le Devoir & la Conſcience exigeoient de nous dans une affaire ſi importante. Nous ſupplions très-humblement Vôtre Majeſté d'avoir la bonté de croire, conformément à ſa prudence & à ſa ſageſſe incomparable, que ces avis, quels qu'ils ſoient, partent d'un zéle ſincére & très-fervent envers Vôtre Majeſté & nôtre très-chére Patrie: que Vôtre Majeſté veuille bien être perſuadée que nous ſouvenant très-bien du Serment de fidélité qui nous lie à Votre Majeſté & au Roïaume, nous ne chercherons pas moins dans cette affaire, nonobſtant les raiſons plau-

plausibles que nous avons pour la desaprouver, que dans toutes les autres, autant que nous en sommes capables, l'avantage commun de Votre Majesté & du Roïaume, voulant être jusques à la derniére heure de notre vie,

SIRE,

De Votre Majesté,

*Les très-humbles & très-dévouez Sujèts & Serviteurs,*

JEAN GYLLENSTIERNE,

STENO BIELKE,

KNUT KURCK,

GEORGE GYLLENSTIERNE,

LARS FLEMMING,

JEAN GYLLENSTIERNE,

THURO BONDE ULSSON.

# LA SUEDE REDRESSÉE dans son *Véritable Interêt.* (*)

SAvoir se diriger par les règles de son véritable Intérêt, n'est pas une vertu commune, puisque c'est en effet

(*) L'Auteur de ce Pamflet, imprimé à *Bremen* en 1682. déclare à ses lecteurs, à quelle occasion, il l'a écrit dans l'avertissement suivant.

„ Nous sommes dans un siècle, où tous les „ Hommes, presque indifferenment s'émanci- „ pent de parler & de décider sur les Matières de „ Politique & d'Etat. Et comme il n'est pas „ donné à tous les Princes, de savoir distinguer „ l'homme de bien, d'avec le lache & le mer- „ cenaire ; l'homme capable, d'avec le pé- „ dant,

effêt tout ce que la sageſſe la plus conſommée, peut enſeigner à un Prince Souverain. Mais pour qu'un Prince n'erre jamais en la direction d'une matiére ſi importante, il eſt abſolument néceſſaire, que ce Prince connoiſſe par lui-même ſes véritables intérêts; non en partie, mais à fonds, ce qui eſt toûjours le plus ſûr; ou que du moins, s'il n'eſt pas doué de tous les talens convenables pour cela, qu'il

„ dant; ou d'avec celui, qui ne ſauroit ſoû-
„ tenir que le caractère d'un ſimple relati-
„ onnaire; il n'y a pas lieu de s'étonner,
„ ſi les Conſeils des Souverains ne ſont pas
„ toûjours remplis de ſujèts de la force &
„ du mérite qu'il conviendroit; & ſi en
„ conſéquence il arrive que quelques-uns
„ d'eux faſſent de tems en tems des be-
„ vûës criantes, qui leur attirent des per-
„ tes & des confuſions conſidérables, dont
„ le Public ne ſauroit manquer de ſouffrir.
„ La *Suéde* a paſſé par cette épreuve, &
„ n'en eſt revenuë que par la ſageſſe & la
„ généroſité de ſon Roi. Et comme ce re-
„ tour eſt capital en faveur de la Cauſe pu-
„ blique, qui ne pourroit être qu'en très-
„ bons termes, ſi certains Conſeils, qui
„ clochent, ſe pouvoient redreſſer; c'eſt ce
„ qui a fourni la matière à ce petit Trai-
„ té, & qui procure l'occaſion de le com-
„ muniquer au Public.

qu'il soit assez fort, pour savoir faire choix d'un Conseil sage & fidèle ; car sans l'une ou l'autre de ces deux parties, il faut que ce Prince soit d'ailleurs fort heureux, s'il ne devient la Dupe ou le joüèt de son Ministére, qui le plus souvent le sacrifie à toutes les passions & intérêts particuliers; Et c'est de quoi les Histoires des Siécles passés, nous fourniſſent successivement des milliers d'exemples & le Siécle où nous vivons, ne nous en fournit que trop, pour que le Public ait des justes sujèts de s'en lamenter & d'en gémir.

Mais Dieu soit loué que la *Suéde* fertile en Princes de force & de vertus, voit dans nos jours son ancien & redoutable Sceptre des *Gots* entre les mains d'un Monarque, qui non seulement délivre ses sujèts & ses fidèles *Alliés* de telles appréhensions; mais qui fournit en sa Sacrée Personne, le modéle parfait d'un Prince véritablement sage, magnanime & pieux; Mais Sage, pieux & magnanime en la maniére intrépide, avec laquelle l'ont été *le Grand Gustave*, & *Gustave Adolfe*, ses Augustes

ſtes Prédeceſſeurs. Ce qui eſt ſi vrai, que qui examinera ſans préjugé les prémières démarches de Sa *Majeſté Suédoiſe*, immédiatement après qu'elle a pû pleinement joüir de ſon Roïal droit de Majorité, ſera convaincû, qu'il ſemble ſe réſuſciter en ſa Sacrée Perſonne, la grandeur d'ame, & le génie mâle & élevé de ces deux Héros. Et ces prémières démarches, je croi les pouvoir comprendre ſous le nombre de cinq.

La prémière, en la conſtance & fermeté inébranlable, que ce jeune *Monarque* a témoigné dans les plus fâcheuſes conjonctures, où l'avoit plongé la direction de ſa minorité pendant tout le cours de la derniére guerre.

La ſeconde, ſon intrépidité toute Héroïque à la tête de ſes Armées, dès qu'Elle a pû diſpoſer de ſa Sacrée Perſonne, s'expoſant à toute ſorte de périls & de hazards, comme le dernier de ſes ſujèts l'auroit pû faire.

La troiſiéme, ſa ſageſſe & la délicateſſe de ſes ménagemens, juſques à la concluſion de ſes paix particuliéres, avec un *Allié* ſuſpect, mais puiſ-

sant & dangereux, & le même qui s'étant prévalu de sa minorité, l'avoit engagé dans des démarches, qui lui avoient causé toutes ses pertes, & la ruïne effective de ses Etats & Sujèts pour plus de tems qu'il ne seroit à souhaiter.

La quatriéme, incontinent après la signature de ses paix particuliéres; en l'ordre & Oeconomie admirable, que ce *Prince* a sçû établir dans tous ses Etats, pour la direction de toutes ses finances, & pour en bannir pour jamais le desordre & la corruption.

La cinquième, en ce que consideré l'état déplorable, où se trouvent les Affaires génerales & publiques de la Chrêtienté, ce *Monarque* s'est de son chef très-sagement & très-généreusement déclaré, pour le seul & unique Parti, qui pouvoit se concilier à sa pieté, à sa gloire, & à ses intérêts les plus essentiels.

Je m'assûre, que ce que j'avance dans les quatre prémiers Articles, ne me sera contesté par qui que ce soit, puisqu'il est notoire à toute l'Europe, que je ne dis rien, qui ne soit très effe-

effectif & très-véritable, mais parce qu'à l'égard du cinquiéme, la *France* commence d'en murmurer, & que ſon Miniſtére fait ſonner fort haut, une critique peu équitable, contre la conduite judicieuſe de ſa *Majeſté Suedoiſe* en cette occaſion: j'ai crû qu'après l'obligeante démarche de ce Monarque en faveur du Public, qu'il ne pourroit être que très-bien, d'en faire connoître à ce qu'il y a de plus honnête & de plus autoriſé dans ce public, la juſtice & la ſolidité; ce que j'eſpére avec l'aide de Dieu de pouvoir faire en peu de mots, avec facilité, clarté & évidence, car la vérité parle & ſe ſoûtient naturellement d'elle-meme.

Et pour commencer d'entrer en matiére, j'eſtime qu'il eſt vrai de dire, que le Miniſtére de *France* ne ſauroit légitimement prétendre, que Sa *Majeſté Suedoiſe* ait pû dans cette occaſion, ni dans toute autre, ſe diriger que ſelon ſes *grades*, *dignités & caractéres naturels*, & ſelon *les principes de Pieté*, *d'intérêt*, *& de gloire* qui y ſont attachés, & qui en ſont notoirement inſéparables.

A l'égard des *grades & des dignités* inséparables de la Personne de Sa *Majesté Suédoise*, il est encore vrai de dire, que soit qu'Elle se considére Elle-meme, ou qu'Elle soit considerée par autrui, que cela ne peut être, en *prémier lieu*, qu'en qualité de *Roi héréditaire de Suéde*, & de tous les Etats qui ont été unis & annexés à cette Couronne, qui ne peuvent pas être censés être de la dépendance de l'Empire, soit par conquête, ou par l'effèt des Traités que les Rois ses Prédecesseurs, ont fait avec la *Moscovie*, la *Pologne*, ou les Rois de *Dannemarck*.

En *second*, comme *Duc de Brême & de Poméranie*, & *Prince de Ferden & de Wismar*, avec tout ce qui a été adjoint à ces Duchés & Principautés, & qui lui a été authentiquement cedé par la paix de *Westphalie:* j'en excepte seulement ce que Sa *Majesté Suédoise* en peut avoir cedé par les derniers Traités de paix de *Nimegue*.

En *troisiéme*, comme *Duc de Deux-Ponts*, par le droit d'une succession écheuë & incontestable, & comme susceptible soit en sa Personne, soit en

en celle de ſes Succeſſeurs, ſi jamais le cas en arrivoit, à tous les Etats & Dignités des Maiſons Palatine & de Baviére généralement quelconques.

En *quatriéme*, dans le cas d'une oppreſſion manifeſte, comme Protecteur de la Foi Proteſtante dans le Continent du Nort, mais plus particuliérement dans l'*Empire*; Ce qui ne peut pas être conſideré comme un titre vain & chimerique! puis que c'eſt ſur le fondement unique de ce droit, que les *Etats Généraux du Roïaume de Suéde* établirent celui de pouvoir dégrader & deſtituer *Sigismond* Roi Héréditaire de *Suéde*, & Electif de *Pologne*, de tous ſes droits à la Roïauté & Couronne de *Suéde*, & de les pouvoir transferer, comme ils firent, à *Charles Duc de Sudermanie*, Père du *Grand Guſtave*, qu'ils firent tout-de-ſuite monter ſur le Trône; & ce fût auſſi en vertu de ce même droit, que le *Grand Guſtave* entra héroïquement dans *l'Empire*, & que pour ſe le conſerver & le transmettre en titre inconteſtable aux Rois ſes Succeſſeurs, y s'expoſa non ſeulement à toutes ſortes

sortes de travaux & de dangers, mais y sacrifia au plus haut point de sa gloire finalement sa propre vie.

Et comme en tout ce dessus, je ne pense avoir rien dit, que selon justice & vérité ; Et les *Grades & Dignités* naturelles de sa *Majesté Suédoise*, aïant été entièrement éclaircies & fixées, je crois qu'il ne sera pas bien difficile de définir la nature des intérêts ou maximes qui en sont inséparables, eû égard seulement à la matiére que je traite ; & pour le faire avec plus de netteté, je les diviserai *en quatre Articles*, selon l'ordre que je me suis déja prescrit, en définissant ses Grades, Droits & Dignités.

## I. ARTICLE.

SA *Majesté Suédoise*, en qualité de *Roi Héréditaire de Suéde*, avec droit Impérial, dont les seuls Rois Protestants ont l'avantage de jouïr sans aucune exception; est dans cet intérêt naturel, où sont tous les Souverains généralement quelconques, de se tenir soigneusement sur ses gardes, pour que nul Potentât

tât ſous quelque prétexte, ni pour quelque occaſion que ce puiſſe être, ne ſe mette jamais dans l'état de le pouvoir ombrager ni inquiéter dans toute l'étenduë de ſa Monarchie; & partant il ne peut pas être diſputé, qu'il ne ſoit de ſon devoir, mais d'un devoir indiſpenſable, d'empêcher de tout ſon poſſible, par toutes voïes de droit, que nulle Puiſſance dans *l'Europe* n'élève & ne fortifie ſa puiſſance au deſſus d'un certain dégré, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer.

## II. ARTICLE.

SA Majeſté Suédoiſe, en qualité de *Duc de Brême & de Poméranie; & Prince de Ferden & de Wismar*, tous Etats ſitués dans l'*Empire*, eſt dans cet intérêt précis, non ſeulement de veiller à la conſervation particuliére de ces mêmes Etats; mais de tenir ſoigneuſement l'œil à deux choſes: *la premiére*, à ce que nul Potentât, ſoit de *l'Empire*, ſoit du dehors, ne manque jamais de reſpect pour un Corps, dont Sa *Majeſté Suédoiſe* ſe reconnoît pour membre, & dans certain cas pour Protecteur: *la ſe-*

*seconde*, à ce qu'il ne se puisse jamais faire aucune sorte d'établissement dans *l'Empire*, dont les maximes & les préjugés puissent être tant soit peu contraires, soit directement, soit par des conséquences, aux moïens, par lesquels, & sur lesquels s'est établi en faveur des Rois & Couronne de *Suéde* le droit & proprieté sur ses Duchés & Principautés dans *l'Empire*.

## III. ARTICLE.

SA *Majesté Suédoise*, comme *Palatin ou Duc de Deux-Ponts*, par le droit d'une succession écheuë & inconteſtable, il ne peut pas être mis en aucun doute, qu'il ne soit de son intérêt, & extrêmement de sa Gloire, que nul Prince ne puisse l'empêcher de jouïr pleinement de son Droit de Succession; & cela avec d'autant plus de raison, que la possession franche & paisible de ce Duché, lui doit faire un préjugé infaillible au Droit de Succession indisputable, qui pourroit à l'avenir échoir à Sa *Majesté Suédoise;* ou bien à quelques-uns de ses Successeurs, de toutes

tes les Dignités & Etats des *Maisons Palatine* & de *Baviére*, si les Mâles venoient jamais à manquer au Trône ou branches de cette Maison, qui pour ce chef ont droit d'ainesse sur Sa *Majesté Suédoise* & sa Ligne; ce qui est, ou peut devenir, d'une trop grande considération, pour pouvoir être ni mépriſé, ni négligé. Et ce que je sors de dire par une parenthese très-nécessaire à observer, regarde non seulement Sa *Majesté Suédoise*, mais tous les Princes & Seigneurs de *l'Empire*, car si un aussi Grand Roi que Sa *Majesté Suédoise*, peut sous quel prétexte que ce puisse être, être privé d'un Droit de Succession incontestable, où seroit le Prince, le Comte, le Baron, ou l'Ancien Noble de *l'Empire*, qui se pût promettre de jouïr d'un Droit de ses légitimes Successions, ou plûtôt qui n'en dût dès à présent entiérement désespérer, & y renoncer.

## IV. ARTICLE.

SA *Majesté Suédoise*, en qualité de *Protecteur de la Foi Protestante* dans *l'Empire*, (caractére que

le *Grand Gustave* a achevé d'annexer à sa Couronne à un trop-haut prix, pour le pouvoir négliger) est dans cet intérêt effectif, de considérer comme son ennemi propre & capital, tout Prince quel que ce puisse être, qui contre la teneur de la paix de *Westphalie* entreprendroit d'opprimer en partie ou dans son tout, le Parti Protestant dans l'*Empire*, & en conséquence de sacrifier tout ce que Dieu lui a donné d'action & de forces, pour en tirer raison.

Mais comme depuis cette paix, tout se passe pour ce chef assez paisiblement dans l'*Empire*, & que cela se pourroit continuer facilement de même, si l'Etranger ne s'en mêloit, cela ne regarde, du moins jusques ici, que ce qu'une Puissance étrangere, contre tous Droits divins & humains, entreprend depuis quelques années, pour sous le zèle spécieux de Catholicité, opprimer quelques Membres du Parti Protestant dans l'*Empire*.

Mais comme il est notoire, que cette même Puissance, n'a pas laissé d'envahir plusieurs places importantes des *Païs-Bas Espagnols*, avec les

*Duchés*

*Duchés de Lorraine & de Bar*, quoi qu'Etats très-Catholiques, & que depuis peu Elle a eû l'eſtomac aſſez fort pour avaler & digérer tout d'un tems *Caſal & Strasbourg*, ſans diſcuſſion de communion, & que par conſéquent tous les Etats & Princes Catholiques de l'*Empire* peuvent ſolidement préjuger, ce qu'ils s'en peuvent promettre eux-mêmes, il eſt à croire que Sa *Majeſté Suédoiſe* en cas qu'elle fût finalement contrainte de faire un effort par armes contre cette Puiſſance, ſeroit auſſi, ſans-doute, ſecondée indifférenment par tous, comme la conſervation des droits publics de l'*Empire* le requiert, pour l'intérêt commun de tous les membres, qui conſiſte eſſentiellement à vivre ſelon les Concordats de la paix de *Weſtphalie* ſans aucune innovation.

Or avant que de paſſer plus outre, on doit ſoigneuſement remarquer deux choſes.

La *prémiere* que ces quatre natures l'établiſſemens & d'intérêts que je lors de définir, ſont en effet les quatre rouës, ſur leſquelles doit rouer le chariot Monarchique de la *Suéde*,

*de*, ou les quatre colomnes, sur lesquelles se doit soûtenir & élever la gloire de cette Couronne, & Sa *Majesté Suédoise* qui règne, ne sauroit se départir de l'un de ces quatre fondemens, sans en ébranler l'édifice, & se plonger tout de nouveau, mais plus fortement que par le passé, dans la nature des pertes, des confusions & des desordres, qu'Elle a été contrainte d'essuïer pendant tout le cours de ces derniéres guerres; & cela uniquement, comme il est très-nécessaire de l'observer, parce que son Conseil, trop defferant pour cette fois aux passions de celui de *France*, s'étoit totalement départi des maximes essentielles, que ces quatre natures de Dignités, de Grades & d'Etablissemens entrainent, & qui engagent Sa *Majesté Suédoise* en tout tems de considérer, comme la Bousole par où le Vaisseau de sa grandeur pourra toûjours surgir à bon port, & cela avec l'aide de Dieu, malgré toutes sortes d'orages & d'ennemis.

La *Seconde*, que si bien d'une part nous sortons d'éclaircir & définir sans aucun déguisement les véritables intérêts de Sa *Majesté Suédoise*,

& les maximes qui en peuvent être de ſuite; que de l'autre il eſt vrai de dire, que le Miniſtére de *France*, depuis quelques années, a ſi bien fait connoître par toutes ſes démarches, en quoi ſon Monarque faiſoit eſſentiellement conſiſter les ſiens, qu'il faudroit que Sa *Majeſté Suédoiſe* & ſon Conſeil euſſent totalement manqué de toute lumiére naturelle, pour n'avoir compris, qu'au cas Elle eût continué ſon Alliance avec la *France*, & par conſéquent fait des nouvelles diverſions en ſa faveur, ſelon ſes beſoins, que cela pour commencer à ſe déclarer ne pouvoit aboutir qu'à trois fins principales.

La *prémiere* à ce que Sa *Majeſté Très-Chrêtienne*, ſoit à titre de dépendance, ſoit par ſubite invaſion, eût pû achever ſans peine de conquerir les reſtes des *Païs-Bas Eſpagnols*; & tout de ſuite à la faveur des troubles qu'Elle fomente & maintient en *Angleterre* faire infailliblement ſubir ſon joug à la République des *Provinces-Unies*; à l'effêt que par l'union de ſes forces navales & celles de cette République, qui ne pourroient pour lors manquer d'être formidables,

Elle eut pû aller administrer justice selon tous ses plaisirs & volontés, dans le *Sund* & sur toutes les Mers navigeables du Nort, comme Elle a bien osé l'entreprendre depuis peu avec ses seules forces contre le *Turc* dans l'*Archipel*.

La *seconde*, à ce que Sa *Majesté Très-Chrêtienne* à la faveur de ces deux conquêtes, & de toutes ses forces, soit par terre, soit par mer, peut si fort avancer ses progrés dans l'*Empire* qu'Elle peut non seulement se conserver à titre incommutable le Duché de *Deux-Ponts*, qu'Elle a déja comme usurpé sur Sa *Majesté Suédoise*, mais par le prejugé, qu'Elle établiroit sur cette partie de succession, rendre illusoires toutes celles, qui pourroient à l'avenir échoir à Sa *Majesté Suédoise* ou aux Rois ses Successeurs, de la part des Maisons *Palatine* & de *Baviére*.

La *troisième*, comme un Conquerant ne manque jamais de prétexte, à ce que Sa *Majesté Trés-Chrêtienne*, après s'être mis dans l'état effectif, d'exécuter tout ce qu'il lui plairoit dans l'*Empire*, pût sous le prétexte spécieux de Catholicité & de la restitution

tution des Biens Ecclésiastiques, se mettre dans celui, non seulement d'usurper & de détruire tout l'*Empire*, Catholiques & Protestans, mais en particulier de dépouiller Sa *Majesté Suédoise* de ses Duchés de *Breme*, & Principauté de *Ferden*, comme de tout ce qu'Elle jouït de plus considérable dans les parties de la *Poméranie* & du *Mekelnbourg*, qui lui ont été cédées, par la paix de *Westphalie*.

Je parle clair, & je m'assûre, que je n'avance rien en tout ce que dessus, que selon toutes les règles de Droit, & dont tout homme d'entendement, ne soit très-bien persuadé, s'il prend la peine d'examiner les choses selon l'état naturel, où elles se trouvent, & selon tout ce que l'on s'en pourroit promettre, dans un pareil cas pour l'avenir. Et de ces sortes de réflêxions l'on peut facilement juger de la connexité, qui se peut trouver, soit en particulier, soit en général, du moins quand à présent d'entre les Intérêts de la *Suéde* & de la *France*.

Mais comme le Ministére de *France* suppose avec un front d'airain, qu'il n'est rien de si simpathique,

que les intérêts préſens de la *Suède* & de la *France*, pour que ce Miniſtére ne ſe puiſſe pas plaindre, d'être condamné ſans être ouï, examinons les raiſons, ſur leſquelles ce même Miniſtére s'eſt perſuadé, ou tâche de le perſuader à autrui une opinion ſi mal fondée, ou plûtôt ſi chimerique.

Les raiſons ſur leſquelles ce Miniſtére ſe fonde, par ſon propre aveu, conſiſtent ſeulement en deux.

La *Prémiére* s'établit de cette part ſur l'ancienne Alliance, que le *Grand Guſtave* fit avec la *France*, & ſur le concert avec lequel ces deux Couronnes agirent dans l'*Empire* juſques à la paix de *Weſtphalie*; la *France* prétendant & ſuppoſant, que ce ſeul exemple devoit ſuffire à Sa *Majeſté Suédoiſe*, pour l'empêcher d'en faire jamais aucun, qui pût altérer une relation qui a été ſi utile & ſi glorieuſe à la *Suéde*.

La *Seconde*, s'établit de cette part, ſur la fermeté que Sa *Majeſté Très-Chrétienne* a témoigné au dernier Congrés de *Nimegue*, juſques

aux

aux paix particuliéres de Sa *Majeſté Suédoiſe*, pour n'avoir jamais voulu conſentir à aucune, qu'après avoir ſtipulé la reſtitution des Etats conquis ſur Sa *Majeſté Suédoiſe*, la *France* ſuppoſant, que par un procedé ſi génereux, Sa *Majeſté Suédoiſe* étoit en une obligation préciſe, de ne faire jamais aucune Alliance, que de concert & par la participation de la *France*.

Ces raiſons dans la vérité, ſont ſpécieuſes, & pourroient faire quelque impreſſion ſur ces ſortes d'eſprits qui ne regardent que l'écorce des choſes; mais pour ceux qui les pénetrent à fonds, je m'aſſûre qu'elles ſeront reconnuës pour foibles & nullement recevables.

Et pour en faire en toute évidence connoître la nullité, il n'y a, quant à la *Prémiere*, qu'à conſidérer, que ſi bien il eſt vrai, que le *Grand Guſtave* n'entra dans l'*Empire* qu'après l'alliance qu'il eût faite avec *Louïs* XIII. *Roi de France*, qu'il faut remarquer la nature de cette Alliance. Car *Guſtave* n'étant entré dans l'*Empire* qu'en qualité de *Prince* étranger, & pour y protéger les Li-

bertés Germaniques & Protestantes, & cela de concert & sur les pressantes instances du Parti Protestant dans l'*Empire*, qui se croïoit opprimé, & *Louïs XIII.* s'étant pour lors déclaré pour la même protection, il n'y avoit rien qui pût empêcher, que le *Grand Gustave* ne pût dans cette conjoncture faire une Alliance étroite avec la *France*. Mais *Louïs XIV.* n'aïant notoirement rien entrepris dans l'*Empire* soit durant le cours de la derniére Guerre, soit depuis les derniers Traitez de paix, que pour y opprimer les Libertés Germaniques & Protestantes, cela change si totalement la nature de l'affaire, qu'il est vrai de dire, que Sa *Majesté Suedoise*, soit en qualité de Membre essentiel de l'*Empire*, soit comme Protecteur de la Foi Protestante dans ce même *Empire*, ne peut faire de moins, si cela ne change, que d'Allié devenir ennemi de Sa *Majesté Très-Chrêtienne*. Et comme autre fois le *Grand Gustave*, pour le soûtien de ce même intérêt, s'allia avec la *France*, le Ministére de *France*, s'il ne cesse ses entreprises continuelles contre *l'Empire*,

*pire*, & contre ſes *Alliés*, & ne reſtituë totalement tout ce que ſes forces ou ſes ſecrèts ménagemens en ont uſurpé depuis la paix de *Nimegue*, ne doit faire aucun doute, que Sa *Majeſté Suédoiſe* ne ſoit d'une obligation indiſpenſable, de faire des Alliances avec tout ce qu'il y aura de Princes & d'Etats, qui voudront concourir de concert avec Elle pour s'oppoſer aux progrès de Sa *Majeſté Très-Chrêtienne*, & l'obliger à ſe régler pour ce Chef, ſelon les teneurs des Traitez de Paix de *Weſtphalie* & de *Nimegue*.

D'ailleurs il ne faut pas que le Miniſtére de *France* ſe faſſe tant d'honneur d'une Alliance, à laquelle on ſait très-bien que *Louis XIII.* manqua lui-même immédiatement après, par celle qu'il fit avec l'Electeur de *Baviére* & ſes conſorts: & cela ſeulement, comme il a été aſſez connû, pour rompre les meſures à *Guſtave*, ce qui le jetta dans de très-grandes extrêmités, & l'engagea tout de nouveau dans de peines & de travaux, qui avec les ſubtils ménagemens du Cardinal de *Richelieu* dans ſa propre armée, lui ont pour con-

conclusion coûté la vie, & cela au moment que ce génereux Monarque s'étoit mis dans l'état de triomfer hautement de tous ses ennemis. Ou bien le Ministére de *France* se devroit judicieusement imposer silence, quant à ce chef, puisque Sa *Majesté Suédoise* ne manque pas, sans doute, d'être très-bien informé des intrigues secrètes, par lesquelles la *France* s'acquit *Brisac*, & le droit de préfèt sur l'*Alsace*; & par les mêmes principes fût couvertement le principal obstacle, que la *Suéde* rencontra sur tous ses pas, lors de la paix de *Westphalie* pour l'empêcher de se conserver des établissemens dans l'*Empire* bien plus considérables, qu'Elle ne le pût faire par ces sortes d'intrigues & d'oppositions.

Quant au *second* point, il faut de bonne-foi, que le Ministére de *France* se jouë, ou ait une très-chetive opinion des lumiéres d'autrui, pour le vouloir mettre en ligne de compte; car comment est-ce que Sa *Majesté Très-Chrêtienne* auroit pû soûtenir ce point de gloire, dont Elle témoigne d'être si jalouse, si Elle avoit pû consentir aux paix du

Roi

Roi de *Dannemarck*, de l'Electeur de *Brandebourg*, du Duc de *Zel*, & de l'Evêque de *Munſter*, ſans faire ſtipuler & exécuter la reſtitution des Etats, que ces quatre Princes avoient conquis ſur Sa *Majeſté Suédoiſe*; ou bien ſans avoir égard qu'à ſes ſeuls intérêts politiques, comment ſans ſtipuler & exécuter une telle reſtitution, Sa *Majeſté Très-Chrêtienne* auroit-Elle pû eſpérer ni prétendre, qu'aucun Prince ni Etat Souverain eût jamais voulu de ſon Alliance, ni faire aucune diverſion en ſa faveur; ce Monarque eſt trop délicat ſur le point de ſa réputation, qu'il ſait très-bien être d'une conſéquence extraordinaire en pareilles occaſions, & eſt trop conſommé dans la connoiſſance de ſes intérêts politiques, pour avoir fait un tel *qui pro quo d'Etat*, du moins quant à l'extérieur; & cela avec d'autant plus de raiſon, qu'il ne pouvoit ignorer, qu'il étoit connû dans toute l'*Europe* deux choſes, qui ne peuvent pas être conteſtées.

La *prémière* que ſi bien les quatre Princes que je viens de nommer, avoient fait des Conquêtes conſidéra-

dérables sur Sa *Majesté Suédoise*, qu'Elle n'avoit fait ces pertes, que par les suites qui avoient été inséparables, à la diversion importante qu'Elle fit en faveur de la *France* contre l'un de ces quatre Princes, l'année 74. & cela au moment que par la jonction des forces de l'Electeur de *Brandebourg* à celle de l'*Empereur* & autres alliés, Sa *Majesté Très-Chrêtienne* étoit dans cet état effectif de perdre *Brisac* & tous ses établissemens en *Alsace*, ce qui entraînoit infailliblement la restitution des Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, à leur Prince légitime, sans aucun obstacle de considération.

La *seconde*, que Sa *Majesté Très-Chrétienne* étoit d'autant plus obligée à cette démarche en faveur de Sa *Majesté Suédoise*, qu'il est très-certain & très-bien connû, que ce n'est qu'à la faveur de cette importante diversion, en faveur de la *France*, que Sa *Majesté Très-Chrêtienne* fût depuis dans cet état, *en prémier lieu* d'avoir pû tailler en plein drap, comme il lui a presque plû, pendant tout le cours de la guerre. *En second*, que s'agissant de faire la

paix,

paix, qu'Elle l'a preſque preſcrite ſelon tous ſes deſirs & volontés, car par tout ce qui a été de ſuite à cette fatale diverſion, les forces de *Dannemarck*, de *Brandenbourg*, de *Zel* & de *Munſter* aïant été occupées du côté du Nort, & n'aïant pû partant ſe tranſporter, comme elles l'auroient fait, & comme cela étoit abſolument néceſſaire, ſur les frontiéres de *France*; c'eſt en conſéquence de ce défaut de forces, ſur leſquelles la confédération de pourlors avoit conté, que Sa *Majeſté Très-Chrétienne* a fait autant de Conquêtes qu'Elle a fait de ſiéges effectifs, & qu'Elle n'en a relaché que ce qu'il lui a plû. Et ce qui peut très-bien juſtifier, qu'il n'en auroit pas été vrai-ſemblablement de même, ſi ces forces du Nort avoient pû ſe tranſporter de concert, avec le reſte des Conféderés, ſur les frontiéres de *France*, eſt que le ſuccès de la Bataille de Treves & du dernier combat & levement du blocus de Mons, ont pû faire voir, que les Géneraux & les Armées de *France* ne ſont pas invincibles, du moins quand on ſait s'y bien prendre. Et

une

une marque, que le Miniſtére de *France* a été lui-même très-bien de ce ſentiment, & que ces forces du Nort lui donnoient à penſer, c'eſt que dès que ce Miniſtére a pû craindre, que la plus grande partie de ces forces du Nord prendroient leur marche, pour agir de concert avec le reſte des forces confederées ſur les frontiéres de *France*, eſt la précipitation avec laquelle ce Miniſtére a ſigné ſa paix particuliére avec la République des *Provinces-Unies*, & tout de ſuite avec *l'Eſpagne*, *l'Empereur* & *l'Empire*; & cela dans une conjoncture, où Elle étoit en état de tout entreprendre, ſi le reſpect de ces forces du Nort, dont Elle craignoit déja la marche, ne l'avoit arrêtée.

Et une preuve bien préciſe, que le Miniſtére de *France* ne ſurſit pour lors la continuation de ſes conquêtes, que par ce ſeul reſpect, & nullement par aucun principe de modération, ou d'un déſir ſincère de paix; il n'y a qu'à remarquer ce que les intrigues & les forces de cette part, depuis que cette crainte fût diſſipée, ont exécuté, non obſtant

tous

tous traitez de paix, sur l'*Empire*, & sur les *Païs-Bas Espagnols*.

Par cette déduction je ne pense pas, qu'il puisse être mis en doute deux choses. La *prémière* la vanité & nullité des deux raisons préalleguées par la *France*. La *seconde* que Sa *Majesté Très-Chrêtienne* soit par le principe de ses véritables intérêts, soit par celui de certains égards, que nul Prince ne sauroit négliger ni abandonner sans se faire un tort extrême, étoit dans une obligation indispensable d'insister, sans aucun relâche à la restitution entiére & effective de tous les Etats, que ces quatre Princes du Nort avoient conquis sur Sa *Majesté Suédoise*. Et c'étoit sans aucun doute, à quoi Sa *Majesté Suedoise* se devoit attendre par toutes règles de droit. Mais il doit être pour une bonne fois bien sçû, qu'il s'en faut bien, qu'il n'en ait été de même, y aïant une très-grande difference, quand on satisfait à un devoir, de le faire seulement en partie & avec des restrictions criantes & offensives, ou de le faire généreusement sans aucune restriction dans son tout. Et je me

crois d'autant plus obligé de mettre en évidence, ce qu'il y a de captieux dans ce procedé, que les clabauderies du Miniſtére de *France* ſur le même ſujèt m'y engagent ; & qu'il ne peut être que très-bon, que tout ce qu'il y a de Princes dans l'*Europe* ſâchent, combien il eſt dangereux de faire des liaiſons & des Alliances avec un Miniſtére auſſi ſubtil & auſſi intérreſſé, que l'eſt en effèt celui de *France* ; & que d'ailleurs il ne peut être, que bien que le Miniſtére de *France* ſâche finalement lui-même, que ce païs qu'il traite communément d'étranger & de barbare, ne manque pas des gens qui ſâchent quelques fois pénétrer ſes plus ſecrèts & profonds ménagemens, & qu'ils en ſavent connoître la malignité & les principes.

Et pour s'édifier de ce que j'avance, il ne s'agit, que de ſe rappeller en mémoire ce que j'ai ci-devant dit, touchant le caractére de *Protecteur de la foi Proteſtante* dans l'*Empire*, indivis & inſéparable des Rois & Couronne de *Suéde*.

En *ſecond*, que lors de la paix de *Weſtphalie* le Miniſtére de *Suéde* de

de concert avec les Princes & Etats Proteſtans de l'*Empire* pour conſerver *in eternum* ce droit aux Rois & Couronne de *Suéde*, ainſi qu'en cas de néceſſité pour leur procurer une faculté infaillible de la pouvoir exercer, il fût fait trois choſes, aux quelles tout l'*Empire*, le Chef & les membres, d'un mutuel conſentement acquieſcérent.

La *prémière*, c'eſt qu'il fût entiérement & à perpétuïté cédé aux Rois & Couronne de *Suéde*, comme nous l'avons déjà dit, les Duchés de *Breme*, de *Poméranie*, la Principauté de *Ferden*, de *Wiſmar*, & pluſieurs autres Seigneuries; & cela à l'effèt que les Rois de *Suéde* fuſſent toûjours en état d'entretenir dans le Corps de l'*Empire* des Troupes ſuffiſantes, pour ſoûtenir cette dignité, s'il en étoit beſoin; mais au cas que ces Troupes ne le fûſſent, pour pouvoir par Mer les faire renforcer de celles de la *Suéde* même, & cela par *Wiſmar*, *Stralſund* & *Stetin*.

La *ſeconde*, c'eſt qu'avec cette partie de la *Poméranie* qui a été cédée à la Couronne de *Suéde*, il lui fût auſſi cédé une Langue de Terre au

de-là de la Rivière *d'Oder*, par laquelle du côté de *Stetin*, en traversant seulement ce Fleuve, sa *Majesté Suédoise* étoit en état, si le Parti Protestant, qui est en remontant dans les Contrées voisines, venoit jamais à être oppressé, qu'elle pût y administrer & envoïer toutes sortes de secours convenables.

La *troisiéme*, c'est qu'à l'effet que les Rois de *Suéde* fussent aussi dans l'état d'administrer toutes sortes de secours, par la *Westphalie* à ce même parti, il avoit été aussi cédé à cette Couronne avec les Duchés de *Bremen* & Principauté de *Ferden*, les Baillages de *Tetinghausen* & *Wildhausen en* deça la Rivière de *Weser*, ce qui fourniſſoit un passage infaillible aux forces de Sa *Majesté Suédoise* de pouvoir en toutes occasions se transporter de la Duché de *Bremen* & Principauté de *Ferden*, dans le cœur de la *Westphalie*, & de-là par tout, où il auroit été nécessaire.

Cela avoit été sans doute très-judicieusement conçu, & fût aussi exécuté de même, en manière que l'*Empire* aïant fait toutes ces sortes de cessions à la Couronne de *Suéde*,

Elle

Elle en a paisiblement joüi jusques à la dernière guerre, comme Elle en jouïroit vraisemblablement encore, si à la susciation de la *France*, Elle n'avoit malheureusement commencé cette guerre du Nort contre l'Electeur de *Brandebourg*; Mais par les événemens qui en ont été de suite Sa *Majesté Suédoise* aïant été contrainte d'en passer par tout ce qu'il a plû à Sa *Majesté Très-Chrêtienne* d'en ordonner, le Corps du Duché de *Bremen* & de *Poméranie*, avec les Principautés de *Ferden* & de *Wismar*, tels qu'ils étoient ont été véritablement restitués à Sa *Majesté Suédoise*, mais à l'égard de cette langue de Terre, qui est au de-là de *l'Oder*, Sa *Majesté Suédoise* a été contrainte de la céder à son Alteſſe Electorale de *Brandenbourg*: Et pour les Baillages de *Tettinghausen* & *Wildhausen*, Sa *Majesté Suédoise* a été aussi contrainte de les céder au Duc de *Zel* & à l'Evêque de *Munster*, qui se le sont partagés. C'est-à-dire que le Corps de ces Etats dans l'*Empire* lui ont été restitués, la gloire & les intérêts de Sa *Majesté Très-Chrêtienne*, le voulant absolument de même;

mais que l'on en a très-malignement retranché les deux bras, par où les Rois de *Suéde* étoient toûjours en état d'aller secourir le Parti Protestant dans l'*Empire*, ainsi que de s'en conserver par-là le caractére utile de Protecteur; au lieu qu'à présent, (à moins d'établir un nouveau concert d'entre les Princes Protestants du Nort, comme cela est très-nécessaire,) si le Parti Protestant venoit à être oppressé dans l'*Empire*, Sa *Majesté Suédoise* ne sauroit se mettre en devoir de les secourir du côté de la Rivière d'*Oder*, sans s'attirer les forces de son Alteſſe Electorale de *Brandenbourg* sur les bras, ni du côté du *Weser*, qu'en s'attirant celles de la *Maison* de *Lunebourg* & de l'Evêque de *Munster*.

Or par la déduction ingenuë, que je sors de faire de ce fait particulier, il se peut encore une fois voir, ce que tout Prince ou Etat se pourroit légitimement promettre, si pour s'être allié avec la *France*, les affaires en venoient jamais à ce point, que le Ministére de cette part, après avoir triomphé de ses ennemis, devint l'arbitre absolu de la paix, comme

il

il l'a été à *Nimegue*, car de croire que le *Miniſtére* de *France* ait manqué en cela par inadvertance, ou par quelque ſorte d'impuiſſance à pouvoir faire acquieſcer ces trois Princes à l'entiére reſtitution de leurs conquêtes, c'eſt ce qu'il ne faut pas croire; Ce Miniſtére en ſait trop, pour avoir pêché par ignorance, & les armes de *France* étoient dans cette conjoncture trop formidables pour n'avoir pû facilement contraindre ces trois Princes à la reſtitution totale de leurs conquêtes, comme elles y ont effectivement contraint Sa *Majeſté Danoiſe;* Auſſi ne faut-il mettre en aucun doute que cela n'ait été dirigé de même par un Conſeil où le Jeſuite, ennemi irréconciliable du Parti Proteſtant & de la Couronne de *Suéde*, a préſidé; & cela à trois fins principales.

La *prémière* pour au cas il ſe trouvât jamais une occaſion de pouvoir opprimer le Parti Proteſtant dans l'*Empire*, pour le pouvoir faire ſans nulle crainte du ſecours de la *Suéde*. La *ſeconde* à l'effèt que ce Parti perdit ſi fortement cette ſorte d'eſpoir, que par cet effèt il vint peu à peu

perdre le reſpect & la conſidération, que ce Parti a conſervé inviolablement juſques ici aux Rois & Couronne de *Suéde*. La *troiſiéme* pour qu'au cas, il arrivât jamais qu'un Roi de *Suéde*, voulût faire effort de l'un de ces deux côtés, pour ſecourir ce Parti, pour pouvoir infailliblement opérer une diviſion, & par les ſuites une guerre d'entre ces Princes Proteſtans du côté du Nort, à la faveur de laquelle l'on pourroit avec facilité pouſſer à bout le Parti Proteſtant dans le cœur de l'*Empire*.

Je m'aſſûre que ſi mon Lecteur eſt équitable, qu'il ne pourra que conſidérer avec indignation un procedé ſi extraordinaire, & qui s'accorde ſi peu avec l'honneteté & la candeur, qui doit toûjours être inviolable, envers un Allié fidèlle & égal en dignité; cependant je ſuis obligé de l'avertir, que pour prouver plus à fonds les duretés de cœur, que Sa *Majeſté Suédoiſe* a été contrainte d'eſſuïer de la part du Miniſtére *de France* j'ai à lui déduire quelque choſe de plus fort, & qui eſt extrêmement digne de ſa réflêxion.

Il eſt connû à toute l'*Europe* que

Sa

Sa *Majeſté Suédoiſe* pour ſoûtenir les conditions de ſon Alliance avec la *France* fit en l'an 74. l'importante diverſion, dont nous avons déjà parlé, & que par cette ſeule démarche, Elle s'attira tout à la fois, les forces de *Dannemarck*, de l'Electeur de *Brandebourg*, du Duc de *Zel*, de l'Evêque de *Munſter*, & une partie de celles de Sa *Majeſté Impériale*, & que pour ſe pouvoir défendre des forces ſi formidables, elle fût contrainte de ſe mettre en perſonne à la tête de l'une de ſes Armées, & de s'expoſer, comme nous l'avons déjà dit, à toutes ſortes de périls & de dangers.

La *ſeconde*, qu'en conſéquence de cette diverſion, & des efforts extraordinaires, que Sa *Majeſté Suédoiſe* fit pour en ſoûtenir les ſuites, que Sa *Majeſté Très-Chrêtienne*, par les raiſons que nous avons déjà dites, s'eſt trouvée dans l'état effectif de triomfer de tous ſes ennemis, comme cela n'a que trop paru.

Or cela étant de cette manière, & ne pouvant être conteſté, il eſt vrai de dire, que du moins dans cette conjoncture, que Sa *Majeſté*

*Très-Chrêtienne* ne pouvoit pas se défendre de témoigner, si l'occasion s'en offroit, quelque sorte de gratitude & de reconnoissance à Sa *Majesté Suédoise*.

Et comme dans cette même conjoncture il s'est trouvé une occasion précise, dans laquelle Sa *Majesté Très-Chrêtienne* a pû témoigner une partie de sa gratitude à Sa *Majesté Suédoise*, il est bon d'examiner comme le Ministére de *France*, s'y est ménagé.

Cette occasion fût à l'égard du Palatinat ou Duché de *Deux-Ponts*, Patrimoine que le Ministére de *France* ne pouvoit pas ignorer regarder directement Sa *Majesté Suédoise*, puisque la succession étoit prête de lui en écheoir, soit parce que le deffunt Duc n'avoit point des enfans mâles pour lui pouvoir succéder, soit parce qu'il étoit dans un âge décrépite.

Cette considération ne devoit pas faire douter à Sa *Majesté Suédoise*, que dans cette rencontre, Sa *Majesté Très-Chrêtienne* ne fût bien-aise de lui témoigner amitié & gratitude, avec d'autant plus de raison, que son

Am-

Ambaſſadeur à la Cour de *France* en avoit fait quelque repréſentation, & que le deffunt Duc ne ſe mêloit nullement d'affaires, & ſe conſervoit dans de très-grands reſpects envers Sa *Majeſté Très-Chrêtienne*.

Mais qu'en eſt-il arrivé? Ce que de bonne-foi les Siécles à venir auront peine de croire, c'eſt que dans cette même conjoncture, que Sa *Majeſté Très-Chrêtienne* devoit, à parler net, toutes choſes à Sa *Majeſté Suédoiſe*, la plus grande partie de ce Duché à été férocement ſaccagé, brulé & pillé par les ordres & par les Armées de *France*, & qu'après avoir chaſſé indignement le Vieux Duc de ſon Palais, qui étoit ſans contredit l'un des plus beaux & des plus magnifiques de *l'Empire*, les mêmes forces l'ont entiérement détruit, brûlé & démoli, ce qui n'a été que le prélude, (comme une fatale expérience l'a depuis montré) de ce qui devoit être fait, par les ordres & les violences de la même part, contre l'entier Duché, immédiatement après que la Succeſſion en eſt parvenuë à Sa *Majeſté Suédoiſe* par la mort du deffunt Duc; Puiſque

que contre tous Droits Divins & Humains, comme s'il ne s'agissoit que d'insulter un petit Gentil-homme à lièvre, ce Duché a été entiérement saisi par les ordres de Sa *Majesté Très-Chrêtienne*, & du depuis, par manière de dire, mis à l'encan, pour être cédé au prémier, qui seroit d'humeur à en faire foi & hommage à la Couronne de *France*, comme si Sa *Majesté Très-Chrêtienne* avoit quelque sorte de Droit sur un des plus anciens patrimoines de la Maison *Palatine* & de *l'Empire*.

Or c'est d'un tel procedé, dont non seulement Sa *Majesté Suédoise* a pû, sans crainte d'erreur, achever de connoître ce qu'elle a pû se pouvoir solidement promettre de l'Alliance & de la gratitude du Ministére de *France*, mais c'est de-là que tout Monarque, Prince & Etat Souverain de la Chrêtienté, que la *France* recherche présentement d'Alliance, peut clairement & très-parfaitement apprendre, à quoi pourroit finalement aboutir & s'étendre la nature des graces, des amitiés & des gratitudes, qu'il se pourroit promettre de cette part.

Et

Et j'en ai, s'il me semble, déja assez dit, pour que mon Lecteur me tienne volontiers quitte d'écrire rien de plus, pour justifier la sagesse & la justice de Sa *Majesté Suédoise* dans sa dernière démarche ; mais pour l'intérêt public, je vai par une dernière observation, achever de dévoiler tous les mistéres & dessseins précis du Ministére de *France*, & par même moïen faire comprendre ce que pour conclusion toute *l'Europe* s'en peut solidement promettre, si ce Ministére pouvoit réüssir dans ses dangereux projèts, à l'effèt qu'en particulier & en général chacun agisse avec le concert qu'il convient selon ses lumiéres & ses forces pour les pouvoir empêcher.

Sa *Majesté Suédoise* aïant signé l'Alliance dont il s'agit & la nouvelle en étant arrivée un matin en Cour de *France*, il fût tout d'une voix dit au lever du Roi, *que le Roi de Suéde venoit de se déclarer contre la France*, ce qui fût considéré & dépeint comme un procedé indigne & criant, &c. je me dispenserai par certains respects d'expliquer tout ce qui fût dit d'injurieux contre le pro-

procedé de Sa *Majesté Suédoise* en cette occasion.

Je ne dis rien que ce que plusieurs lettres de gens très-dignes de foi en ont écrit; cependant comme l'Alliance, dont il s'agit, n'a rien en soi que d'innocent & d'équitable, l'on ne pouvoit se persuader que cela pût être de même; mais l'on n'a pas été longtems à s'en éclaircir, puisque le Comte d'Avaux, Ambassadeur de *France à la Haye*, par un Mémoire, qu'il a donné peu de jours après, de la part du Roi, son Maître, à Messieurs les Etats des *Provinces Unies*, & dont l'on ne parleroit pas, si ce Ministre n'avoit pris le soin de le rendre public, a déclaré, en termes formels au sujèt de cette alliance: *que le Roi, son Maître, ne sauroit considérer comme ses Amis, ceux qui sont toûjours prêts à signer de telles Alliances, puisque l'on ne peut pas mettre en aucun doute, qu'elles ne soient directement contraires à ses intérêts les plus essentiels.*

Ce Ministre ne pouvoit pas parler plus clair, & parce qu'un malheureux Relationnaire avoit publié

que

que la choſe n'étoit pas ainſi, Monſieur d'Avaux donna encore un ſecond Mémoire, par lequel il a demandé juſtice contre ce Nouvelliſte, & a confirmé, en termes plus forts que tout ce qu'il avoit dit par ſon prémier Mémoire, qu'il ne l'avoit dit, que par ordre exprès du Roi ſon Maître. Et comme l'on n'en peut plus douter, à l'effèt de pouvoir pénétrer juſques dans ſon fonds les conſéquences de pareilles Déclarations, il s'agit de conſidérer, pour un préalable, deux choſes.

La *prémière*, la nature de l'Alliance que Sa *Majeſté Suédoiſe* a ſignée ; la *ſeconde*, avec qui Elle l'a ſignée.

Quant au *prémier point*, cette Alliance ne contient autre choſe, qu'une promeſſe réciproque, entre les deux Parties Contractantes, de faire mutuellement leurs offices & leurs efforts pour la conſervation des Traitez de paix de *Weſtphalie* & de *Nimegue*.

Quant au *ſecond*, Sa *Majeſté Suédoiſe* a ſigné cette Alliance avec la République des *Provinces-Unies*, c'eſt-à-dire, avec celui d'entre tous

les

les Etats Libres & Souverains de *l'Europe*, qui aime le plus ardemment la Paix, & qui se conserve en des plus grands respects envers Sa *Majesté Très-Chrétienne*.

Et cependant, chose étrange, la *France* déclare, & de vive voix, & par les Ecrits publics de son Ministére, que *c'est se déclarer contre Elle-même, & que son Monarque ne sauroit considérer comme amis, ceux qui sont toûjours prêts à signer de telles Alliances, puisqu'on ne peut pas ignorer qu'elles sont directement contraires à ses intérêts les plus essentiels.*

De bonne-foi, je ne trouve rien de si propre, pour faire trois choses à la fois. La *prémière* pour justifier à fonds, la sagesse de Sa *Majesté Suédoise*. La *seconde* pour prouver son zèle & affection sincère pour la conservation des intérêts & de la sûreté publique. Et la *troisiéme*, pour achever de dessiller les yeux *à tout ce qu'il y a de Potentats, de Princes & des Etats Souverains dans Chrêtienté.*

*Prémier Point.*

La ſageſſe de Sa Majeſté Suédoiſe éclate pour ce *Prémier Point*, en ce que non-obſtant que le Miniſtre de *France* en ſa Cour, n'ait rien négligé, pour l'entretenir dans cette opinion, que le Roi ſon maître n'avoit point d'autre intention, que de conſerver religieuſement de ſa part les Traitez de paix de *Weſtphalie* & de *Nimegue*; que néanmoins Elle a ſçû très-ſagement pénétrer que c'étoit à quoi le Miniſtére de *France* penſoit le moins, & qu'Elle a ſçû très-ſagement recourir à un moïen effectif & ſolide, pour s'éclaircir de la vérité, & pour y remédier.

*II. Point.*

Le zèle & affection ſincère de Sa *Majeſté Suédoiſe* pour la conſervation des intérêts & de la ſûreté publique, n'éclate pas moins en cette occaſion; car encore que par les Traitez de paix de *Nimegue*, comme je l'ai déja dit, on lui a fait

céder deux espaces de terrain de ses Etats dans l'*Empire*, qu'il lui étoit très-important de conserver, & que d'ailleurs la *France* lui fit offrir des avantages trés-considérables, si Elle se vouloit conserver dans son Alliance, ce Monarque non seulement a renoncé à tous ses égards & intérêts particuliers, qu'il a sacrifié généreusement à ceux du Public, mais s'est acquis cette gloire de fournir par cette signature un exemple solide & important à tous les Potentats de l'*Europe*, de ce qu'ils ont à faire, s'ils sont véritablement dans les intérêts de ce public.

*III. Point.*

Ce que la *France* a continuellement entrepris & exécuté, depuis les signatures des derniers Traitez de paix de *Nimegue*, inclus ses derniers achats ou conquêtes de *Casal* & de *Strasbourg*, avec le siège effectif de *Luxembourg*, sous le nom de blocus, avoit sans doute assez découvert, à tout ce qu'il y a de Politiques éclairés dans l'*Europe*, ce que

ce

ce Public avoit à ſe promettre des dangereuſes intentions & diligences de cette part.

Mais comme tous les Miniſtres de Sa *Majeſté Très-Chrêtienne*, qui ſont répandus dans les principales Cours de l'*Europe*, donnoient des couleurs, avec des artifices merveilleux, à toutes ſes infractions formelles de paix; & qu'ils affirmoient avec des acertations extraordinaires, que le Roi leur Maître ne penſoit qu'à conſerver religieuſement les paix de *Weſtphalie* & de *Nimegue*, il y avoit encore de Princes & de Conſeils aſſez bons & aſſez faciles, pour y prêter l'oreille, & y donner quelque ſorte de créance. Mais Sa *Majeſté Suédoiſe*, aïant ſigné l'alliance en queſtion, & la *France* nous déclarant autentiquement, *que c'eſt ſe déclarer contre Elle, & que ſon Roi ne ſauroit conſidérer comme ſes Amis, ceux qui ſont toûjours prêts à ſigner des ſemblables Alliances, puiſque l'on ne peut plus douter qu'elles ſont directement contraires à ſes intérêts les plus eſſentiels*; je ne penſe pas, je n'oſerois dire des Princes ni des Conſeils politiques, mais

qu'il y ait un petit Bourgeois de Ville champêtre en Europe, qui ne sâche présentement, ce que le Public se peut solidement promettre des intentions sincères de cette part. Et c'est dans ce sens, que j'ai dit, *que je ne sâche rien, qui soit si propre à achever de dessiller les yeux à tout ce qu'il y a de Potentats, de Princes & des Etats Souverains dans la Chrêtienté.*

Et pour comprendre à fonds cette vérité, il n'y a qu'à savoir, & à le poser pour fait positif, que depuis qu'il y a eu des Rois, des Princes & des Etats Souverains dans le Monde, que toute la science ni habileté humaine n'a point trouvé d'autres moïens, ni d'autres expédiens, pour rétablir la paix & sûreté publique, lorsque quelque guerre s'est émeuë, que de faire trois choses.

La *prémière* par des offices & médiations, de faire convenir les parties contentieuses d'un congrés ou assemblée de leurs Ambassadeurs en certain lieu destiné à cela. La *seconde* de les faire convenir de tous leurs litiges, & de leur en faire signer des Traitez. La *troisiéme*, de faire des Alliances pour la manutention, garantie,

rantie, & durée de ces Traitez de paix, à l'effet que le fort ne puiſſe ppreſſer le foible. Et l'on ne trouvera jamais qu'un Prince ſe ſoit oppoé à ces ſortes de diligences, qui ont de Droit public, s'il n'a été u nombre de ceux qui ont projetté le ſiècle en ſiècle de ſoumettre inifféremment, à quelque prix que e ſoit, toutes ſortes d'Etats, de rinces & de Peuples ſous leur joug. t c'eſt pour ne ſe plus flatter, où on doit reconnoître, que nous en ommes; & il faudroit avoir reoncé à toute lumiére naturelle, our en pouvoir encore douter; puiſue de l'unique part, que le Public doit préſentement craindre & apréhender, on le déclare d'une faon ſi manifeſte & ſi autentique, ue nul homme raiſonnable ne le eut plus ignorer.

Cette déclaration ſe fait, à mon ns, de deux manières, que je vai ut de ſuite expliquer.

*Prémière Maniére.*

Les deux tiers de l'*Europe* èto- nt en guerre; on en vient au

point de convenir d'une paix générale, qui se divise en plusieurs traités, qui concouroient tous à une même fin; la *France* signe comme les autres; sur la foi de ces traités chacun desarme; la *France* seule renforce ses armées, & lorsque chacun se croit en sûreté, la *France* érige deux Tribunaux de ses propres sujèts, l'un à *Mets*, l'autre à *Brisac*, & de ces deux parts se fait adjuger par des jugemens qu'Elle suppose devoir être définitifs & souverains, tout ce qui l'accommode, & des Armées exécutent à vive force, les décrèts de ces deux Tribunaux, & l'ont fait si à propos, qu'en deux années de paix, la *France* a fait plus de conquêtes, qu'en sept années consécutives de guerre. Admirable maniére que la *France* a sçû susciter, pour pouvoir mettre toute l'*Europe* sous son joug, presque sans effusion de sang; ce qui fait bien voir que *Cirus*, *Alexandre* & *Cesar* n'étoient que des apprentifs en matiére de conquête puisque par cette nouvelle methode, on peut s'approprier, piéce par piéce, les places les plus fortes, & des Etats & Républiques entiéres, sans risque, ni perte,

ni

ni ſans aucun inconvénient de conſidération.

*Seconde Maniére,*

*L'Empire* & *l'Eſpagne* s'en tenant bonnement à leurs vieilles coûtumes, mais coûtumes de bonne-foi, & ne pouvant s'accommoder de ces nouvelles methodes de conquérir, juſques ici inouïës & inconnuës, ſurpris de ſe voir pourtant en paſſe, d'être dans peu entiérement ſubjugués, crient à toute force, & appellent chacun d'une voix piteuſe & lamentable à leur ſecours; leurs Voiſins entendent leurs cris, & n'en peuvent ignorer l'équité & la néceſſité; cette Alarme particuliére ſe dilate & ſe répand dans le géneral; des eſprits mûrs & ſages en examinent la matiére, & ne manquent pas de reconnoître ce de quoi il s'agit, c'eſt-à-dire, que la *France* ſe mocque & ſe jouë de la foi de tous les Traitez, que l'on peut faire avec Elle, & qu'en conſéquence Elle ne regarde la Chrêtienté, avec tous les Princes & Potentats, que comme ſes duppes, & la matiére d'un

sacrifice, qu'Elle s'est fièrement déterminée de faire à son ambition, & cela à peu près en la manière qu'Elle l'a fait depuis quelques années, d'une grande partie des Etats de la Maison de *Bourgogne*, apartenant à l'*Espagne*, de tous ceux de la Maison Ducale de *Lorraine*, de *Montbeliard*, du Duché de *Deux-Ponts*, de toute l'*Alsace*, & tout fraichement de *Strasbourg* & de *Casal*. Une réflexion de cette nature fomente dans les têtes de direction, les expédiens solides, pour arrêter la pratique de telles entrepriſes, & remettre s'il est possible, la *France* par voïe amiable, dans un train d'équité, & de justice. Pour en venir à bout, l'on ne trouve, tout bien pensé, d'autre moïen, que les voïes légitimes & de Droit en pareilles occasions, que j'ai déja déduites en conséquence dequoi la plûpart des Potentats de *l'Europe* se sont remués & s'apliquent à faire des Alliances; & Sa *Majesté Suédoise* de son chef en a fait une avec la République des *Provinces-Unies*, telle que nous l'avons dite.

La *France* ne l'a pas plûtôt sçû, qu'Elle

qu'Elle déclare *que c'eſt ſe déclarer contre elle-même, & qu'elle ne ſauroit conſidérer comme ſes amis, ceux qui ſont toûjours prêts à ſigner de telles Alliances, puiſque l'on ne peut pas ignorer, qu'elles ſont directement contraires à ſes intérêts les plus eſſentiels.* Et pour moi, je crois qu'elle parle franc, puiſqu'Elle s'énonce pour cette fois, ſelon ſes véritables ſentimens.

C'eſt un atrabilaire de nature, qui par politique ou par art, s'eſt fait effort, pour paroître Saturne & flêgmatique; mais qui pincé ou frappé ſubitement dans ſon foible, déclare par ſon emportement la penſée ſincère de ſon cœur & les mouvemens naturels de ſon ame.

En un mot la *France* s'eſt de toutes les manières déclarée, mais déclarée autentiquement; c'eſt au reſte des Potentats de l'*Europe* à le faire à leur tour; car c'eſt à un chacun d'eux à ſavoir s'ils veulent volontairement ſubir le joug de la *France*, ou bien s'en généreuſement défendre, n'y aïant que l'un de ces deux partis à prendre.

Que si c'est le *prémier*, il n'y a sans cérémonie, sous le vain prétexte de neutralité ou autre, qu'à faire publiquement banqueroutte à l'intérêt public, à sa gloire, & à ses intérêts les plus essentiels.

Que si c'est le *second*, il n'y a sans plus barguigner, qu'à se généreusement déclarer pour la cause publique, & en conséquence se faire comprendre & inclure dans les alliances déja faites sur ce sujèt; chacun selon son état & ses forces; à l'effèt que de toutes ces Alliances faites à une même fin, que l'on n'en fasse, qu'une, comme le concert, avec lequel il convient d'agir, soit pour paix, soit pour guerre, le demande.

Et ces sortes de diligences sont d'autant plus d'une néceſſité absoluë, qu'afin qu'aucun Potentat ne s'y flatte plus, il doit être mûrement consideré, que par les derniers achats ou conquêtes de *Strasbourg* & de *Casal*, la *France* a achevé de s'ouvrir des portes & des routes infaillibles pour pouvoir piece par piece, conquérir à son choix, la partie de l'*Europe* qu'il lui plaira, ce qui

qui entraine la perte infaillible de toutes les autres ; & ne ſe peut en nulle manière empêcher, que par une ligue & conféderation de tous les Princes & Etats, qui compoſent cette *Europe*, ou du moins de la plus grande & conſidérable partie ; & par ainſi je laiſſe à juger à tout homme d'entendement, vû les forces de la cette part, & les derniéres découvertes de ſes deſſeins, combien il importe, de ne perdre aucun tems, pour achever un ouvrage, ſi néceſſaire pour la conſervation, ou plûtôt pour le rétabliſſement de la paix & de la ſûreté publique.

Mais parce que la *France* voit tous ſes deſſeins découverts, & qu'elle craint raiſonnablement qu'un chacun agira ſelon ſes intérêts, pour rompre ſes meſures, elle fait dans cette extrêmité flêche de tout bois, & ne néglige rien pour faire l'un de deux : ou pour fomenter des diviſions d'entre pluſieurs Princes ; ou pour moïennant quelques contants en engager ſous divers leurres quelqu'un dans ſes intérêts. Mais que tout Prince qui s'amuſeroit à donner dans de tels piéges, ſoit avec

un

un profond respect dûëment averti, & cela d'une part, qui ne sauroit lui être suspecte, que dans ce cas, il seroit aussi sage, que les Directeurs commis à l'inspection & subsistance de la grande digue du païs de *West-Frise* le seroient, si aïant apris que cette digue principale commence de s'ébranler & entreouvrir en plusieurs endroits, estimoient mieux s'opiniâtrer à faire nétoïer quelque méchant fossé dans le cœur de leur Province, que d'aller donner leurs soins à faire fermer & fortifier diligemment les ouvertures ou ébranlemens de la grande digue, qui par l'effèt de leur négligence seroit capable d'inonder, à la prémière marée un peu forte, toute leur Province.

C'est ce que j'avois à peu près à dire, pour faire connoître évidemment au Public deux choses. La *prémière*, la sagesse & la générosité de cet esprit de direction, qui a en effèt operé l'alliance de Sa *Majesté Suédoise*, & de la République des *Provinces-Unies*; la *seconde*, combien il importe pour un entier rétablissement de la paix & de la sûreté publi-

publique que ce judicieux & important exemple ſoit ſuivi par tous les autres Potentats de l'*Europe* Chrétienne ; & ſi quelque Conſeil eſt aſſez corrompu, ou aſſez foible pour tâcher d'empêcher ſon Prince de ſe ſignaler en une telle occaſion, qu'il agrée, avec le reſpect que je puis devoir à ſon Maître, que je le renvoïe honnêtement à l'école chez les *Algeriens*, à l'effèt qu'à ſa honte perpétuelle il puiſſe être dit, que c'eſt d'une Bicoque de République, qui n'eſt compoſée en la plûpart que de Corſaires & de Renégats, de qui il a été contraint d'apprendre les règles de vertu, de politique & de généroſité ; & c'eſt à quoi ſans paſſer plus outre pour cette fois je conclus.

SUITE

# SUITE

*De la Dissertation du Baron*

DE

# PUFFENDORFF,

*Jusqu'en l'Année* 1686.

ENTRE plusieurs Ecrits solides, que le Célèbre Baron *Samuel* de *Puffendorff*, a composés, se trouve un petit Traité sur les Alliances entre la *Suède* & la *France*, (*) qu'il avoit dressé par ordre exprès du Roi *Charles XI.* sur l'avis du Comte *Benoît Oxenstierne*, Chancelier de *Suède*. Les materiaux en sont tirés des Actes & Registres des Archives du Roïaume, où le Manuscrit original de ce Traité en Latin, se conserve encore soigneusement. Personne n'eut été plus propre que lui pour le continuer jusqu'à son

(*) Raporté au commencement de ce Volume.

ſon tems, s'il ne s'étoit pas propoſé de quitter la *Suéde* peu de tems après.

On n'ignore pas qu'il fût apellé par le Margrave *Frederic III.*, Electeur de *Brandebourg*, pour écrire l'Hiſtoire de ſon Père *Fréderic Guillaume*, ſurnommé le Grand.

Ce dernier Ouvrage, qui contient l'Hiſtoire générale des Principaux Evénemens en Europe depuis l'An. 1641. juſques à 1688. (ce qui fait une époque de près d'un demi ſiècle) renferme auſſi des circonſtances fort intéreſſantes ſur la *Suède*, qu'on chercheroit envain dans d'autres Livres ou Recueils imprimés.

Entr'autres, on y trouve les différentes Négociations de la Cour de *France* avec celle de *Suède* depuis l'An. 1671. auxquelles Mr. *Puffendorff* ne fait que toucher dans le Traité mentionné ci-deſſus.

Comme on en médite une nouvelle édition depuis celle de l'An. 1709, on a crû bien faire d'en donner la Continuation juſqu'à l'An. 1686. par des Extraits qu'on a fait de ſon dernier Ouvrage Hiſtorique, en y ajoûtant quelques autres piéces Autentiques

ques qui mettront le Lecteur en état de juger avec connoissance de cause, si la *Suède* doit toûjours se tenir attachée à la *France* & cultiver ses Alliances préférablement à toutes autres.

Mr. de *Puffendorff* aïant dessein de mettre au jour les vûës secrètes de la Cour de *France*, en voulant attaquer la République de *Hollande*, à force ouverte, il expose tout au long qu'elles étoient les idées de l'Electeur sur ce sujèt & ses considérations sur les suites pernicieuses que pouvoit avoir le dessein des *François*, s'ils venoient à bout de l'exécuter. (*a*)

Après cela Mr. *Puffendorff* fait remarquer (*b*) l'état où étoient alors les affaires de *Suède* & dit: Que le Sénat étoit persuadé en deux grandes factions: l'une desquelles avoit pour chef le Grand Chancelier *Magnus de la Gardie*, entiérement dévoué à la *France*: A la tête de l'autre Faction étoit le Sénateur *Mathias Biörnklo.* Ceux-ci ne trouvoient rien de plus salutaire pour le bien de l'Europe

(*a*) Voïez en son Histoire *de rebus Brandenburgicis* lib. XI. §. 1-25. ad annum 1672.
(*b*) Ibid §. 33.

rope en général & de la *Suède* en particulier que de s'opoſer à tems aux deſſeins ambitieux de la *France*, & pour les traverſer, de s'allier avec l'Empereur & l'Empire & avec tous ceux qui concouroient au même but.

Il s'agiſſoit juſtement alors de la concluſion d'une Alliance défenſive entre la *Suéde* & la *France*, & les deux Factions tâchoient de la tourner chacun à ſa façon, de ſorte que la *Suède* en pût retirer quelque avantage réel.

Les avis du Parti de *Biörnklo*, ſe bornérent à ceci: qu'à tout prix on conſerveroit la paix, & qu'on attendroit tranquillement ce que les conjonctures produiroient dans la ſuite; à cauſe que l'état du Roïaume, dépourvû d'argent, demandoit abſolument qu'on n'entrât point en guerre ſans une néceſſité indiſpenſable: Et qu'il ſeroit très-imprudent de donner dans le piége que tendoit la *France*, qui vouloit que les ſubſides qu'elle offroit, fuſſent emploïés à ſon agrandiſſement, & non à l'avantage de la *Suède*, qui après avoir travaillé pour la *France*, ſe

verroit obligé de s'oppoſer les armes à la main, à ſes progrès ultérieurs.

Le Chef du Parti *François* n'oſant pas ſe déclarer ouvertement pour la Guerre ou pour une Alliance offenſive avec la *France*, de peur de ſe rendre reſponſable des Evénemens, en cas qu'ils ne répondiſſent pas à ſes vûës, tâchoit néanmoins d'aggacer le Roi *Charles XI.* alors jeune & plein de feu. Il apuïoit ſur les exemples de ſes Prédeceſſeurs de Glorieuſe Mémoire, & faiſoit ſouvent entendre au Sénat: Que l'on avoit ſujèt de craindre quelque diviſion inteſtine en *Suède*, à moins qu'on ne penſât au plûtôt à donner hors du Païs, de l'occupation à cette grande foule de Comtes, Barons & Nobles, qui faute d'emplois & d'autres moïens de ſubſiſter, commençoient déjà à ſe rendre inſuportables. (*c*)

Ceux du Parti de *Biörnklo* répondoient à ces raiſons. Que ſi on vouloit ſe lier de nouveau avec la *France*, & pour l'amour d'elle tranſporter une Armée en *Allemagne*, la *Suède* cou-

(*c*) Ibid §. 33.

coureroit risque de perdre tout-à-fait le peu de confiance qu'on avoit en elle: Et qu'il étoit plus de son intérêt de travailler à regagner cette confiance par une conduite pacifique.

Qu'on ne pouvoit pas disconvenir, que la *Suède* n'auroit pû que fort difficilement acquérir ce haut dégré de réputation en *Allemagne*, si les *Allemands* même n'y eussent contribué & ne l'eussent secondée pendant la Guerre triennale.

Les deux Partis convenoient pourtant en ce qu'ils croïoient devoir permettre que la *France* humiliât un peu la République de *Hollande*, dans l'espérance que le Commerce & la Navigation des *Suédois*, en retireroient de l'avantage, se persuadant au reste que la *France*, aussi bien que l'*Angleterre* trouveroient dans les *Provinces-Unies*, bien plus d'affaires, & une résistance plus vigoureuse qu'ils ne croïoient.

Ces considérations firent prendre en *Suède*, la résolution de garder la Neutralité & de se tenir en repos. On fit donc entendre au Ministre de *France* Mr. de *Pompone* à son départ de *Suède*: Que l'on délibé-

reroit encore sur l'Alliance défensive que la *France* avoit proposée à la *Suède:* mais qu'en attendant, la Cour de *Versailles* pouvoit être assûrée que la *Suède* ne se déclareroit pour aucun des deux partis & qu'elle ne traverseroit les *François*, ni dans la Guerre, ni dans les Négociations qui pouroient s'entamer pour une paix, à moins que les affaires de l'*Allemagne* ne l'y obligeassent. Néanmoins comme les bons Offices de la *Suède* ne pouvoient pas avoir de poids qu'autant qu'ils seroient soûtenus d'une Armée dans l'*Empire*, à l'entretien de laquelle la *Suède* n'étoit pas alors en état de fournir, on espéroit que la *France* fourniroit sans difficulté les subsides nécessaires pour cela, & que c'étoit là-dessus qu'on pouroit entrer en Négociation avec Mr. de *Konigs-Marck* qui se trouvoit alors à la Cour de *France*. (*d*)

Outre les deux Factions mentionnées qui partageoient le Sénat, il y en avoit encore une troisiéme entre les Comtes & le reste du Corps de la Noblesse. Cette querelle tiroit son

(*d*) Ibid §. 33.

jon Origine de la prééminence que les Comtes s'arrogérent en voulant en toutes occaſions primer ſur les autres Nobles. Dans la ſuite ces deux Factions firent Cauſe commune avec celles qui diviſoient le Sénat, de ſorte que la Faction de la *Gardie* embraſſa la cauſe des Comtes, & celle de *Biörnklo* ſe déclara pour le reſte de la Nobleſſe. Elles ne penſérent l'une & l'autre qu'à ſe décrier réciproquement & à s'emparer de l'Eſprit du Roi.

Les prémiers parurent d'abord l'emporter ſur les autres. Ils inſpiré-rent au Roi le deſir de la Guerre & vinrent à bout de mettre mal dans ſon Eſprit, tous ceux qui étoient portés pour la paix & pour le redreſſement des Finances du Roïaume. Mais les Partiſans de *Biörnklo* & ceux de la Nobleſſe en général accuſérent la *Gardie* & ſes Adhérans de s'être vendus à la *France* moïennant de bonnes ſommes, & de machiner des deſſeins pernicieux contre le Roi & le Roïaume.

La Faction de *Biörnklo* l'emportoit ſur l'autre en ce que ſes ſentimens étoient aprouvés de la pluralité des

Etats du Roïaume: Et ſi la *Hollande* avoit alors voulu ratifier l'Alliance concluë auparavant avec la *Suède* & lui faire toucher les ſubſides qui y étoient ſtipulés, il y a toute aparence que la République de *Hollande*, l'auroit emporté ſur les intrigues de la *France*. (*e*)

Cette nonchalance autant que celle de l'*Eſpagne*, & le manque de quelques offres avantageuſes de la part de l'*Angleterre*, donnérent peu après à la Faction de la *Gardie* un prétexte ſpécieux de publier entr'autres choſes qu'il étoit peu glorieux pour le Roi de *Suède* de mandier l'amitié de l'*Empereur* & de ſes Alliez, puiſqu'ils faiſoient ſi peu de cas de la *Suède*. Ces raiſons débitées avec emphaſe, furent cauſe qu'on conclut peu après deux Traitez d'Alliance entre la *Suède* & la *France* le 14. Avril 1672.

L'un de ces Traitez devoit être rendu public & l'autre devoit reſter ſécrèt, & quoiqu'il ſemblât que le Parti de *Biörnklo* eut eu le deſſus, en ce que la *Suède* s'étoit reſervé l'interprétation du *Caſus fœderis*, & qu'il y étoit arrêté

(*e*) Cit. §. 33.

rêté qu'elle resteroit neutre durant la guerre, la suite fît pourtant voir que ces mêmes Traitez furent la cause des grands malheurs qui arrivérent peu de tems après à la *Suède*. (*f*)

Le contenu de ces deux Traitez se trouve (*in extenso*). (*g*) Ils allarmérent extrêmement l'Electeur de *Brandebourg* & lui firent former peu après d'étroites confédérations avec l'Empereur, le Roi de *Dannemarck*, la République de *Hollande* & quelques Maisons puissantes en *Allemagne*, parce que dans le Traité qu'on rendit public, la garantie étoit réciproque entre la *Suède* & la *France*, & qu'il y avoit une stipulation entre Elles en ces termes: Que si quelques Princes de l'*Empire* vouloient assister la République de *Hollande*, la *Suède* après avoir tenté inutilement la voïe des bons Offices, tacheroit de l'y contraindre par les armes. (*h*)

Presque tous les Membres du Sénat assûrérent bien alors le Ministre de *Brandebourg*, que cette Promesse ne s'é-

(*f*) Ibid §. 34, 35.
(*g*) §. 35.
(*h*) Ibid §. 36. & Lib. XII. §. 43.

s'étendroit pas au de là des bornes de bons Offices, & de la médiation de la paix, & que la *Suède* n'entreroit aucunement en activité en faveur de la *France*. Cependant ce Traité rompit l'union entre l'*Empereur* & la *Suède*, & de la *Gardie* crût avoir beaucoup gagné d'avoir fû mettre le Roi de *Suède* dans les intérêts de la *France*, en lui faisant goûter la douceur de jouir des subsides, que fournissoit cette Couronne & il espéroit d'achever de l'engager entiérement avec la *France* après la fin de la Diète. (*i*)

Il n'y avoit à la vérité aucune aparence que la *Suède* entrât en guerre ni contre la *Hollande*, ni contre ses Alliez (*k*) car quoique les Etats du Roïaume assemblés en Diète, eussent aprouvés les Alliances avec la *France* & l'*Angleterre*, leur avis en termes exprès étoit: *Que le Roi ne devoit point se mêler dans la Guerre des Hollandois dont le Roïaume venoit déjà de ressentir de grandes pertes par raport à son Commerce.*

Mais

(*i*) Ibid §. 26.
(*k*) Ibid §. 20.

Mais les *Suédois* voïant que la *France* étoit prête de renverſer toute la République des *Provinces-Unies* commencérent à craindre de ſe voir engagés dans une guerre, qu'ils n'étoient pas en état de ſoûtenir, car ils avoient eſpéré que les *Hollandois* ſe défendroient beaucoup plus vigoureuſement, & qu'en attendant la *Suède* jouïroit paiſiblement des ſubſides de la *France*. (*l*)

Ces Evénemens changérent entiérement l'état de la *Suède* & la diſpoſition générale de la Nation. (*m*)

Le Miniſtre de *France*, Mr. de *Feuquieres*, ſe prévalut de la conjoncture, & inſiſtât hautement ſur l'Envoi de Troupes *Suédoiſes* en *Allemagne*, comme ſi leur unique deſtination eut été de ſervir la *France*. Il faiſoit répandre dans le Roïaume par ſes Créatures, que les Troupes qu'on tranſportoit en *Pomeranie*, ne devoient point agir, mais ſeulement donner du poids à la médiation de la *Suède* & avancer la concluſion de la paix. La *France* voïant les *Suédois* diſ-

(*l*) Lib. XII. §. 6. ad ann. 1674.
(*m*) Ibid §. 44.

disposés à seconder ses vûës, avoit augmenté les Subsides stipulés par le Traité, & par une conséquence assez naturelle, elle s'attiroit les Eloges de toute la Nation.

On s'accoûtumoit insensiblement à lui prodiguer les Louanges, & les Nouvelles, qu'on débitoit, n'étoient agréables qu'autant qu'elles étoient à l'avantage de la *France* & desavantageuses à ses Ennemis. On en poussa même la délicatesse, jusqu'à faire une forte reprimande au Maître des Postes & à le menacer de le priver de son emploi, s'il publioit des relations qui ne fûssent pas favorables à la *France*.

Le nombre des Troupes transportées en *Allemagne*, n'étoit pas à la vérité bien grand ; mais, aussi Mr. de *Feuquiéres* ne prenoit pas le change & ne païoit pas les sommes stipulées tout de suite, mais seulement à mesure que les Troupes étoient embarquées; afin de s'en assûrer d'autant mieux, il envoïa de ses gens dans les Ports où l'embarquement se faisoit, pour voir que tout s'exécutât à point nommé. (*n*)

Bien

(*n*) Ibid §. 55.

Bien plus Mr. de *Puffendorff* raporte (*a*) que la *Gardie* avoit fait des reproches au Miniſtre de *Brandenbourg*, de ce que ſon Maître, conjointement avec *l'Empereur*, s'étoit mêlé dans cette Guerre, & avoit ajoûté entre autres choſes : Qu'avant la fin de l'année, il y auroit 20 mille *Suèdois* en *Allemagne* & qu'il étoit juſte, que la *Suède* tachât de ſe ſaiſir de quelque morceau dans le partage qui alloit ſe faire de *l'Empire*.

Comme l'Electeur de *Brandenbourg* faiſoit en perſonne la Campagne ſur le *Rhin*, le Miniſtre de *France* en prit occaſion d'inſiſter publiquement ſur les obligations où étoit la *Suède* de ſecourir la *France*, puiſqu'elle jouiſſoit depuis longtems des ſubſides que celle-ci lui avoit fourni. (*b*)

A l'inſtigation de la *Gardie*, le Miniſtre de *France* demanda une audience publique dans laquelle il taxa dans les termes les plus forts la conduite de l'Electeur, qui malgré toutes les démonſtrations d'amitié de la part du Roi de *France*, avoit rompu

(*a*) Ibid §. 44.
(*b*) Ibid §. 53.

rompu la paix : il concluoit qu'en cette considération, le Roi de *Suède* devoit incessamment faire une invasion dans les Païs de l'Electeur & il assûroit qu'en ce cas-là, le Roi son Maître, assisteroit la *Suède* fidellement dans cette occasion & dans toutes les autres ; Il ajoûtoit qu'on avoit d'autant moins de raisons d'en douter, que la *France* avoit de tout tems fait pour la *Suède* plus qu'elle ne s'étoit obligée de faire &c. &c.

Ceux du Parti de *Biörnklo* se persuadèrent facilement que cette harangue avoit été dictée par Mr. le Comte de la *Gardie* : le Ministre de *Brandebourg* croïoit du moins y reconnoître plusieurs termes, dont de la *Gardie* s'étoit servi, quand il lui avoit parlé des affaires présentes (*c*) mais l'aveuglement des *Suèdois* pour la *France*, étoit tel que les Troupes ne se repaissoient déjà que des espérances des richesses qu'ils alloient acquérir en *Allemagne* comme il étoit arrivé dans la Guerre triennale. (*d*)

Les

(*c*) Ibid § 54.
(*d*) Ibid §. 55.

Les partisans de la *Gardie* renchérissoient encore sur les autres, en se montrant en toutes rencontres plus *François* que les *François* même: Les Officiers de Troupes donnoient aveuglément dans le même panneau, craignant qu'il n'y eut point de Guerre, si la *Suède* n'entroit en Alliance avec la *France* (*e*).

Si la disposition des Gens de Guerre étoit telle qu'on vient de le dire d'un autre côté; la forme du Gouvernement étoit toute autre qu'elle n'avoit été ci-devant. Ceux qui étoient revêtus des cinq principales dignitez du Roïaume, dirigeroient toutes les affaires pendant la Minorité du Prince, & rendoient compte au Roi & aux Etats de leur administration.

Mais comme le Roi étoit Majeure, il régnoit par lui-même: Et comme il témoignoit assez de penchant pour la guerre, le Comte de la *Gardie* ne laissoit passer aucune occasion de lui inspirer des sentimens favorables à la *France*

Dans cette extrêmité, la seule ressource qui restât au Parti de *Biörnklo* contre

(*e*) Ibid. §. 57.

contre le crédit que le Comte de la *Gardie* s'étoit acquis sur l'esprit du Roi & de la Nation, étoit de lui faire sentir qu'on rejetteroit sur lui les Evénemens fâcheux d'une Guerre dans laquelle il engageoit la Nation si mal à propos.

Le Ministre de *France* peu sensible à tous les malheurs que cette guerre pouvoit attirer sur la *Suède*, mettoit à profit une conjoncture si favorable & insistoit sans relâche, pour que les Troupes fussent transportées en *Poméranie* : il étoit assûré qu'elles ne pouvoient y subsister longtems sans périr de faim & de misére, à moins qu'elles ne fissent une invasion dans les Païs voisins, & dans cette vûë la *France* traina en longueur le païement des subsides, jusqu'à ce que le Major General *Vrangel* fût entré dans le Païs de *Brandebourg*. (*f*)

Après quelques contestations par écrit de la part des Cours de *Suède* & de *Berlin*, Mr. *Vrangel* eut ordre d'entrer dans les Païs de l'Electeur uniquement, comme le disoit de la *Gardie*, afin d'obliger l'Electeur de se

(*f*) Ibid §. 57. & 60.

ſe départir de l'union avec ſes Alliez & de faciliter par-là la Paix entre les Parties Belligerantes. On ne vouloit pas même que cette irruption fût regardée comme un Acte d'hoſtilité entre la *Suède* & l'Electeur de *Brandebourg*.

Lorſque le Miniſtre de l'Electeur à ſon départ de *Suède*, ſe plaignit des excuſes frivoles, dont on ſe ſervit pour colorer la dite invaſion, il eût pour réponſe de Mr. le Comte *Sten Bielke* & du Baron *Jean Gullenſtierna*: Qu'ils étoient bien mortifiés, que l'affaire eut été pouſſée à cette extrêmité: qu'ils pouvoient l'aſſûrer, que ni eux ni la plûpart du Sénat n'y avoient eu aucune part, & que tout cela avoit été arrêté à leur inſçu: Qu'il étoit inouï, que l'on eût commencé une guerre ſans l'agrément & le conſentement du Sénat & des Etats du Roïaume. Que le Comte de la *Gardie* & le Baron *Vrangel* en étoient les ſeuls Auteurs: mais qu'un jour ils pourroient bien païer cher une entrepriſe ſi dangereuſe: Que la *France* avoit bien promis de païer un million de livres ſubſides par an pour l'entretien des Troupes, mais que la ſeule entre-

entrepriſe qu'on venoit de faire en coûteroit le triple & plus au Roïaume, qu'outre que de la *Gardie* étoit de Corps & d'ame livré à la *France*, il avoit cru trouver dans cette guerre la meilleure occaſion de ſe vanger du Parti de *Biörnklo*: que pour cette fin il avoit ſi bien fait que cinq Membres de tout le Sénat régloient ſeuls & arrêtoient entr'eux les affaires les plus délicates & les plus importantes du Roïaume & que pour ce moïen & les cent mille écus qu'il avoit reçu du Miniſtre de *France*, il avoit encore ſû mettre le Comte *Pierre Brahe* dans ſes intérêts. (*g*)

En attendant, *Vrangel* lâcha la Bride aux Troupes *Suédoiſes* dans le Païs de *Brandenbourg*, où la diſcipline Militaire n'étoit nullement obſervée. Il leur laiſſoit commettre toutes ſortes d'excès à l'inſtigation d'un Officier *François*, dont le Miniſtre de *France* en *Suède* le faiſoit accompagner pour l'obſerver & pour être témoin de tout ce qui ſe paſſoit dans cette Campagne. (*h*)

Mais

(*g*) Ibid. §. 61.
(*h*) Ibid. §. 65. & Lib. XII. §. 32.

Mais la conduite que tenoit Mr. *Vrangel*, donna à l'Electeur occaſion d'en porter des plaintes au Roi de *Dannemarck* & aux Etats Généraux de la République de *Hollande;* ce qui dans la ſuite produiſit la confédération qui ſe fît entr'eux au grand désavantage de la *Suède.* (*i*)

La *Suède* ne fût pas longtems ſans reſſentir les mauvais effèts de la conduite de ſon Général. L'Electeur de *Brandebourg* accourût en diligence au ſecours de ſes Etats & conduiſit ſa marche avec tant de prudence & de ſecrèt, qu'il ſurprit les *Suèdois* près de *Zatenan*, les défit, & fît beaucoup de Priſonniers. Il n'en reſta pas là, mais trois jours après, il attaqua *Vrangel* lui-même, dont l'Armée qui régorgeoit de butin, fût d'abord miſe en déroute, & ne ſoûtint point du tout la gloire que la *Suède* s'étoit acquiſe en *Allemagne* par les Armes. Les *Suèdois* batus de tous côtez, fûrent obligés d'abandonner, après des pertes conſidérables toutes les Terres de *Brandebourg.* (*k*) La

(*i*) Ibid. §. 61. & 64.
(*k*) Ibid. Lib. XII. §. 34-37. ad ann. 1675.

La consternation, que la nouvelle défaite aussi peu attenduë, causa en *Suède*, étoit peu propre à réparer la brêche, que venoit de souffrir la gloire de la Nation *Suèdoise*, & ne pouvoit prévenir les effèts des Confédérations qui se formoient contre la *Suède*. Au contraire cette même défaite des *Suèdois*, fût la principale cause, que le Roi de *Dannemarck*, la République de *Hollande*, les Ducs de *Brunswick-Luneburg*, l'Evêque de *Munster* & d'autres n'étant plus retenus par la crainte, levèrent le masque & se préparérent tout de bon à la Guerre contre la *Suéde*. (*l*)

Ils ne tardérent pas non plus d'en venir aux hostilitez, & dès-que la *Suéde* eût été mise au ban de l'*Empire* par l'*Empereur* (*m*) ils délibérèrent entr'eux sur la maniére de faire vuider entièrement à la *Suéde* le Territoire de l'*Allemagne*. (*n*)

Pour en venir à bout, l'Electeur entra avec une Puissante Armée en *Pome-*

(*l*) Ibid. §. 37. ad 42.
(*m*) Ibid. §. 39.
(*n*) Ibid. §. 41. & Lib. XIV. §. 39-40.

*Poméranie* (*o*) & assisté de ses Alliés, chassa tout à fait les *Suédois* de l'Empire. (*p*)

On sait trop les autres suites de cette malheureuse Guerre, & que la *Suede* courût grand risque de se voir enlever la *Scanie* par les *Danois*, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans quelque détail là-dessus.

Mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que la *France*, aïant à la faveur de la Diversion que les *Suédois* firent dans l'*Empire*, obtenu une paix assez avantageuse de ses Ennemis, fit à la vérité paroître quelque desir de procurer une paix tolérable à la *Suéde*. Cependant dans les Négociations particulières qui se tinrent à *Fontainebleau*, elle assigna aux Maisons de *Brandebourg* & de *Lunebourg* & à l'Evêque de *Munster* des Morceaux si considérables des Provinces de *Suéde* en *Allemagne*, & des Droits si importans, que la Couronne perdit plus de quarante mille Ecus de son revenu annuel. (*a*)

Malgré

(*o*) Ibid. §. 54.
(*p*) Ibid. Libr. XVI. §. 64.
(*a*) Ibid. Lib. XVII. §. 78.

Malgré tout cela, la *France* demeura dans la persuasion que la *Suéde*, sans égard à la perte qu'elle venoit de faire & au peu d'assistance réelle qu'elle avoit euë de la *France* dans la derniére guerre & dans le Traité de paix qui l'avoit suivi, devoit également former ses Conseils & prendre ses mesures sur le bon plaisir de la *France*. Pour cette fin, elle envoïa son Ambassadeur *Bazin* au Roi *Charles XI.* en 1682. dans l'intention de renouveller l'amitié & d'entrer dans de nouveaux engagemens mutuels. Mais comme cet Ambassadeur prétendoit des honneurs extraordinaires à son introduction à l'Audience, & que le Roi ne voulût pas les lui accorder, il s'en fâcha tellement qu'il s'en alla sans avoir eu d'audience. (*b*)

On se saisit avec plaisir de cette occasion pour rompre toute liaison avec la *France*, & le Chancelier *Benoit Oxenstierna*, ne pût s'empêcher de dire en ce tems-là au Ministre de *Brandebourg* : Que depuis le tems du Roi *Gustave Adolphe*, jusqu'à la

(*b*) Ibid. Libr. XVIII. *s.* 76.

la derniére paix concluë en 1679, la *Suéde* avoit éprouvé en toute façon que la *France* ne se sert de ses Alliez que pour exécuter ses desseins ambitieux ; & ne leur rend pas même les services qu'exige la reconnoissance, mais se moque & insulte à leur simplicité.

Que l'argent de *France* étoit comme les ailes de l'Aigle qui s'envoloit même avec ce qui étoit justement acquis. Que les trois millions que le Roi de *Suède* avoit tirés de la *France*, avoient non seulement coûté à la *Suède* cinquante autres millions, mais lui avoit aussi fait perdre l'ancienne réputation de ses Armes. Que la *France* outre cela avoit, sans nulle raison, sequestré le Duché de *Deux-Ponts*, en offrant au Roi de *Suède* quelque somme d'argent, comme si ce Duché étoit à vendre. Que les Ministres de *France* avoient parlé de la *Suéde* avec le dernier mépris en apellant ses Rois de petits Régens qui servoient pour la Solde. Que la *France* dans la derniére guerre avoit fait présent à l'Electeur de *Brandebourg*, au Duc de *Zelle* & à l'Evêque de *Munster* des bons mor-

ceaux qui faisoient partie des Provinces de *Suéde* en *Allemagne*, quoiqu'il ne tenoit alors qu'au Roi de *France* de faire non seulement rendre à la *Suéde* ses Provinces en entier, mais de lui procurer aussi une satisfaction proportionnée à ses pertes. Le Chancelier *Oxenstierne* concluoit de toutes ses raisons, qu'il étoit de l'intérêt de la *Suéde* de s'allier étroitement avec l'*Empereur* & l'*Empire*. (*c*)

La *France* avoit toûjours gardé comme une maxime constante, d'avoir au moins une des Puissances du *Nord* pour son amie ou alliée & d'aggacer les Couronnes du *Nord*, l'une contre l'autre. Le dépit qu'elle eût de voir que la Cour de *Suéde* fermoit l'oreille à ses propositions fût cause, qu'elle se tourna du côté de *Dannemarck*, & fît tout au monde pour irriter cette Couronne, aussi bien que l'Electeur de *Brandebourg* & d'autres Princes de l'*Empire* contre la *Suéde*. (*d*)

Dans cette vûë le Roi de *France* en-

(*c*) Ibid lib. XVIII. §. 76. ad ann. 1682.
(*d*) Ibid §. 90. & 92.

envoïa à l'improviſte l'an 1683. une Eſcadre de 24. Vaiſſeaux de Guerre dans le *Sund* pour encourager le Roi de *Dannemarck* à commencer la guerre : aïant pour cela enjoint à ſon Amiral de mettre en exécution ce que la Cour *Danoiſe* lui ordonneroit. (*e*)

Ce ne fût pas faute de bonne volonté que le *Dannemarck* n'entra pas d'abord en guerre avec la *Suède*, ſur tout eſpérant que le Roi de *Suède* ſeroit en même tems attaqué par la *Ruſſie*, mais il craignoit trop les Puiſſances Maritimes qui firent entendre, qu'elles ne pouroient pas ſouffrir, que la *France* & les Catholiques augmentaſſent leur force par l'abaiſſement de la *Suède*.

Les deſſeins pernicieux de la *France* fûrent donc rompus cette fois-là & n'aboutirent à rien. (*f*)

Néanmoins pour faire comprendre à la *France*, que la Cour de *Suède* n'étoit pas tout à fait inſenſible à de pareilles marques d'ingratitude, le Roi de *Suède* envoïa, quelque tems après,

(*e*) Ibid §. 98. & 99.
(*f*) Ibid lib. XVIII. §. 99. & 136.

après, ſix Régimens de Troupes Auxiliaires à la République de *Hollande*, leſquelles, outre 12. Vaiſſeaux de guerre, furent augmentées de ſix autres. Elles rendirent de bons ſervices en *Brabant*, aux Alliez contre la *France* & ne contribuèrent pas peu à arrêter les projèts ambitieux de la Cour de *France*, de vouloir ériger la cinquiéme Monarchie Univerſelle.

*Lettre de la Reine* CHRISTINE, *à Mr.* d'OLIVEKRANS, *Gouverneur Général de ſes Domaines en Suède. Donnée à Rome le* 30. *Mai* 1682.

SI vous aimez la *Suéde*, travaillez de toutes vos forces à rompre le renouvellement d'Alliance qu'on nous fait craindre entre la *Suède* & la *France*. Si l'on quitte le parti des Alliez, la *Suède* va ſe perdre ſans reſſource, & ſouvenez-vous que je l'ai prédit. L'unique moïen de conſerver la *Suède* eſt de ſe tenir fermement attaché au Parti de la *Hollande* & de l'*Empire*. Si elle le quitte, elle périra infailliblement. Au reſte, vous êtes ſi fort apliquez à mon ſervice,

vice, & vous faites si bien tout, que je ne saurois me lasser de vous témoigner la satisfaction que vous me donnez. Continuez à me bien servir, & soïez certain que je vous serai pas ingrate.

CHRISTINA ALEXANDRA,

TRADUCTION *d'une Lettre que* CHARLES XI., *Roi de Suéde, adressa au Sénat le* 1. *de Janvier* 1682. *lorsque retenu au lit par une Maladie depuis quelque tems, il ne comptoit plus d'en revenir.*

COMME je suis très-bien informé que parmi Mrs. les Sénateurs, que j'ai établis Tuteurs de mon cher fils, le Sgr. Prince *Charles*, aussi bien qu'entre le reste des Sénateurs, il s'en trouve plusieurs qui sont entiérement livrés à la *France* (*) ; je ne puis

(g) Dans l'original qui est *Suédois*, l'Expression est *qui ont des Etomâchs François*. C'est une maladie, que l'exhortation de ce grand Prince n'a point guérie, elle faisoit déja assez de dégat du tems de *Puffendorff*, qui en trouve l'origine dans *une espéce d'Argument éblouissant qui est plus puissant sur l'Esprit des Ministres que la considération de l'intérêt de leur Patrie.* C'est ainsi qu'il s'exprime dans la préface de la Dissertation ra-

puis me dispenser de les exhorter à rester fermement attachés aux Alliances que j'ai concluës, les trouvant les plus sûres & les plus avantageuses à la *Suède*. La *France* m'a trompé une fois & après y avoir été atrapé, je n'y retournai plus. Je vous conseille de même, Mrs., de vous tenir en garde contre les intrigues & contre les factions, de rester *Suédois*; & en recherchant la bienveillance de mon fils, de demeurer attachés à l'Intérêt & au Bien de la Patrie. C'est à quoi je vous exhorte tous en général, & chacun en particulier; vous priant, au nom de Dieu, de ne pas oublier ce dernier avis.

CAROLUS.

TRADUCTION *d'une Lettre du Roi* CHARLES XI. *au Comte benoît d'*OXENSTIERN, *Sénateur & Chancelier de Suède.*

JE ne trouve point de termes assez forts pour vous exprimer ma reconportée ci-devant; & nous avons vû les Progrès que cette maladie fit sous le Règne suivant, même sous celui de *Charles XII.*

connoiſſance du ſervice que vous m'avez rendu; puiſque c'eſt vous, après Dieu, qui avez garanti notre chère Patrie des Calamitez de la guerre, & qui nous avez fait jouïr d'une heureuſe paix pendant ſept années conſécutives. Tout l'or du monde ne peut ſuffire à païer un ſi grand ſervice & c'eſt, après Dieu, à vos fidèles ſervices, à vos ſoins infatigables, à vôtre Prudence conſommée que j'en ſuis uniquement redevable: Je vous conjure donc, Monſieur, de perſiſter conſtamment dans un deſſein ſi ſalutaire & de ne vous en écarter jamais. C'eſt en vous que je mèts toute ma Confiance, & je ſuis &c.

Traduction de la Lettre du Roi *Charles XI.* à Mr. le Baron de *Lillieroth*, Ambaſſadeur de *Suède* à la Cour de *France*, donnée à *Stockholm* le 23. d'Août en 1682. au ſujèt des Prétentions au Céremonial de Mr. de *Bazin*, Ambaſſadeur du Roi de *France* à la Cour de *Suède*. *Charles* &c. Notre faveur ſpéciale &c.

L'Ambaſſadeur de *France*, Mr. *Bazin*, nous aïant notifié la Naiſſance du

du Duc de *Bourgogne* fils du Dauphin, en a pris occasion de parler du Cérémoniel, qu'il prétend devoir être observé à sa réception & quand il pouroit être ammené à l'Audience. Il a fait entendre qu'il ne pouvoit pas être content avec le réglement qui avoit été fait par nous & qui avoit été observé avec l'Ambassadeur du Roi de *Dannemarck*. Il a taché de soûtenir ces mêmes prétentions à l'égard du Comte *Benoît Oxenstiern*, comme vous l'aprendrez par la lettre que le dit Comte vous en écrira.

Nous pouvons d'autant moins aprouver la conduite dudit Ambassadeur, que nous trouvons sa prétention mal fondée, puisqu'il nous sera aussi libre qu'aux autres Puissances de régler les Cérémonies chez nous, de la maniére que nous les jugeons convenables à nous. De sorte que ce qui a été observé aux réceptions des Ambassadeurs, dans le tems de notre Minorité, Nous peut si peu obliger, que de confirmer ce qui d'ailleurs a été fait pendant notre Minorité; & que nous avons trouvé néceſſaire de changer. Nous ne voïons donc nulle raison pourquoi le susdit Ambassadeur peut

peut prétendre de vouloir se tenir à ce qui a été en usage avant notre Avénement à la Régence, quand les Ambassadeurs avoient été conduits à l'Audience par deux de nos Senateurs, & qu'il puisse refuser ce qui s'observe en *France*, où les Ambassadeurs ne sont introduits que d'un seul, surtout puisque nous pouvons avec raison, mettre nos Senateurs en paralelle avec les Ducs & Pairs de *France*, parce que ceux-là ne sont pas moins chez nous que ceux-ci en *France*, des personnes les plus distinguées. L'Ambassadeur ne peut pas non plus se plaindre de ce que le nouveau Réglement arrêté par nous, & en conséquence duquel les Ambassadeurs ne sont reçus & conduits que par un seul de nos Sénateurs, soit introduit ou exécuté en sa personne puisqu'il n'ignore pas, que l'Ambassadeur de *Dannemark* a déja été traité en conformité de cela. C'est aussi pour cela que nous ne pouvons pas comprendre par quel motif (à moins que la volonté ne doive tenir lieu de raison,) le Roi de *France* puisse prétendre quelque préférence dans le Cérémoniel devant le Roi de *Dannemarck*.

*marck.* Aïant fait remontrer tout ce que ci-dessus au dit Ambassadeur *Bazin*, nous n'avons pas voulu obmettre de vous en faire part gracieusement, pour que vous puissiez vous régler là-dessus en tems & lieu. Nous prions que le Tout-Puissant vous ait en sa sainte garde.

CAROLUS.

TRADUCTION de la lettre du Roi *Charles XI.* à Mr. de *Lillieroth*, Ambassadeur de *Suède* à la Cour de *France*, du 16. Septembre 1682. touchant l'Ordonnance de l'audience des Ambassadeurs & au sujèt du départ de Mr. de *Bazin.*

*Charles* &c. Notre faveur spéciale &c.

NOus avons apris par votre Lettre du $\frac{23 \text{ Août}}{5. \text{ Sept.}}$, ce que vous avez raportez entre autres choses de Mr. de *Croissy* & combien il s'est formalisé envers vous au sujèt de l'Ordonnance que nous avons faite pour faire conduire les Ambassadeurs de *France*, seulement par un de nos Senateurs: disant que le Roi son Maître

Maître ne pouvoit pas réconnoître la dite Ordonnance, parce qu'elle diminuoit l'honneur dont les Ambaſſadeurs *François* avoient de tout tems joui en *Suède*, ſurtout comme l'autorité & la grandeur d'un Senateur du *Roi ſeroit* fort diminuée, enſorte que la réception qui ſe fit par un des Senateurs du Roi ne pouvoit être comparé avec l'honneur qu'on a fait à nos Ambaſſadeurs en *France*, où ils ont été conduits par un Prince, & que par cette conſidération Mr. de *Bazin* avoit eu ordre de retourner d'ici. Comme ce raiſonnement de Mr. de *Croiſſy* ſe fonde ſur une paſſion indiſcrète, plûtôt que ſur quelque raiſon, ainſi vous lui avez très-bien mis ſous les yeux le tort qu'il a, & agréons entiérement la réponſe que vous lui avez donnée, ne trouvant pas que rien de tout ce que *Croiſſy* a allegué, méritât en aucune façon d'être pris en conſidération, ni que cela pût nous porter à changer le réglement que nous avons établi. Or aïant fait comprendre à *Bazin* ici, que nous voulons tenir ferme à la réſolution priſe: il nous a fait entendre qu'il avoit ordre de ſe retirer d'ici:

ce

ce qu'il a aussi déclaré aux autres & sur tout envers le Comte *Benoît Oxenstiern*, quand il étoit venu chez lui, pour lui faire comprendre de notre part le droit que nous avions de disposer librement du Céremoniel dans notre Roïaume de la même manière que d'autres Rois & Etats le font & le pouront faire chez eux, mais au lieu de se faire païer de raison, *Bazin* s'est comporté à cette occasion importunément & pour les civilitez qui lui ont éte faites, il s'est laissé emporter par des expressions & des reproches insuportables, comme vous le verrez par la relation cijointe. (*) Nous n'examinerons pas, quel ordre l'on peut lui avoir donné pour faire ici des remontrances quant à l'affaire même. Mais nous nous assûrons, que tout ce qu'on en pouroit dire seroit aussi facilement refuté, comme vous l'avez fait très-solidement à l'égard de ce que *Croissy* en avoit allegué : trouvant donc ses expressions insolentes, dont il n'a pas même voulu épargner notre propre Per-

(*) Consultez *Puffendorff*, hist. *Brandenburg* lib. XVIII, §. 76. ad ann. 1682.

perſonne, en ſe ſervant de fortes invectives contre notre Senat, il ne nous a pas été poſſible de les ſouffrir. Car à vouloir rejetter les raiſons qui nous ont porté à établir le ſuſdit réglement, c'eſt nous reprocher toute ſorte de partialité, & que nous n'entendions pas ce que nous devions faire ou ne pas faire. En quoi nous ne pouvons pas plus reconnoître la déciſion de *Bazin* que le Roi de *France* voudroit aſſujettir ſes Réſolutions aux jugemens de nos Ambaſſadeurs & de reprocher ceux de notre Senat, que ce ſont des perſonnes de nulle valeur; mais que l'on doit les conſidérer comme des Zéros, c'eſt de nous reprocher d'avoir un Conſeil qui ne conſiſte que des perſonnes de rien & mépriſables: ce qui nous feroit d'autant moins d'honneur, que nos Ancêtres les Rois de *Suéde* ont de tout tems eu autour d'eux un Senat fidel & de haute conſidération. Le changement du nom de Senateur du Roiaume ne pouvant auſſi peu diminuer le reſpect, la dignité & l'honneur de notre Senat Roïal d'à préſent, que quand il fût autrefois apellé le Senat du Roïaume,

puisque nos Senateurs d'aujourd'hui ne jouissent pas de moins d'immunitez & de dignités que les autres en ont joui en leur tems. Nous ne reconnoissons pas non plus quelque distinction entre nous & le Roïaume, & puisque c'est notre Roïaume qui est gouverné par nous ; ainsi il ne faut pas deux, mais seulement une sorte de Senat. Nous ne pouvons pas outre cela voir de quel droit *Bazin* ose reprocher ceux de notre Senat, qu'ils ne sont que de simples Gentilshommes, pauvres & d'une si grande dépendance qu'à notre bon plaisir, nous les pouvons mettre en place & les congedier: s'imaginant par conséquent qu'ils ne puissent pas être comparès aux Ducs & Pairs de *France*. Car en prémier lieu, nous ne reconnoissons pas aucun Potentat encore moins son Ministre, assez bon de pouvoir censurer les personnes de notre Senat & d'y mettre quelque prix & après cela, qui est-ce qui ignore qu'il s'en trouve aussi parmi les Ducs & Pairs de *France* & des personnes qui ne comptent pas beaucoup de dégrez dans leurs extractions pour en vouloir s'arroger

quelque

quelque avantage sur ceux qui sont dans notre Senat ? Comme il y en a aussi parmi ceux de *France*, où les richesses n'abondent pas, & qui ne sont nullement dans l'indépendance de n'être pas sujèts aux droits de leur Roi de pouvoir les dépoſer & de disposer d'eux, selon que la raison le lui poura dicter. Or, comme nous ne pouvons pas croire, que quelque ordre que le Roi de *France* pût avoir donné à *Bazin* à l'égard de l'affaire même (persuadée néanmoins que quand nos raisons lui seront duëment raportées, il les trouvera concluantes & se montrera lui-même équitable (il eut pû en joindre à *Bazin* la conduite impertinente qu'il a tenuë ici ; Ainsi nous la jugeons si sensible, que nous ne pouvons pas lui accorder la grace de s'aprocher plus de nous: Et qu'en conséquence de cela, quand il avoit demandé d'être admis à l'Audience de Congé, nous lui avons fait remontrer ses discours impertinens, & qu'il devroit s'attribuer la cause, que nous ne pouvions pas l'admettre: mais que nous voulions faire raporter ses impertinences au Roi son

Maître. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons gracieuſement, que vous cherchiez occaſion de raporter au Roi de *France* les dites impertinences de *Bazin*, que vous comprendrez tant parce qui a été dit ci-deſſus, que par la relation ci-jointe & de lui faire comprendre, que nous avons toute autre confiance en ſa généroſité, que de vouloir croire que *Bazin*, eut eu ordre de ſe conduire de la maniére qu'il l'a fait, & que nous nous flattons, qu'il desaprouvera de telles extravagances de *Bazin*, car en cas que celui-ci voulut écrire à ſa Cour, & comme il eſt à croire, nier ſes expreſſions, & aparemment imputer au Comte *Benoît Oxenſtiern* quelqu'emportement, le ſuſdit *Bazin* eſt d'autant moins en état de le ſoûtenir, qu'il a été obligé, d'avouer même aux autres, que le dit Comte lui a tenu ſes propos avec toute la Civilité requiſe.

Nous vous laiſſons les mains libres d'inſinuer au Roi de *France*, tout ce que ci-deſſus ou de bouche ou par un Mémoire, ſelon que vous jugerez le plus convenable à l'endroit

droit où vous êtes : voulant en outre, que vous faſſiez part de cette affaire à tous les autres Miniſtres Etrangers, puiſque nous ne doutons pas, que de *Croiſſy* & les autres Miniſtres *François* ne tâchent de leur en donner de mauvaiſes impreſſions.

Quant au diſcours de l'Envoïé de l'Empereur, dont *Croiſſy* s'eſt plaint, il faut que vous ſachiez, que cela s'eſt paſſé à ſon Audience Publique auprès de Nous. Nous vous envoïons ici joint une Copie de ce diſcours ou l'harangue, avec la réponſe qui lui a été donnée de notre part. A quoi nous avons trouvé néceſſaire d'ajoûter, combien *Bazin* ſe formaliſe de ce que ledit Envoïé de l'Empereur a été admis à notre Audience, avant que *Bazin* l'ait euë auprès de Nous : y donnant l'explication, comme ſi l'on cherchoit de manière & d'autre de desobliger le Roi de *France* & de le dégouter. Mais c'eſt juſtement par-là que l'impertinence de *Bazin* & ſes ſoins de cauſer des mesintelligences ſautent d'autant plus aux yeux de tout le Monde, qu'il eſt toûjours d'uſage,

que celui qui se fait annoncer le prémier pour avoir audience, l'obtient aussi devant l'autre, & que pour cela on ne pouroit pas raisonnablement prétendre de nous, qu'en cas que *Bazin*, qui n'aïant demandé audience l'eut voulu remettre d'un tems à l'autre, nous n'eussions pas en attendant voulu entendre les propositions que d'autres voudroient nous faire. Que ce seroit autre chose, si *Bazin* avoit lui le premier, ou en même tems que l'Envoïé de l'Empereur, demandé l'audience, & que celui-ci eut été admis à l'audience préférablement à lui *Bazin:* ce qui ne s'est pas pourtant fait. Nous prions Dieu qu'il vous ait &c.

CAROLUS.

Traduction de la lettre du Roi *Charles XI.* au même du 27. Septembre 1682. au sujèt du départ de Mr. *Bazin* & comment Mr. de *Lillieroth* se conduira en parlant de *France.*

*Charles* &c. Notre faveur speciale &c.

Nous

NOus avons reçu vos deux lettres du $\frac{1}{11}$ & $\frac{8}{12}$ Septembre & en avons gracieusement apris ce qu'entr'autres choses vous y avez raporté de votre entretien avec *Croissy* au sujèt de notre ordonnance par raport au conduit des Ambassadeurs Etrangers à leur prémière & dernière audience. Nous jugeons les remontrances que vous avez faites là-dessus à *Croissy*, très-bien fondées & valables, pour prouver à la *France*, avec combien peu de raison elle se formalise de la dite notre disposition & ordonnance. Nous ne doutons pas que vous n'aïez déjà reçu nos derniéres Lettres, d'où vous aurez compris ce que nous vous avons gracieusement mandé de la conduite & de la retirade de *Bazin* d'ici. Comme la *France* a fait remarquer par-là un Orgueil particulier, il pouroit arriver, qu'elle le voudroit aussi montrer dans la suite, & sans y réflêchir ou se prêter à la raison, continuer dans ses impertinences envers nous, & en conséquence de cela prendre quelque résolution desagréable à votre égard, puisque lui, *Bazin*, à son départ d'ici, a fait entendre, qu'il ne vous

seroit pas non plus permis de rester plus de tems à la Cour de *France*. Et quoique nous présumions, qu'on ne voudra pas pousser cette affaire si avant ou de l'engager si ouvertement jusqu'à rompre toute Correspondance, mais que plûtôt qu'en suscitant tous vos Créanciers, on voudroit vous contraindre à une retirade, ou vous désobliger de quelqu'autre manière: Surtout comme nous n'avons pas obligé *Bazin* de se retirer d'ici, mais aurions plûtôt voulu qu'il fut resté, en lui montrant toutes sortes de Civilité, seulement qu'il eut voulu agréer la réception que nous lui aurions faite en vertu de la disposition, qui nous n'est pas moins libre qu'au Roi de *France* & à d'autres Rois de faire au sujèt du Cérémoniel. Toutes fois si contre toute attente, il arrivoit qu'on vous fit comprendre que vous eussiez à vous retirer, Nous ne trouvons pas en ce cas-là à nous bien séant de vous y laisser demeurer à quelque prostitution, mais il faut alors que vous tachiez de prendre votre Congé & si on vouloit vous en refuser l'Audience, vous pourez montrer à *Croissy* le tort qui en pouroit

ré-

réſulter & qu'il vous ſeroit déſagréable de remarquer par-là, comment la *France* veut de ſon côté donner ſujèt d'arrêter la continuation de l'ancienne bonne Correſpondance, laquelle nous avons été & ſommes encore diſpoſez de toûjours entretenir. Et en cas qu'on eut intention de vous cauſer quelque chagrin par vos Créanciers, nous avons enjoint bien ſérieuſement à notre Comptoir d'Etat, de vous remettre ſans perte de tems les ſommes d'argent, dont ledit Comptoir vous aura nouvellement écrit &c. &c.

CAROLUS.

AVIS *du Comte* Benoît Oxenſtiern *Chancelier de Suède, au ſujèt des Alliances de ce Roïaume avec celui de* France, *donné au Roi* Charles XI. *le* 19. *Mai* 1692.

SIRE.

J'AI toûjours fait les plus grands efforts, pour remplir fidelement les devoirs & les charges, auxquelles j'ai été appellé & attaché par ſerment,

ment. Le Tout-Puiſſant par ſa grace a ſi bien ſecondé mes intentions que j'ai eu la ſatisfaction de voir que mes gracieux Maîtres ont reconnu mes pénibles travaux, & ont eu pour agréable les ſervices que je leur ai rendu pendant 44. ans, que je leur ai conſacrés.

Il eſt vrai, que je n'ai pû me flatter d'avoir eu ce bonheur durant la Régence de la Minorité de V. M. puiſque mes ſentimens ne ſe ſont pas toûjours accordés avec ceux qui dirigeoient alors les affaires publiques. Je me ſuis au contraire attiré leur mauvaiſe volonté, dont j'ai reſſenti les effèts dans pluſieurs rencontres.

Pour être au fait de ce qui s'eſt paſſé, & dont je prendrai la liberté de faire ici un très-humble rapport à V. M. la ſuite des affaires demande que je remonte juſqu'à l'An. 1660. aſſûré que V. M. daignera m'écouter puiſqu'il y va de ſon intérêt à en être plénierement inſtruit.

Sitôt que la nouvelle de la mort prématurée du Roi *Charles Guſtave*, de Glorieuſe Mémoire, Père de V. M., fût apportée en *Pruſſe*, où on traitoit

traitoit de la paix entre la *Suéde* & la *Pologne*, il ſe trouva deux de nos Plénipotentiaires, qui à la perſuaſion de la Cour de *Pologne*, me preſſérent de donner mon conſentement, comme ils avoient déja donné le leur, à ce que le Roi *Jean Caſimir* portât le titre de Roi de *Suéde*, & ſe ſervit des armes de ce Roïaume, ſa vie durant. Comme ce point avoit été non ſeulement conteſté de part & d'autre pendant l'Eſpace de 60. ans, mais qu'il avoit été auſſi la cauſe de la guerre entre les deux Etats, (car le Roi de *Pologne* avoit fait faire une proteſtation ſolemnelle par ſon Ambaſſadeur *Morſten*, à l'avénement de feuë Sa Majeſté à la Couronne de *Suède*, en reſervant les droits qu'il prétendoit d'y avoir; comme auſſi au titre & aux armes de Roi de *Suède*, dont il vouloit ſe ſervir) je fus d'avis, que l'on devoit d'autant moins prêter l'oreille à une pareille propoſition que l'on ne devoit pas même la prendre *ad referendum* puiſque je n'étois que trop informé, juſqu'à quel point ce grand Roi auroit été ſenſible à cet Article & que perſonne n'auroit oſé lui en faire la moindre mention, pendant

dant qu'il vivoit. Néanmoins nos deux Ambaſſadeurs aïant fait eſpérer à ceux de la République de *Pologne* qu'ils termineroient cette affaire comme ils le deſiroient malgré moi, mais n'en pouvant venir à bout ils ont jetté ſur moi leur haine, & ils m'ont fait eſſuïer dans la ſuite toute ſorte de perſecutions.

Après que la paix eut été concluë avec la *Pologne*, comme je retournois en *Suède* avec les autres Ambaſſadeurs; je fus attaqué en chemin d'une maladie qui retarda mon arrivée. En attendant, le Sénat avoit pris la réſolution d'envoïer le Comte *Schlippenback* comme Ambaſſadeur en *Pologne* pour une affaire de grande importance. Lorſque ſes inſtructions furent préſentées par feu Mr. *Ehrenſten* à S. M. la Reine *Douairiere* & aux Senateurs pour être ſignées; on trouva à propos d'en faire encore une fois la lecture parce que juſques-là je n'en avois encore eu nulle connoiſſance; la Reine, auſſi bien que quelques membres du Sénat, croïoient que je pourrois peut-être avoir quelques remarques à y faire, parce que j'étois depuis peu de retour de ce Païs-

Païs-là, & que j'avois dirigé les affaires de la Chancellerie dès le commencement de la guerre.

Lorſqu'on eut achevé la lecture de ces inſtructions, on me demanda ce que j'en penſois. Le pas étoit gliſſant, & il y avoit de la témerité de ſe hazarder de critiquer, ce qui avoit été arrêté dans le Sénat. Je crus cependant que pour ſatisfaire à mon ſerment, j'étois obligé en conſcience de dire mon ſentiment.

Je fis donc mes objections aſſez au long, & je dis, que le fondement ſur lequel toute la délibération s'appuïoit, n'étoit rien moins que ſolide, puiſqu'on y poſoit en fait que la *Pologne* ſe trouvant dans une ſituation très-dangereuſe, il étoit de l'intérêt de la *Suède* de la ſecourir pour empêcher que l'*Empereur* n'emportât la Couronne de *Pologne*.

Qu'en conſéquence on avoit réſolu d'envoïer une Ambaſſade en *Pologne* pour promettre qu'on envoïeroit une Armée de vingt mille hommes en *Pruſſe*, au printems prochain pour repouſſer & faire échouër les deſſeins de l'*Empereur*.

Tout ceci ne ſervoit pourtant que de

de prétexte & cachoit un dessein bien different. „ C'étoit que les Troupes „ *Suédoises*, lorsqu'elles auroient passé „ la mer à *Dantzig*, forceroient les „ *Polonois* qui ne vouloient pas consentir à l'Élection d'un *François* pour „ leur Roi du vivant du Roi *Jean* „ *Casimir*, de donner leur consentement à cette élection.

Ce projèt venoit de la *France* & toute l'intrigue étoit menée par la Reine de *Pologne* qui, moïennant l'assistance de la *Suède*, vouloit de force élever le fils du Prince de *Condé* sur ce Trône, & qui s'étoit proposée de lui faire épouser sa niéce la Princesse *Palatine*.

Les motifs que la Reine emploïa pour engager l'un & l'autre des Ambassadeurs à seconder ses vûës, & à pousser cette affaire, ne m'étoient que trop connus, & c'étoit par-là même qu'il n'étoit pas difficile de les convaincre, qu'il n'y avoit nulle raison de craindre, que la *Pologne* fût subjuguée par l'*Empereur* qui n'y avoit pas un seul Soldat & ne pouvoit y commencer une guerre après les deux armées qu'il y avoit perduës, & que les *Polonois* avoient

avoient taillées en piéces, comme tout le monde le ſavoit: de ſorte que l'*Empereur* n'étoit nullement en état de les contraindre à recevoir un Prince *Autrichien* ſur leur Trône. Outre cela la *Suéde* n'aïant pas été requiſe par la République d'envoïer quelques Troupes à ſon ſecours, & n'y aïant rien de ſtipulé, ni avec la Cour de *Pologne*, ni avec la République, pour leur ſubſiſtance, encore moins pour les autres choſes néceſſaires, qui demandent des arrangemens préalables pour une expédition ſi éloignée, ces Troupes couroient riſque d'y périr de faim & de miſere. J'y ajoûtai encore d'autres conſidérations, ſavoir, que je ne m'apercevois pas que la *Suède* pût retirer la moindre utilité de cette entrepriſe, qui au contraire nous engageroit dans des dépenſes énormes, & nous obligeroit de ſacrifier une grande quantité de monde, d'ailleurs qu'en nous mêlant des affaires d'autrui, & qui ne nous regardoient pas, nous pourrions nous attirer ſur les bras tous nos Voiſins & d'autres Puiſſances. Et cela de gaïeté de cœur & ſans aucune néceſſité. Que cette démarche dans le

tems

tems d'une Minorité seroit inexcusable, surtout parce que nous avions grand besoin de la paix après une guerre si longue, & qui avoit coûté tant de sang & des sommes immenses à la *Suède*. Regardant donc cette Ambassade comme contraire à l'avantage du Roïaume & aux intérêts de V. M. je la déconseillai de toute façon; & ce que je dis à ce sujèt, fît tant d'impression sur les esprits de la plûpart des Senateurs, qu'ils revinrent de leur prémier avis & aplaudirent au mien. Les susdites instructions furent donc changées & réglées de sorte que le Comte *Schlippenback* ne pourroit rien conclure de ce qui avoit été ci-devant arrêté, mais feroit son rapport de toutes les propositions qu'on lui feroit à cet égard. Mais comme on savoit pourtant qu'il étoit fort porté pour cette affaire, il étoit toûjours à craindre, que son Ambassade ne fût préjudicieuse à la *Suède*. Le vaisseau qui devoit le transporter à *Dantzig* échoua malheureusement avec lui, à peu de distance d'ici, & tout le monde regarda ce naufrage comme quelque chose d'Omineux. L'avis que j'ouvris dans cette

cette occaſion fût regardé de fort mauvais œil par ceux, qui fûrent très-fachés de voir leur deſſein arrêté, & les Inſtructions de l'Ambaſſadeur changées de la maniére dont j'avois opiné.

Ce fût auſſi la raiſon pour laquelle les plus zêlés à pouſſer cette affaire, qui étoient alors les plus puiſſants dans le Sénat, s'efforcérent de m'éloigner du Roïaume, ne voulant pas ſouffrir autour d'eux, que ceux qui ſans aucune contradiction ſeconderoient en tout leurs intentions. Je fûs donc contraint d'aller en *Livonie* & d'y faire la fonction de Gouverneur Général. J'aurois ſouhaité de très-bon cœur de pouvoir m'en diſpenſer, puiſque j'avois été ſi longtems & continuellement emploïé hors du Païs dans des Ambaſſades & dans des Négociations fort épineuſes & très-importantes en méme tems, dont je n'avois pas tiré le moindre avantage. Mais il me fallut partir & je me rendis à *Riga*. A mon arrivée j'y trouvai toutes les choſes dans une grande confuſion. Les relations & les actes que j'en ai dreſſées, & qui ſe trouvent

ici, seront plus propres à en faire foi que tout ce que je pourrois dire. Après quelques jours dans ce Païs-là, j'apris avec bien de la surprise qu'on trâmoit de nouveau une guerre en *Suède* contre la *Russie*, & qu'on en étoit déjà venu au point de faire marcher les Troupes hors de *Finlande*, sous la conduite du Felt-Maréchal *Helmfelt*. Il les mena jusques à *Dorpt* en *Livonie*. Mais quoique je n'eusse pas pû arrêter cette résolution dans son origine, parce que j'étois éloigné de *Stockholm*, je ne laissai pas de montrer par écrit à quelques personnes de la Régence & du Sénat, le danger évident où on jetteroit le Roïaume, en cas que cette guerre eût lieu. Je déduisis assez au long toutes les raisons qui devoient les détourner de cette rupture, en leur donnant à connoître que ce seroit une démarche inexcusable d'entreprendre une guerre sans nécessité, & lorsque la justice n'étoit pas de notre côté: que nous n'étions pas encore revenus de la confusion où la derniére guerre avoit mis les affaires dans l'Intérieur du Roïaume, que les sujèts

jèts étoient fort épuiſez, les révenus de la Couronne ſi diminués qu'à peine l'Etat ordinaire en pouvoit être païé : que le crédit étoit tombé, les Païſans & les Soldats peu contens, & en un mot, le Roïaume en général dépourvû de tout ce qu'il faudroit pour ſoûtenir juſqu'à la fin une guerre ſi dangereuſe. Ces remontrances & d'autres de cette nature, firent encore pour cette fois-là échouer ce deſſein. Mais elles m'expoſérent de plus en plus aux perſécutions de mes ennemis, irrités de ce que d'un ſeul coup j'avois anéanti ce projèt & un autre que cachoit le prémier comme on en eſt convaincu à préſent.

Il ne me fût pourtant pas poſſible d'empêcher qu'on ne fît une affaire à la Ville de *Breme*, peu de tems après, quoiqu'il ne fût pas difficile de prévoir à combien de dépenſe & de danger elle expoſeroit le Roïaume, ſi on entreprenoit de troubler de nouveau le repos de l'*Allemagne*. Je puis en parler avec connoiſſance de cauſe, puiſque je fus emploïé par S. M. de Glorieuſe Mémoire en 1654. pour détourner la guerre qui avoit déjà commencé du tems de la Reine

*Christine* avec cette Ville. Je fus envoïé expressément pour cela à la Diète du Cercle de la *Basse-Saxe* à *Brunswick*, & auprès d'autres Etats du Cercle séparement.

Sa Majesté regardoit l'affaire qu'on suscitoit à la dite Ville comme très nuisible à la *Suède*, puisque tout le Cercle, l'*Empereur* lui-même, l'*Empire* & la République de *Hollande* s'y intéressant & y prenant beaucoup de part, cette affaire étoit sur le point d'allumer une grande guerre, si elle n'eut pas été bientôt éteinte par la modération & la prudence de S. M. La lettre remplie des expressions les plus gracieuses, dont le feu Roi de glorieuse Mémoire m'honora de sa propre main, à l'occasion du bonheur, avec lequel j'avois réussi à terminer cette affaire à l'amiable, & lui rendre par-là & au Roïaume quelque service, est encore une marque assûrée de la grande satisfaction qu'il conçut lui-même, & qu'il me témoigna encore plus particuliérement de bouche, quand je lui fis un très-humble raport de la réussite de ma commission. Tout cela me roulant encore tout fraichement en mémoire,

re, je tâchai bien de dissuader de mon mieux le dessein qu'on trâmoit contre la Ville de *Breme*, mais sans y réussir, parce que la pluralité des voix emportoit. Le succès peu honorable que cette affaire a eu pour la *Suède*, fait bien foi qu'il auroit mieux valu de ne point tenter fortune de ce côté-là, & les Comptes, que le Conseil de la Chambre de V. M. a nouvellement présentés au Sénat, font voir, que cette petite guerre a coûté à Votre Majesté plus de deux millions d'écus. Tout le profit que j'en ai retiré, d'avoir été le prémier à déconseiller cette rupture & cette levée de boucliers, fût, d'être regardé de mauvais œil des auteurs de cette entrepriſe, qui dans la suite m'ont fait beaucoup de tort.

N'aïant eu jusqu'ici l'honneur de raporter que ce qui s'est passé dans la Minorité de V. M. elle voudra bien permettre, que j'aie encore celui de lui rapeller les affaires qui se sont passées, depuis que nous avons eu le tems de la voir, Sire, gouverner le Roïaume par elle-même. Et comme son règne a été accompagné de tout le succès qu'on en auroit

pû espérer & à la gloire immortelle de V. M. je souhaite du fond de mon cœur, que le Tout-Puissant répande encore ses plus précieuses bénédictions sur les entreprises ultérieures de V. M. pendant une longue suite d'années.

Personne n'ignore que, peu après ce tems-là, les conseils & les affaires fûrent dirigés par quelques personnes de maniére, que le Roïaume perdit son éclat de tranquilité, dont il avoit joui jusqu'alors & fût impliqué dans une guerre aussi onéreuse que dangereuse, qui auroit pû facilement causer la ruïne totale de la patrie, si le Tout-Puissant ne l'avoit pas retirée du précipice où elle étoit sur le point de tomber, par le courage vraiement heroïque & la sagesse de V. M.

Et comme il n'étoit pas difficile de prévoir ce grand danger, je ne cessai pas dès le commencement d'en avertir, dès que le transport des Troupes en *Poméranie* fût mise en délibération surtout parce que le dessein qu'on trâmoit alors, pouvoit en peu de tems engager le Roïaume dans une guerre fatale. On ne donnoit pourtant aucune attention à ce que je disois,

disois, & on en donnoit bien plus à l'Ambassadeur de *France*, qui tournoit tout à l'avantage de son Roi, quoiqu'elle fût tout à fait contraire au véritable intérêt de la *Suéde*. Pour faire réussir son projèt, il offroit une somme d'argent, que son maître vouloit fournir à la *Suède* en guise de subsides, si nous voulions envoïer vingt mille hommes en *Allemagne*, ajoûtant qu'ils n'y resteroient uniquement, que pour donner du poids à la médiation, sans que nous eussions besoin de tirer l'épée; encore moins de prendre parti pour la *France*.

Ceci sonnoit si bien aux oreilles de la plus grande partie du Sénat, qu'on ferma les yeux sur les suites que cette démarche pourroit avoir: & les Commissaires de V. M. n'eurent pas plûtôt fait raport de ce qui s'étoit „ passé entre eux & l'Ambassadeur de „ *Feuquieres* dans la Conférence, qu'il „ fût résolu que les Troupes seroient „ envoïées en *Allemagne* sans qu'on „ déliberât préalablement si cet en„ voi étoit utile ou nuisible aux in„ térêts de V. M.

La promptitude avec laquelle on arrêta cette grande affaire, me chagri-

na extrêmement, parce que je prévis les dangers où on précipiteroit la *Suède*. Je tâchai de les faire sentir: mais ce fût en vain. L'unique chose que l'on m'accorda fût, qu'on consentit à la fin que Mr. *Haghuſen* fût envoïé à l'Ambaſſadeur de *France*, pour lui demander par écrit ce qu'il avoit promis de bouche aux Commiſſaires de V. M. Mais comme Mr. *Feuquieres* étoit inſtruit d'avance de ce qui avoit été arrêté dans le Sénat, il fît difficulté d'accorder par écrit ce qu'on lui demandoit.

Ceux qui avoient pouſſé cette affaire avec tant de précipitation, en fûrent allarmés. Mais à la fin il ſe rendit aux preſſantes inſtances de certain Seigneur & conſentit de ſe prêter à ce qu'on exigeoit de lui: à condition, pourtant que ſon écrit ne ſeroit regardé que comme un brouillon ou comme un ſimple *pro memoria*. Le contenu en étoit à peu près tel: que „ comme il avoit été parlé dans la „ conférence & remontré par l'*Am-* „ *baſſadeur*, que les conjonctures pré- „ ſentes demandoient indiſpenſable- „ ment, que S. M. eut une Armée „ de vingt mille hommes en *Allema-*

„ *gne*,

„ *gne*, l'*Ambaſſadeur* avoit fait en-
„ tendre de la part du Roi ſon maître
„ que la ſomme des ſubſides qui étoit
„ de $\frac{400}{m}$ Ecus, pourroit bien être
„ augmentée pour en faciliter les
„ moïens. Mais les Commiſſaires de V. M. lui demandant ſi cette augmentation pourroit bien aller juſqu'à la ſomme d'un million ? „ l'Ambaſ-
„ ſadeur répondit: que quoiqu'il n'eut
„ pas ordre pour déterminer la ſom-
„ me, il croïoit néanmoins que ſon
„ maître pourroit bien ajoûter $\frac{400}{m}$
„ Ecus aux ſubſides ordinaires : ce
„ qu'il ne pouvoit pourtant pas
„ aſſûrer poſitivement, mais qu'il
„ vouloit bien repréſenter l'affaire à
„ ſa Cour du mieux qu'il pourroit: ſe
„ réſervant néanmoins bien expreſ-
„ ſement, *que ſon Maître ne ſeroit*
„ *ſenſé obligé à rien, qu'en cas d'une*
„ *rupture préalable de la Suède avec les*
„ *ennemis de la France*,

J'ignore ſi ce brouillon a été communiqué & mis en délibération, ou non, dans le Sénat, puiſque je partis en ce tems-là pour la Cour de l'*Empereur*, je tiens tout ceci de feu Mr. *Haghuſen* qui me diſoit encore, que

quand il s'étoit aperçu de ces mots, *en cas de rupture* lui aussi bien que Mr. *Ohrenstedl* en fûrent surpris : & que s'étant rendu, avec cet écrit chez feu le prémier Chancelier, celui-ci leur en avoit témoigné sa surprise, disant: que cela étoit contre l'accord & la parole donnée.

Quoiqu'il en soit, le transport des Troupes se fît également: & bien que l'Ambassadeur eût promis aux Commissaires de V. M. qu'il païeroit sur le champ $\frac{200}{m}$ Ecus pour faciliter l'envoi des Troupes, il n'en fît rien malgré les grandes instances qui lui en furent faites. La Chambre des finances fût donc obligée de débourser & de négocier l'argent nécessaire, pour le transport des dites Troupes, quoiqu'à des conditions bien onéreuses.

Qu'y auroit-il eu de plus naturel que d'arrêter encore à tems tout ce transport, jusqu'à ce qu'on eut été mieux assûré, que la *France* rempliroit fidellement ce qu'elle avoit promis, puisque l'Ambassadeur faisoit dès le commencement tant de difficulté de se tenir à ses engagemens?

Cela

Cela ne se fît pourtant pas. L'Armée fût transportée en *Allemagne* malgré cette incertitude, & quant à son arrivée en *Pomeranie*, le Felt-Marechal demandant de l'argent pour l'entretien de ces Troupes, on le lui refusa tout net, en disant: qu'on ne païeroit pas le Sol, avant qu'on eût rompu avec les ennemis de la *France*, & qu'on eût fait invasion dans les Païs de *Brandebourg*.

Il est facile à penser combien une situation si fâcheuse doit avoir embarassé. Les Troupes manquérent de vivres & le Païs étant déjà épuisé, il ne se trouva pas en état de fournir à leurs besoins.

Dans ces entrefaites je continuai mon voïage pour *Vienne*. Y étant arrivé, j'insinuai la commission dont j'étois chargé. Elle consistoit principalement à disposer l'*Empereur* de laisser la médiation à V. M. & à lui inspirer des sentimens pacifiques, puisqu'on avoit voulu faire accroire en *Suède* qu'il n'étoit porté ni pour l'un ni pour l'autre. Contre toute attente, je trouvai l'*Empereur* fort disposé, à consentir à tout ce que V. M. desiroit de lui, & à toutes les pro-

propoſitions que je lui fis: comme mes très-humbles raports le font connoître dans toutes ces circonſtances. L'Empereur avoit dit entre autres choſes qu'il mettoit une ſi grande confiance en Votre Majeſté, qu'il ne balanceroit pas à ſe remettre lui-même, & le ſalut de Sa Maiſon entre les mains de V. M. étant aſſûré que V. M. prendroit ſes intérêts à cœur dans les Négociations de la paix, en Roi plein de ſentimens de Chriſtianiſme & d'Equité. L'unique choſe qu'il exigeoit de V. M. fût qu'elle s'abſtint de toute hoſtilité & ne permit pas que ſon armée entrât dans le Païs de *Brandebourg*: faiſant entendre, qu'il trouveroit bien moïen de la faire ſubſiſter, pendant que l'on traiteroit de la paix.

Je puis auſſi atteſter ſur ma conſcience, que je trouvai alors la Cour de l'*Empereur* fort portée à donner à V. M. toute la ſatisfaction poſſible: mais à la nouvelle de l'invaſion de votre Armée dans le *Brandebourg*, on remarqua une grande conſternation en cette Cour. Malgré tout cela & pour témoigner combien on étoit diſpoſé de conſerver l'amitié & la mé-

médiation de V. M. l'Empereur promit d'arrêter la conclusion d'un Traité avec les Ambassadeurs de *Moscovie*, qui étoient alors à *Vienne*. Jusqu'à ce que je pusse avoir réponse de V. M. sur les conditions susdites de la neutralité qu'on demandoit à V. M., que son Armée pourroit néanmoins rester dans la *Pomeranie* & qu'elle y seroit entretenuë par l'*Empire*, pour venir au secours de celles des parties Belligereantes, qui souhaiteroit la paix à des conditions raisonnables. Mais comme la réponse que j'eus là-dessus ne fût pas satisfaisante, on me fît entendre combien on étoit fâché de ce que l'*Empereur* & l'*Empire* se voïoient contraints de déclarer la guerre à V. M., démarche qui seroit suivie par les autres alliés, & on me mit devant les yeux tous les malheurs qui fondirent depuis sur la *Suède*.

Je soûmets, Sire, ces considérations à la pénétration éclairée de V. M. & je laisse juger s'il n'eût pas été plus glorieux pour Elle & plus avantageux au Roïaume, si l'on eût évité une guerre si domageable & si funeste à la *Suède*. V. M. se seroit acquise la plus haute Estime auprès

de

de toute la Chrêtienté en procurant par sa puissante médiation une paix stable & équitable, après laquelle tout le monde soupiroit. Tous ceux qui étoient bien intentionnés pour la *Suède*, ne pouvoient pas comprendre que l'on ne sçut pas mieux mettre à profit une conjoncture si favorable. Ils imputoient tout cela au manque de bonne volonté & étoient fort surpris, qu'il se trouvât ici des personnes qui vouluſſent faire croire que la *Suède* s'étant obligée par son Traité avec la *France* à rompre avec les Ennemis de cette Couronne, au lieu que l'Intérêt & l'obligation de la *Suède* demandoient qu'elle garantît & qu'elle conservât la paix de *Westphalie* établie à si haut prix, plûtôt que de contribuer à la détruire à son propre dommage, à la considération des suites funestes, que moi aussi bien que tous ceux qui avoient à cœur le vrai bien de la Patrie, prévirent que cette conduite attireroit sur nous, & nous engageroit dans une guerre fatale, qui seroit accompagnée de funestes effets, je fûs saisi de chagrin & d'horreur. Je ne pûs donc pas me dispenser de

faire

faire des remontrances à ce ſujèt, telles que le zèle d'un cœur rempli de la meilleure intention pour le bien de l'Etat, me les pouvoit inſpirer. J'eſpérois encore de pouvoir par-là détourner le malheur & conjurer la tempête dont la *Suède* étoit menacée, & qui dans la ſuite créva ſur nos têtes. Mais comme mes raiſons, & mes inſinuations ne s'accordoient pas avec le ſentiment de ceux qui vouloient la guerre à toute force, non ſeulement on n'y donna nulle attention & je me chargeai encore de leur haine, comme tout le monde le ſait ; ſans pourtant que je l'aie mérité, puiſque je n'ai fait que les avertir du malheur qui s'en ſuivit & ai déconſeillé une guerre, dont nous n'avions pas beſoin de nous mêler, & qui mit V. M. & ſon Roïaume à deux doigts de ſa perte, & l'engagea à des dépenſes immenſes. Ma conduite cependant ne fît que m'attirer l'envie de mes ennemis, lorſqu'il plût à V. M. de ſe ſervir de mon Miniſtére au Traité de la paix générale de *Nimegue*, ſur tout comme je fus aſſez heureux de ſigner de ma main une paix

paix, qui mettoit une fin desirée à une guerre sanglante & ruïneuse pour la plus grande partie de l'*Europe*. Comme V. M. me confia aussitôt après la direction de sa Chancellerie: ceux qui avoient conseillé cette guerre en conçurent tant de chagrin qu'ils n'obmirent aucune occasion de me susciter des difficultés dans l'Exercice de ma charge, en contrecarrant en toute maniére tous mes bons & fidèles conseils, qui ne tendoient pourtant qu'à une fin salutaire, c'est-à-dire, à mettre nos affaires sur le pied que demande le véritable intérêt de la *Suède* & à nous faire jouir d'une paix durable. Et c'est avec l'aide de Dieu, que nous en jouissons depuis plus d'onze ans, contre l'attente de bien des gens, ce qui ne seroit pas arrivé, si nous avions renouvellé l'Alliance avec la *France*. Mais comme la dernière guerre est une preuve bien claire qu'elle ne cherche l'amitié & l'Alliance de la *Suède*, que pour en tirer seule tout l'avantage & pour faire de grandes conquêtes au dépens de la *Suède*, chose dont nous venons malheureusement nous-mêmes de faire

tout fraichement la plus triſte expérience: je ne pus pas gagner ſur moi de conſentir à cette Alliance, puiſqu'elle nous auroit jetté infailliblement dans le danger & le malheur, dont nous étions nouvellement échapés, mais je crus au contraire plus conforme à mon devoir, de conſeiller ce qui pouroit affermir la ſûreté du Roïaume de V. M. & de ſes Frontiéres, en conſervant la paix qui nous avoit coûté ſi cher. Pour parvenir à un but ſi ſalutaire, le moïen le plus ſûr, à mon avis étoit, de ſe lier avec les Puiſſances, dont les intérêts étoient communs avec les notres & qui deſiroient comme nous la conſervation de la paix. J'eus la conſolante ſatisfaction de voir que cet avis fût approuvé par V. M. & en conſéquence, de voir qu'en prémier lieu, nous conclumes un Traité avec la République d'*Hollande* (la maxime conſtante de la *Suéde*, étant de s'allier au moins avec une des Puiſſances Maritimes) à la concluſion de cette alliance, il ſe trouva une bonne partie des plus puiſſans Cercles & Etats de l'Empire qui accédérent

au même Traité, particuliérement les Electeurs de *Baviere* & de *Brandebourg:* les Maisons Ducales de *Luneburg* & autres: ce qui ne seroit nullement arrivé, si la *Suède* s'étoit liguée avec la *France*. Lorsqu'on fût convaincu que nous n'étions plus si attachés à la *France*, que pendant tout le tems de sa minorité: mais que V. M. dirigeoit ses Conseils sur un fondement tout à fait conforme à son intérêt naturel & véritable, tout le monde en témoigna sa joïe, & desira sincérement de former des Alliances deffensives avec V. M. afin de conserver par-là son amitié & une paix constante.

Ces alliances avec tant de Puissances considérables nous ont été d'une utilité très-réelle. Car par leur moïen nous avons prévenu & détruit les pernicieux desseins de ceux qui étoient mal intentionnés pour V. M. & pour son Roïaume. On n'a qu'à se rapeller les prémières années qui suivirent la paix, & se ressouvenir des grands préparatifs de Guerre, qui se firent dans le voisinage par Terre & par Mer, & qu'à cette fin l'on fît venir des Vais-

Vaiſſeaux de guerre Etrangers dans la mer *Baltique*. Mais les mal-intentionnés inſtruits des Alliances puiſſantes que V. M. avoit faites & que leurs deſſeins ne pouroient s'exécuter ſans grand riſque, ils ſe trouvérent obligés d'y renoncer à leur confuſion, & de nous laiſſer joüir de la paix juſqu'à l'heure qu'il eſt.

Un autre effèt que les dites Alliances ont produit à l'avantage de V. M. eſt l'appui & l'aſſiſtance qu'elle a euë de ſes Amis, dans l'affaire de la reſtitution *du Holſtein*, qui s'eſt terminée ſi heureuſement & à la gloire de V. M. & cet avantage ne ſe borne pas uniquement à cela. On s'en apperçoit à vûë d'œil, car tant que le *Dannemarck* a été en poſſeſſion du *Holſtein*, il a été en état d'entretenir toûjours une Armée conſidérable, & en même tems d'avoir une flotte pendant pluſieurs années de ſuite qui ſurpaſſoit la notre & en force & en nombre, juſqu'à ce que nous aïons gagné du tems pour en équiper une de notre côté. Et comme ce voiſin a perdu environ deux millions d'Ecus de revenu par

an par la reſtitution du Duché de *Holſtein*, l'expérience a fait voir, qu'il n'a pas été en état depuis d'entretenir de ſes revenus ordinaires les Troupes qu'il tenoit ſur pied à la concluſion du Traité; puiſqu'il a été obligé d'en ceder une partie au Roi d'*Angleterre*: & le reſte lui étant encore à charge, il en négocie actuellement avec l'*Empereur* pour ſubvenir aux dépenſes qu'il lui faut faire pour leur entretien. On aprend même qu'il y a grande diſette d'argent dans ce Païs-là; & que la Milice eſt mal païée. Toutes ces choſes ſont des marques évidentes, que la reſtitution du *Holſtein* a diminué conſidérablement les forces du *Dannemarck*, & qu'elle le force à rechercher avec empreſſement l'amitié de V. M. & il n'eſt pas moins glorieux, qu'heureux pour nous, de le voir réduit dans un état à n'avoir pas à craindre ſon invaſion comme pendant les prémières années qui ont ſuivi la paix: & comme on préſume que j'ai contribué en quelque choſe à mener cet ouvrage à ſa perfection, il s'en trouve beaucoup qui m'envient le peu de part que j'y puis avoir eu, parce que

les

les ordres, touchant ces Négociations ont passé par mes mains. Ils ne me veulent pas moins de mal, de ce que je n'ai pas pû me résoudre à consentir à la proposition faite de la part du Duc d'*Hanovre* touchant un tiers parti, auquel la *Suède* fourniroit vingt mille hommes en *Allemagne*. Je ne pouvois sans blesser ma conscience approuver ce projèt, ne m'appercevant que trop du feu dangereux qui étoit caché sous ces cendres, comme cela s'est fait voir dans la suite, puisque la véritable intention n'étoit que d'engager V. M. dans une guerre, dont un autre auroit profité au grand desavantage de la *Suède*. V. M. n'auroit fait par-là que s'attirer la haine & l'inimitié de toute l'*Europe;* parce que cette démarche eut non seulement mis le trouble qui s'en seroit ensuivi dans tout l'Empire, mais auroit encore donné occasion à notre puissant Ennemi, d'opprimer nos bons alliés & de les obliger à une paix desavantageuse; & après en être venus à l'acte, ils n'auroient pas manqué d'exciter en revanche les plus puissans de nos voisins contre nous, de

tâcher de nous enlever nos Provinces en Allemagne, & à la fin de porter la guerre dans le cœur même du Roïaume, sans que nous eussions pû reclamer un seul ami ou allié, qui eût été en état de retirer la Patrie du danger, où elle se fut trouvé précipitée, si ce dessein pernicieux eût été suivi; car il y eût eu de l'imprudence à conter sur les Princes de l'*Empire* qui devoient former ce tiers parti avec V. M. comme on le voit assez à l'heure qu'il est, que la plûpart d'eux ont déjà pris leurs engagemens avec l'*Empereur*, quoiqu'ils aïent tiré de grands subsides de la *France*. En un mot si ce projèt avoit eu lieu, nous serions actuellement dans un état pareil à celui où nous étions dans la guerre précédente: & peut-être notre situation seroit-elle encore pire. Car alors le Roi de *France*, fût encore assez puissant pour nous faire restituer avant la conclusion finale de la paix, les Provinces que nous avions perduës, quoique bien ruïnées: cependant par cette diversion la *Suède* occupa d'un autre côté quatre vingt mille hommes, qui sans cela, seroient tombés sur le Corps du

Roi

Roi de *France*, qui n'étant pas assez fort pour resister a tant d'ennemis à la fois, n'auroit pas pû faire de si grandes conquêtes, quoiqu'au préjudice de la *Suède*, & presque à sa ruïne totale, si le Tout-Puissant ne l'en avoit pas retirée, par l'intrépidité incomparable de V. M. & à sa gloire immortelle. V. M. aïant ainsi conduit cet ouvrage avec le plus grand bonheur & une sagesse & une prévoïance, qui ont rendu vaines toutes les machinations des mal-intentionnés, il faut de toute nécessité travailler avec toute l'attention & toute la vigilance imaginable à se maintenir dans cet heureux état parce que ceux qui ne trouvent pas leur compte dans la paix, ne manqueront pas de mettre tout en œuvre pour nous engager dans de nouveaux dangers.

La considération de la paix a été mon principal bût & c'est à cette considération que j'ai fait tout ce qui a été en mon pouvoir pour détourner la dite proposition de *Hanovre*. Je suivrai constamment ce même plan, malgré tout ce que pouront faire mes envieux pour me rendre mal-

heureux. J'en appelle pour ceci comme pour toute autre chose à la pureté de ma conscience, assûré, que le Tout-Puissant me garantira des embuches de mes ennemis, qui me persécutent sans cesse. Je me suis conduit en toute rencontre en homme de bien, la posterité ne refusera pas de me rendre ce témoignage: & on en sera encore mieux persuadé quand je serai mort. Je ne connois aucunes intrigues; je vais mon droit chemin; & je me tiens aux maximes & au fondement qui a déjà été jetté, parce que l'Expérience nous a convaincu qu'il est ferme & solide & qu'il soûtient la paix, & la conserve. Les mal-intentionnés aïant même été forcés de nous laisser jusqu'ici en repos au grand avantage du Roïaume en général.

Les nouveautés m'ont parû de tout tems suspectes & je crains que la plûpart de ceux qui y trouvent du goût, ne se trompent & ne se les représentent très-differentes de ce qu'elles sont réellement.

J'ai été fort surpris quand j'ai souvent entendu dire à des personnes, que nous devions nous confier en nos pro-

propres forces, s'imaginant que nous n'avons plus besoin de réflêchir sur ce que sont les autres, mais que toutes les Puissances seront obligées d'acquiescer à ce que nous voudrons. A la verité je conviens, que la paix de onze années que Dieu nous a accordé, nous a fourni des moïens suffisans pour remettre nos affaires, moïennant les soins infatigables de votre Majesté, dans un état où elles n'ont jamais été ni sur mer ni sur terre. Avec tout cela je ne puis pas me persuader que nous devions désobliger les autres sans raison, & irriter contre nous la plûpart des Puissances de l'*Europe*. Cela arriveroit sans doute, dès qu'elles remarqueroient que la *Suède* aime mieux embrasser le parti de leurs ennemis, que le leur. Si la *Suède* y montre plus de penchant, ils feront sans doute la paix au plûtôt: mais que la *Suède* prenne alors garde à elle même. Ils ont trop de moïens en main de se venger de nous, & de prêter assez de force à nos voisins & à d'autres Envieux pour nous attaquer par mer & par terre: outre qu'ils peuvent sans peine

nous fermer tout commerce, & empêcher que rien ne nous soit apporté, & que nos marchandises nous restent sur les bras, ce qui causeroit peu à peu notre ruïne. Je souhaite de tout mon cœur, que cela n'arrive jamais. Mais il n'est pas impossible, que cela n'arrive à la fin, parce qu'il se trouve des gens qui tâchent sous main de nous rendre suspects auprès des Puissances alliées, à quoi le séjour du Ministre de *France* ici ne contribuë pas peu. Ils s'imaginent, qu'il n'est venu ici que pour conclure dans les formes une alliance offensive avec la *Suède*.

Cette impression quoique mal-fondée ne produira rien de bon. On le remarque déjà par les raports venus de la *Haye*, où on dit sans détour qu'il vaudroit mieux avoir la *Suède* pour ennemie ouverte que pour amie dissimulée.

Je ne m'en laisse pas imposer par de pareils contes, mais j'examine plûtôt si ce qui se dit est fondé ou non? néanmoins quand je considére à quel danger la *Suède* pouroit être exposée, si les alliés la tiennent suspecte, j'avouë qu'il me semble que cela

cela peut lui faire grand tort, à moins qu'elle ne le prévienne à tems par une conduite plus ſage. Rien n'empêche l'Empereur & les autres Alliés de mettre nos voiſins & ſurtout le *Dannemarck* dans leurs intérêts. L'Empereur tient en mains les moïens de l'y engager, en ſacrifiant le Duc de *Holſtein*, en abandonnant ſon païs à la diſcrétion du Roi de *Dannemarck*, en lui accordant la Douane ſur l'*Elbe*, qui eſt de grande importance, auſſi bien que la Coadjutorie de l'Evêché de *Lubeck*. Tous ces avantages ſont ſi grands, qu'il ſeroit près que impoſſible au *Dannemarck* de les refuſer. Si l'*Angleterre* & les autres Alliés y ajoûtoient un million en argent, il ſeroit en état de nous attaquer de vive force, ſur tout ſi les Puiſſances Maritimes augmentoient ſa flotte de quelques vaiſſeaux de guerre, comme elles le pouroient faire, ſans s'incommoder.

Il ſera facile à l'Empereur & à l'Empire de mettre dans leurs intérêts la Maiſon de *Lunebourg* en accordant au Duc de *Hanovre* le neuviéme Electorat & les Duchés de *Saxe Lawen-*

*Lawenburg* & de *Brêmen*. Ils pourront pareillement accorder à l'Evêque de *Munster* la principauté de *Verden*, & quelques autres avantages, qu'il poura demander à l'Empereur & moïennant lesquels il ne manquera pas de se joindre à lui. Ces voisins seuls sont déjà en état de former une Armée ensemble. Reste encore l'Electeur de *Brandebourg* qui ne se verra pas plûtôt flatté de l'espérance de recouvrer la *Poméranie*, qu'il fera tout son possible pour s'en mettre en possession. Il a même nouvellement fait une Alliance avec la *Saxe* qui certainement nous doit être suspecte, puisque cette Maison n'a jamais été portée pour la *Suède*.

Toutes ces Puissances une fois gagnées, peuvent facilement tourner leurs Armées contre la *Suède*, si on désoblige le parti des Alliés. On sait outre cela, que l'Empereur a un grand parti en *Pologne* & dans cette République, de sorte qu'il pouroit les exciter contre nous. Il est à croire que les *Polonois* seroient d'eux mêmes assez disposés à nous attaquer, à cause de ce qu'ils ont eu à souffrir de nous dans la précédente guerre.

Les

Les *Lithuaniens* ont eux seuls offert, à la diéte de *Grodno* $\frac{24}{m}$ hommes, pourvû qu'il leur fût permis de nous attaquer du côté de la *Livonie*, où plusieurs de leurs familles ont possedé de grandes terres. Le crédit de l'*Empereur* & de la *Hollande* est très grand auprès du *Czar* en *Moscovie* de sorte qu'ils pourroient facilement animer ce puissant voisin contre la *Suède*.

Je ne répette pas tout ceci par une crainte mal-fondée, ni dans l'opinion qu'une confédération entre un si grand nombre de Puissances puisse être sitôt arretée: Dieu veuille garantir à jamais nôtre patrie d'un semblable malheur! mais je veux seulement faire connoître, qu'il n'est pas à propos de montrer trop de sécurité & de se fier trop à ses propres forces, comme il y en a qui veulent le faire croire. Ce sont pourtant des cas possibles.

Nous en avons fait de tristes épreuves, dans le tems passé, & si le malheur vouloit que la même chose nous arrivât encore, nous n'aurions pas un seul ami à qui nous fier, ou qui vint à notre secours. Car étant

en

en guerre avec les Puissances ci-dessus mentionnées, il ne nous resteroit aucun autre allié que la *France* seule. Mais chacun comprend facilement de quel secours elle nous seroit dans de pareilles circonstances. Elle qui auroit tant d'ennemis sur les bras & qui à peine pouroit se deffendre elle même, seroit par conséquent hors d'état de secourir les autres. La derniére guerre fait foi, combien peu d'assistance elle nous donna, quoiqu'elle s'y fût obligée par une sainte promesse stipulée dans le Traité, où ces paroles sont contenuës, „ qu'en cas „ que quelqu'un attaquât la *Suède*, la „ *France* seroit obligée de l'assister de „ toutes ses forces, de terre & de mer." Elle ne le fît pourtant en aucune maniére, quoique V. M. hazardât sa vie prétieuse & sa Couronne même pour le bien de son allié. Elle fît en attendant de grandes conquêtes & en devint depuis si puissante qu'elle se mit en tête de prescrire des loix au reste de l'Europe.

Ces considérations m'ont fait regarder de tous tems comme le parti le plus convenable & le plus sûr à V. M., de se tenir dans la Neutralité,

té, & de ne se rendre aucune puissance ennemie mal à propos. Mais de ménager l'amitié de toutes celles qui sont présentement en guerre, autant qu'il sera possible; afin que nous conservions par-là la paix, & du crédit après de toutes; à condition pourtant que nous ne cédions rien de nos droits, soit en ce qui concerne le Commerce ou autre chose; car pour cet Article, nous devons toûjours le soûtenir vivement, & nous servir de tous les moïens possibles pour le maintenir; mais en des termes moderés. Et tant que nous agirons de cette façon, il ne se trouvera personne, qui nous le disputera, surtout lorsqu'on sera persuadé, que nous ne cherchons pas sous le nom d'un libre Commerce, de procurer des avantages à l'Ennemi des alliés, à leur propre ruïne. Si donc on tient la main exactement à ce qu'il ne s'y commette aucune fraude, on n'a pas lieu de douter, que notre Commerce ne continuë à se faire librement. Un autre moïen d'entretenir l'amitié avec toutes les Puissances, sera, d'observer exactement la neutralité & de ne faire paroître aucune partialité, en quel-

quelque occasion que ce soit. Et pour établir notre crédit solidement, il est très-nécessaire de remplir fidélement ce qui a été promis & stipulé dans les Traités & les Alliances.

J'ose assûrer V. M. que, lorsque ces maximes seront bien observées, la *Suède* ne manquera jamais, d'amis fidèls, surtout de ceux qui ont le même intérêt avec elle. D'où il s'ensuit que nos Envieux & nos mal-Intentionnés nous laisseront volontiers, en paix, de sorte qu'avec l'aide de Dieu, il dépendra de nous de la conserver autant de tems que nous la desirerons nous-mêmes.

En se conduisant de la maniére que je viens de le dire, toutes les parties Belligerantes seront disposées d'elles-mêmes à offrir à V. M. la médiation, & elle en tirera cet avantage que V. M. dirigera à son utilité les Négociations de la paix & en travaillant à procurer une Paix solide & équitable, elle s'acquérera une gloire immortelle auprès de la postérité.

Une autre utilité qui en résultera; c'est que si V. M. tient la main à la conservation de la paix de *Westpha-*

*phalie*; à laquelle V. M. même a un ſi grand intérêt, l'*Empereur*, tout l'*Empire*, & d'autres puiſſances qui y ſont intéreſſées concoureront de toute façon à conſerver à V. M. les Provinces d'*Allemagne* puiſqu'ils la regarderont alors comme une Puiſſance très-utile à l'*Empire*, & de laquelle il peut attendre du ſecours & de la protection en cas de néceſſité, ce qui eſt quelque choſe de grand, parce que notre propre ſûreté ici en *Suède* en dépend.

Quiconque voudra réfléchir mûrement ſur tout ce qui a été dit juſques ici trouvera (à moins qu'il ne ſoit tout à fait prévenu) que l'éclat de la *Suède* eſt à préſent ſur un pied où il n'a pas été ci-devant, & ſi on met les conjonctures préſentes très-bien à profit, V. M. ſe trouvera en état de mettre ſes affaires en *Suède* & dans les Provinces, dans une pleine & entière ſûreté, & de ſe faire tellement conſidérer de toutes les Puiſſances, qu'elles s'empreſſeront à l'envie de cultiver l'amitié de V. M. & de rechercher ſon Alliance. Mais ſi cette occaſion favorable n'eſt pas bien ménagée, & que nous nous écartions

des maximes que je viens d'alleguer, il eſt à craindre, que nous attirerons ſur nous ſans aucune néceſſité les mêmes malheurs, que nous avons eſſuïés à la dernière guerre. Ils commencérent juſtement au Traité que nous fimes avec le Duc de *Hanovre*, qui étoit apoſté par la *France*, pour nous offrir la même alliance, que celle qu'on nous preſſa ſi vivement, de conclure tête baiſſée, avec ce Duc: mais dont le véritable bût n'eſt autre que de nous engager dans l'affaire pour enſuite abandonner la *Suède* en faiſant l'acquiſition du Duché de *Breme*, comme cela c'eſt fait dans la derniére guerre, & la choſe en ſeroit reſtée là, ſi V. M. ne ſe fût comportée avec tant de courage & de prudence, qu'elle le fît dans cette fâcheuſe extrêmité. C'eſt pourquoi je ſouhaite, d'un cœur auſſi fidèle que ſincére, que le Tout-Puiſſant veuille nous inſpirer les conſeils les plus ſalutaires, pourvû que nous ne tombions pas dans les piéges que l'on nous a dreſſé de pluſieurs côtés, & que des raiſonnemens ſpécieux ne nous éblouiſſent pas de connoître nos véritables intérêts, mais qu'on

qu'on préfere toûjours ceux qui ſont les meilleurs, & qui ſont les plus propres à augmenter de plus en plus la gloire de V. M. & à avancer le bien & la ſûreté de ſon Roïaume.

Auſſi longtems qu'il plaira à Dieu de prolonger ma vie, ces vœux ſe trouveront dans toutes les Priéres que je lui adreſſerai; & avec ſon aſſiſtance je ferai tous mes efforts à les faire réuſſir, juſqu'à ce que je deſcendrai au tombeau, avec mes cheveux devenus gris au ſervice de V. M.

Comme je ſuis déja avancé en âge & que je n'ai rien de plus cher à ménager que mon ſalut, je viens, Sire, de répandre mon cœur devant ce Roi, ſi généreux & ſi gracieux, que j'ai aimé & que j'ai ſervi fidélement, pendant une longue ſuite d'années, de toutes les forces dont j'ai été capable: dans la très-humble confiance, qu'il plaira à V. M. de regarder gracieuſement mon ouverture de Cœur & les avis fidéles, que j'ai pris la liberté de mettre par écrit. Je prens le Tout-Puiſſant à témoin, que tout ce que j'ai dit, ne part que d'un cœur rempli

des sentimens du serviteur le plus fidèle.

Si ma conduite, n'a pas été approuvée de tout le monde, le tems mettra au jour la pureté de mes intentions. La raison pour laquelle on veut me débusquer & me mettre mal dans l'esprit de V. M. c'est afin qu'il n'y ait personne, qui puisse lui raporter fidélement le véritable état des affaires, ni l'avertir à tems du danger.

J'ai sacrifié tout le cours de ma vie au service de V. M. & de ses glorieux Ancêtres. Je m'y suis comporté avec franchise & comme un sujèt fidèl & dévoué. J'en espére aussi la récompense de la main de Dieu, quoique je sois présentement regardé par quelques personnes d'un œil de mépris. Mon Cœur, Sire, est fidèl & tout dévoué à la Personne sacrée de V. M. & c'est pour cela, Sire, que je vous l'ai ouvert, & ai dit à V. M. tout ce que je pense sans lui rien cacher de tout ce que mon serment de fidélité m'oblige de lui découvrir. Si je n'ai pas touché si près au but, auquel j'ai visé, je vous

en

en demandé très-humblement pardon, vous assûrant en toute humilité, que tout ce que j'ai dit ne part que d'un cœur plein des meilleures intentions du monde, sans aucun dessein de nuire à qui que ce soit, mais uniquement d'avertir de ce qui, selon mon idée, pourroit être nuisible, ou à votre Majesté ou à son Roïaume. Je vous supplie, Sire, de regarder cette démarche d'un œil gracieux & de la recevoir comme un gage de mon pius sincére dévouement. Je vous prie en grace de vouloir vous en servir vous seul, & de ne pas permettre que cet écrit soit soumis au jugement des autres, parce que ce qui est dit à cœur ouvert, est souvent malignement interprété & la vérité mise en son grand jour ne plaît pas à tout le monde.

Ce qui a été dit ci-dessus part de la main d'un vieux & fidèl Serviteur, qui a donné bien des preuves de son attachement & de son zèle pour le service de V. M. & de son Roïaume. Votre lettre gracieuse, Sire, que vous avez écrite vous-même, & que j'eus la consolation de recevoir, il y a quelques années, m'assigne ces qua-

lités bien glorieuſes pour moi. Quand ceux qui me ſont ſi contraires feront voir, ce qu'ils peuvent faire pour le bien public, il ſera juſte qu'ils en remportent le fruit; mais en attendant il leur ſied fort mal de vouloir opprimer un honnête homme, ou de s'attribuer ce qui a coûté tant de peine & de ſang à un autre.

Je me mets donc, Sire, ſous votre protection gracieuſe, dans la ferme perſuaſion, que V. M. me fera juſtice contre celui qui en veut à mon honneur & à ma charge; Dieu ſait qu'elle peut être ſa véritable intention. Car je ne fais nul tort à qui que ce ſoit, de propos déliberé. Si j'étois d'humeur de conſentir toûjours à ce qui fait le ſujèt de nos délibérations, le nombre de mes ennemis ſeroit aſſûrément moins grand. Mais je ne le puis pas ſans bleſſer ma conſcience. J'aime donc mieux endurer les chagrins & les perſécutions, quoique l'on me rende par-là la vie de plus en plus désagréable. Ma plus grande conſolation ſera que je ſouffre innocemment & pour le ſervice de V. M. rempliſſant ainſi mon devoir je me confie en la bonté du

Tout-

Tout-Puiſſant, que V. M. aura ſoin de moi & des miens, qui ſans cela ſeroient malheureux après ma mort, car malgré mes longs ſervices pendant tant d'années, je n'ai pas été aſſez heureux pour avoir pû amaſſer du bien; j'attends tout de la Clémence & de la juſtice de V. M.

*Stockholm ce* 19 *Mai* 1692.

BENOIT OXENSTIERNA.

AVIS *du même Comte* OXENSTIERNA *au Roi* CHARLES XII. *du* 5. *de Mars* 1702.

SIRE,

LE bruit de Vos Triomphes & de Vos heureux Progrès contre nos perfides Ennemis m'a conſolé tellement dans la maladie qui m'accable, que la ſatisfaction, que j'en ai reſſentie, m'a fortifié & ſoulagé plus que tous les médicamens: auſſi ne prétens-je pas vivre qu'autant que j'aprendrai que Vôtre Majeſté eſt heureuſe & victorieuſe: &, quoique je ne puiſſe pas avoir l'occaſion de

témoigner par ma présence le zèle & l'empressement que j'ai pour la continuation du train glorieux des grandes actions de Vôtre Majesté & pour sa conservation & son salut, si est-ce que pourtant je ne saurois point me dispenser de les faire au moins connoître par des priéres ardentes que je ferai pour Elle, & par ce petit mais fidéle Conseil, & tel que mes meilleures lumiéres, ma conscience, & l'expérience même puissent suggerer dans les Conjonctures très-dangereuses où nous sommes; espérant très-humblement, que Vôtre Majesté le voudra accepter selon sa Clémence & débonnaireté ordinaires, puisqu'aussi ce sera peut-être le dernier que j'aïe au monde le bonheur de lui présenter.

Il est inutile, Sire, que je m'étende ici sur la maniére énorme, avec laquelle Vos Ennemis Vous ont attaquée: le Monde en est témoin, & Dieu les en a punis, en benissant tellement les Armes justes de Vôtre Majesté, qu'Elle a batu ses Ennemis en toutes parts, recouvré sur eux ce qu'ils lui avoient enlevé, & pousse les choses à un tel point, qu'ils sont obli-

obligez de chercher & de demander la Paix; en ſorte qu'il dépend à cette heure de Vôtre Majeſté de la leur accorder *ſoit à eux tous conjointement, ſoit à l'un ou l'autre ſéparément;* ce qui étant un Point auſſi important, qu'il eſt avantageux, mérite conſéquemment beaucoup de réfléxion.

Or il s'agit ici uniquement de trouver une *Satisfaction* & *Sûreté:* toutes deux ſont raiſonnables & approuvées de tout le monde, à cauſe des mauvaiſes ſuites qu'il y a à craindre, en cas que de telles Aggreſſions énormes ſe puſſent faire impunément. Vôtre Majeſté peut prétendre l'une & l'autre, de chaque Ennemi en particulier; & également, tant du *Czar*, que du Roi de *Pologne.* Et d'autant qu'il a plû à Vôtre Majeſté de ſommer prémiérement le Roi de *Pologne* deſdits Points, il faut ſavoir principalement de quelle manière on peut les prendre ſur lui.

Il ſeroit bien le plus naturel *de chercher la Satisfaction en Saxe*, parce que cette Invaſion paſſe pour avoir été entrepriſe par les *Saxons:* mais ce Projèt ne ſemble pas bien *praticable*, ni *profitable.* Il *ne ſemble point pratica-*

*ble*, parce qu'une semblable Expédition demande beaucoup de choses, dont nous manquons, & qu'on y trouveroit plus de résistance, qu'on ne se l'imagine; car outre les propres Troupes du Roi de *Pologne*, celles de *Brandebourg* & de *Hesse* s'opposeroient aussi à Nous, d'autant que ces derniéres Puissances ont déja déclaré, qu'en conséquence de leur Confraternité avec la Maison Electorale de *Saxe*, Elles n'y pourroient souffrir aucune Invasion, mais qu'Elles étoient obligées d'épouser la Protection des Païs de *Saxe*, *à cause de l'Intérêt commun, qu'Elles y avoient.* Cela étant, il faut croire que les autres Princes de *Saxe*, & beaucoup d'autres, joindront pareillement leurs forces à celles-là; de sorte qu'on auroit grand peine d'exécuter avec succès un pareil dessein.

*Je n'y vois d'Avantage non plus*, parce que le Roi de *Pologne* ne posséde plus grand chose en propre dans l'Electorat, dont la meilleure part a été, ou engagée par lui-même, ou prise par d'autres. Y eût-il même quelque chose à gagner, nous ne serions pourtant pas en état de la garder,

garder, en tant que nous en ſommes ſéparez par des Païs étrangers: outre cela, ces Démarches deſobligeroient les Amis de Vôtre Majeſté, parce que quelques Princes ſeroient par-là contraints de rapeller leurs Troupes par où conſéquemment la *France* gagneroit jour & le deſſus en Allemagne; ce qui doit etre auſſi regardé comme le ſeul but de ceux qui briguent cette Expédition.

L'autre Propoſition, *de chercher la Satisfaction chez la République de Pologne*, peut être de miſe, d'autant que ſa Conduite à l'égard de Vôtre Majeſté a fait aſſez connoître, en combien de façons Elle a participé aux Aggreſſions & Hoſtilitez de ſon Roi, par où elle a mérité qu'on lui déclare la Guerre: Mais, voici la grande Queſtion: *S'il eſt de ſaiſon, & par conſéquent ſi on feroit bien, d'attaquer la République à force ouverte, pour l'obliger ainſi par les Armes de nous contenter, tant ſur le Point de Satisfaction, en nous cédant quelque morceau de Païs, ou autrement: que ſur le Point de Sûreté, par la Dethroniſation de ſon Roi?*

Au ſentiment de la plûpart des éclairez en ces Affaires, la ſituation préſen-

preſente, tant des nôtres, que de celles de l'Europe, ne permet pas qu'on mette d'abord ce Projèt en œuvre, ſans s'expoſer à un grand hazard.

Des choſes à venir on juge le mieux & le plus ſûr par les paſſées: celui, qui a connoiſſance de la derniére Guerre de *Pologne*, peut comprendre aiſément, comment on réüſſiroit en celle-ci. Pendant la Guerre précedente il y avoit une plus grande apparence d'un heureux ſuccès, que non pas dans celle qu'on va entreprendre aujourd'hui: & cependant nous n'y trouvions point nôtre compte. Le Roi CHARLES-GUSTAVE, de glorieuſe mémoire, Aïeul de Vôtre Majeſté, marcha en *Pologne* avec trois grandes Armées, ſecouru de l'Electeur de *Brandebourg* & de *Ragotzi* Prince de *Tranſilvanie*. L'aſſiſtance du prémier nous fût fort à propos dans la Bataille ſanglante près de *Warſovie*, laquelle, pour parler en Homme raiſonnable, nous auroit pû être très funeſte. Le Prince *Ragotzi* ne nous y ſoûtint pas mal auſſi, en faiſant faire aux *Polonois* de très grandes Diverſions. D'ailleurs, nous n'eû-

n'eûmes rien à craindre des *Moſcovites* par derrière, n'aïant au commencement à faire qu'aux *Polonois*. A l'ouverture de la prémière Campagne, & à l'entrée dans la *Pologne*, Sa Majeſté renverſa tout ce qui ſe préſenta à Elle, puiſque les *Polonois* ne s'étoient pas encore préparez à cette Guerre. C'eſt pourquoi ils ne purent agir que défenſivement. Mais, quand ils eurent le tems de ſe reconnoître, on s'apperçût d'abord à qui on s'étoit attaqué : car alors les choſes changérent de face, & tout nous fût contraire.

Vôtre Majeſté eſt à cette heure toute ſeule, & ſans Amis qui lui pourroient prêter du ſecours ou faire en ſa faveur quelque part des Diverſions. Vôtre Majeſté eſt de plus engagée actuellement avec les *Moſcovites*, qui par-là prendroient jour pour faire de tous côtez de grands efforts : principalement il ſeroit fort à craindre qu'ils ne ſe tournaſſent du côté de la *Lithuanie*, afin d'enfermer Vôtre Majeſté entr'eux & les *Polonois*.

C'eſt auſſi une différence notable, qu'on a maintenant à faire à un Roi de *Pologne*, qui eſt en même tems

Ele-

Electeur de *Saxe*, capable de mettre en Campagne une Armée considérable de bonnes Troupes Allemandes, & principalement de bonne Infanterie, dont les *Polonois* fûrent mal pourvû dans la derniére Guerre: Et par cette raison ils ne pûrent pas faire en ce tems-là la même résistance qu'ils feroient à cette heure, quand ils auront été obligez de rapeller les Troupes de *Saxe*.

Mais, il y a une chose qui mérite le plus de réflêxion, c'est que sans compter les *Moscovites*, le *Brandebourg* & le *Dannemarck*, se déclareroient aussi contre Vôtre Majesté, fût-Elle heureuse ou malheureuse. En ce dernier cas, (que le bon Dieu l'en préserve!) *ils voudront pêcher en eau trouble*, en attaquant les Provinces & le Roïaume même; & quand la Fortune favoriseroit Vôtre Majesté, ils n'en tomberont pas moins sur Elle, pour tâcher de sauver le foible, tant pour leur véritable Intérêt d'Etat, qui consiste en ce qu'ils ne sauroient pas voir de bon œil que la *Suède* devienne plus puissante qu'Elle ne l'est naturellement; que pour l'Alliance étroite, que ces Puissances entretiennent

tiennent avec la République de *Pologne*: & particuliérement à cauſe de l'Amitié perſonelle, qu'il y a entre les Rois de *Dannemarck* & de *Pologne*, & l'Electeur de *Brandebourg*; leſquels motifs ſont capables de former entr'eux le lien le plus ferme d'une intelligence mutuelle. C'eſt ce qu'on vit dans la dernière Guerre de *Pologne*, quand le *Dannemarck* rompit avec nous, quoique cette facilité lui coûta fort cher, après que les *Polonois* eurent fait la Paix avec la *Suède*: le *Brandebourg* nous abandonna auſſi pour embraſſer le Parti de la *Pologne*; en récompenſe duquel Office de Cavalier, l'Electeur de *Brandebourg* d'alors reçut la Souveraineté de la *Pruſſe*. Le *Dannemarck* pouroit préſentement profiter de l'occaſion de reprendre ce dont on l'a ci-devant dépouillé: & le *Brandebourg* tâcheroit auſſi de faire reconnoître ſa Dignité Roïale nouvellement affectée, & peut-être chercheroit-il d'étendre ſon nouveau Roïaume bien loin au delà des limites; car il ne faut pas s'imaginer, qu'il demeurera enfermé dans ceux de la demi *Pruſſe*, ni dans ceux de toute la *Pruſſe* entiére. S'il avenoit donc

donc que ces Puissances attaquoient Vôtre Majesté, Elle ne seroit pas moins obligée, que feu son Aïeul de glorieuse mémoire, de s'en retourner & d'abandonner tout dans la *Pologne*, puisque aussi Elle n'y sauroit rien garder, quelques Progrès que Vôtre Majesté pût y faire, tant à cause de l'Antipathie naturelle qu'il y a entre ces deux Nations, de laquelle on trouveroit plusieurs grands Exemples, pour peu qu'on veuille remonter aux tems passez; que parce qu'il n'y a point de Places fortes ou Citadelles, par lesquelles on puisse tenir les *Polonois* en bride: mais ce Païs étant plat & ouvert, on auroit beau les chasser d'un coin à l'autre, ils en demeureront toûjours les maîtres; d'autant que la Nation *Polonoise* est d'une trempe à perdre le champ de Bataille plus d'une fois, sans pourtant être entiérement vaincuë. Ils sont extrêmement légers à fuïr, où ils font plus de mal, que s'ils tiendroient ferme & en viendroient au Combat. Aussi, l'Armée de Vôtre Majesté ne pourra-t-elle pas ne point diminuer, tant par les fatigues & les maladies, que par les opérations de Guerre, & princi-

pale-

palement dans un Païs qui passe pour le Cimetiére des Etrangers; où il seroit difficile de faire les recruës, d'autant que ce Païs est fort dépourvû de monde & *des nerfs de la Guerre*, j'entends les Finances dont on a grand' affaire quand on veut lever des Troupes en des Païs étrangers. Outre cela, on n'en avanceroit guères, quand selon toutes les apparences la Guerre s'allumeroit en Allemagne.

Quant *à la Détrônisation* du Roi de *Pologne*, sur laquelle Vôtre Majesté insiste le plus, comme sur un moïen de sa Sûreté pour l'avenir, il est bien vrai que le meilleur seroit que ce Roi n'eût jamais été assis sur le Trône de *Pologne*; mais, comme dans les Affaires humaines il ne faut pas tant regarder sur le meilleur, que sur le plus faisable, j'avouë ne pouvoir pas assez comprendre, que cette Détrônisation puisse se faire trop aisément, *sans le consentement & concours de la République*, d'autant que les *Polonois* affectent le renom d'être inébranlablement fidéles à leurs Rois, le terme de Détrônisation passant chez eux pour

une choſe inouïe. En verité, on trouvera des Exemples de ce qu'ils ſe ſont quelquefois oppoſez à leurs Rois, quand ils avoient empieté ſur la Liberté de la Nation; mais qu'ils ſont rentrez dans leur prémière fidèlité envers leurs Rois, auſſi-tôt que les différends furent ajuſtez. En ſecond lieu, la République de *Pologne* affecte plus qu'Etat du Monde, l'Election libre & déterminée d'un ſeul objèt; & par conſéquent Elle ſe croiroit cruellement inſultée, ſi quelque Souverain Etranger s'aviſoit de leur preſcrire des Loix, à Elle, qui eſt un Etat indépendant, au ſujèt de la Dépoſition de ſon Roi. En effèt, elle s'attireroit pour jamais le blâme & le mépris de tout le monde, ſi elle ſouffroit patiemment une pareille Maîtriſe. En troiſiéme lieu, la République ſe feroit un cas de conſcience (à cauſe de la *Bigotterie* de la Nation *Polonoiſe*) d'abandonner un Roi, qui a paſſé de l'Egliſe Evangélique à celle de *Rome*, de quoi les autres Puiſſances Catholiques ſe feroient ſans doute *une Affaire commune*; & principalement toute la Monarchie Jéſuitique, (laquelle prédomine aux Cabi-

Cabinèts de tous les Princes Catholiques,) les y porteroit davantage, & appuïeroit le Roi de *Pologne* de leurs conſeils & des effèts, principalement en lui fourniſſant de bonnes ſommes d'argent. Les Puiſſances Proteſtantes mêmes, quoiqu'elles déteſtent les Aggreſſions du Roi de *Pologne*, regarderoient cette Détrôniſation comme une choſe tout à fait impoſſible, tant à cauſe des Difficultez qu'elles prévoïent bien dans l'Exécution d'un ſi grand Ouvrage, que parce qu'il n'y a point d'exemple de ce que celui qui a ſouffert une Invaſion injuſte (ainſi qu'il arrive ordinairement dans preſque toutes les Guerres) ait prétendu qu'on détrône ſon Aggreſſeur, afin d'avoir ſur lui des gages de ſa ſûreté fûture.

Or, s'il arrivoit que la République ſe partageât en Factions, & que la plus grande d'entr'elles fût de l'avis & de l'intention qu'il faloit que la République ſe chargeât plûtôt Elle-même du Point de Satisfaction, que d'en venir à la Rupture avec Vôtre Majeſté; ou bien en cas que ce Parti le plus fort dût même prétendre être débaraſſé du

Roi de *Pologne:* & qu'il fît semblant de requérir l'assistance & le secours de Vôtre Majesté ; alors ce seroit une toute autre chose, *sur laquelle il faudroit changer de résolution.*

Mais cela demande beaucoup de circonspection & de précaution, afin qu'on puisse s'y fier, & qu'on ne s'arrête point aux apparences, pour y prendre conséquemment des fausses mesures : d'autant que les *Polonois* sont inconstans & variables, comme Monseigneur l'Aïeul de Vôtre Majesté l'a expérimenté assez lui-même à ses grands dépens, durant la dernière Guerre, parce que les Grands du Roïaume furent tantôt pour, tantôt contre lui ; si bien qu'à la fin ils l'abandonnérent tous ensemble, parmi lesquels le Père des *Sapiehas* vivans fût le prémier.

J'ai toûjours crains & je crains encore, que les Grands, qui font à cette heure, semblant d'être dans les intérêts de Vôtre Majesté, ne le fassent simplement en des vûës particuliéres, à savoir pour se stipuler des conditions d'autant plus avantageuses; & que néanmoins, après avoir gagné leur bût, ils ne se comportassent

taſſent pas mieux que leurs Pères ont fait dans la Guerre précedente.

Afin donc de diſpoſer la République à des penſées ſi avantageuſes que je viens de préſupoſer, & pour l'entrainer, s'il ſe peut, dans les Intérêts de Vôtre Majeſté, les Propoſitions ci-jointes n'y viendroient pas mal. Prémiérement, qu'on repréſente au naturel à la République le Deſſein du Roi de *Pologne*, de la priver de ſa Liberté, en expoſant les moïens par où il penſe en venir à bout, à ſavoir par ſes propres Troupes, & par le ſecours de ſes Amis, ſur tout du *Czar*, ſuivant les Concerts qu'ils ont fait là-deſſus entr'eux; & par les Factions formées à cette fin, comme auſſi par les Créatures qu'il a gagnées dans le Corps même de la République; qu'avec tout cela le Roi de *Pologne* avoit déjà porté les choſes ſi loin, que la République n'auroit pû jamais détourner le péril par ſes propres Troupes, à moins que Vôtre Majeſté n'eût renverſé par ſes Armes victorieuſes les Deſſeins du Roi de *Pologne*, & ceux de ſes Adhérans & Partiſans, & qu'Elle ne l'eût réduit

à se soûmettre à la discrétion de la République, laquelle il avoit failli à supplanter: de quoi tout Elle ne devoit être redevable qu'à Vôtre Majesté. En même tems, il faudroit faire comprendre à la République, qu'encore que le Dessein du Roi de *Pologne* de la subjuguer eût échoué cette fois, uniquement par les Armes glorieuses de Vôtre Majesté, si étoit-ce que bien loin d'en démordre jamais, il le reprendroit & le pousseroit davantage dès la prémière occasion qui se présenteroit, laquelle il se procureroit lui-même par ses Corruptions & Cabales accoûtumées, & par ses Partisans en *Pologne;* de sorte qu'il n'y avoit point pour la République de meilleur expédient pour assûrer sa Liberté sur les Attentats indubitables de son Roi, qu'en profitant de l'heure favorable qui va se présenter à la République pour se débarasser une bonne fois d'un Régent aussi dangereux que le sien.

La deuxiéme Proposition se feroit à peu près de la manière qui suit: prémiérement il faudroit insinuer aux *Polonois*, que la République avoit un Intérêt commun avec la *Suède* contre

les

les *Moſcovites* leurs Ennemis jurez: & puiſque d'ordinaire en ſes Diétes & Capitulations avec ſes Rois elle renchériſſoit extrêmement ſur l'Article *de la repriſe de ſes dépoüilles*, c'étoit à préſent juſtement le moment pour reconquérir les conſidérables Provinces que les *Moſcovites* lui avoient arrachées, & leſquelles étoient *les vraïes dépoüilles du Roïaume*, à ſavoir, *Poloske*, *Witepsk*, *Smolenske*, *Kiow*, *Czernichow*, & la *Podolie*-même, toutes leſquelles font un Païs de l'étenduë de plus de cent lieuës dans la longueur. Après cela, on pouroit faire voir aux *Polonois* les moïens qu'il y avoit à cette heure de les recouvrer toutes ſans coup férir, pendant que Vôtre Majeſté donneroit aux *Moſcovites* aſſez d'occupation d'un autre côté, & feroit de cette maniére beau jeu aux *Polonois*; que de plus Elle leur pouroit même prêter les mains pour qu'ils parviennent à leur bût, bien entendu, que de leur côté ils travailleroient auſſi à faire réüſſir ce projèt; ce qui ſeroit peu de choſe par raport à ce qu'ils pouroient regagner & recouvrer moïennant le ſecours de Vôtre Majeſté. Ces Argu-

mens sont fort plausibles & convaincans, pourvû qu'on sâche leur donner un tour qui ne laisse point douter que les *Polonois* n'ouvrissent les yeux, pour faire croire à la République, que c'est de son intérêt, que de se ranger du Parti de Vôtre Majesté, pour travailler de concert avec Elle à l'avancement de ses Projèts.

Si donc sur ce pied Vôtre Majesté auroit gagné dans la République de si puissans Partis que nous venons de dire, ou que la République s'y laissât persuader par des Propositions semblables, on se pouroit promettre un bon effèt de cette Affaire, en cas qu'on en vint à l'extrêmité avec l'un des deux Partis.

Mais, quand ces Projèts ne seroient point goûtez ou praticables, je ne saurois pas, en considération des Circonstances ci-dessus alleguées, autrement conclure, si ce n'est que c'est une Affaire bien délicate, que de faire la Guerre à la République dans le tems où nous sommes. C'est une vérité avoüée de tous ceux qui en véritables Amis de Vôtre Majesté fondent leur intérêt sur sa prospérité, & qui croïent qu'une pareille Guerre

ne

ne peut être propoſée que par ceux qui cherchent leur profit dans la perte & ruïne de Vôtre Majeſté. C'eſt pourquoi auſſi le Roi de *France* fait ſes derniers efforts pour brouiller la République avec Vôtre Majeſté, & qu'il a juſqu'à préſent tant appuïé le Roi de *Pologne*; en partie afin que la *France* aïant par une Guerre du Nord repris haleine, les Princes voiſins ſoient obligez de garder leurs Troupes chez eux où de les rappeller; en partie auſſi afin que Votre Majeſté aïant autre part une Guerre ſur les bras, ne prenne pas garde aux vaſtes Deſſeins de la *France*.

Car, cette Couronne ſait trop bien, qu'Elle ne s'eſt pas tellement comportée envers Votre Majeſté pour pouvoir s'attendre aucunement à ſon Amitié. Elle eſt auſſi bien perſuadée, que ſes Deſſeins ſont de telle nature, que Votre Majeſté ne peut ne pas s'y oppoſer, tant pour ſes propres Intérêts, que pour ceux du Public. Voilà les vrais motifs & raiſons, pourquoi la *France* ſe donne tant de mouvemens pour faire ſouffler par ſes Miniſtres & Amis, le feu d'une Guerre avec la République.

Puisque donc *une Guerre avec la République ne semble pas être le moïen véritable, par où Vôtre Majesté puisse parvenir à son bût, tant á l'égard de la Satisfaction pour le passé, que de sa Sûreté pour l'avenir;* & que d'ailleurs il est raisonnable, que Vôtre Majesté reçoive justice sur ces deux Points-là; il faut songer à cette heure aux moïens les plus propres, pour se la faire rendre, sans s'exposer aux périls ci-dessus représentez. Je viens aux moïens dont voici quelques-uns desquels on peut se servir à tout propos.

Prémiérement, quant à la Satisfaction, les Amis de Votre Majesté s'y emploïeront volontiers pour tâcher de porter la République à consentir, que Votre Majesté demeure en possession de la *Courlande*, jusqu'à ce qu'on lui ait donné une Satisfaction raisonnable; à quoi il faudroit fixer un certain terme. Pourvû que Votre Majesté puisse obtenir autant de la République, il me semble que c'est tout ce qu'on puisse raisonnablement exiger *selon la situation du tems*, d'autant plus quand on offriroit en même tems à Votre Majesté la *Livo-*

*nie*

*nie Polonoiſe*, autrement appellée *Roſiten.* Alors Elle ſe pouroit retirer avec Réputation hors de la *Lithuanie.*

De cette façon Votre Majeſté ſeroit aſſurée de la Satisfaction requiſe. Elle auroit un gage bon & ſûr dont on ſe pouroit ſervir en effèt avec avantage ; & la République ſeroit alors obligée, ou de laiſſer le gage à Votre Majeſté, ou de trouver quelque autre équivalent en ſa place.

C'eſt de cette maniére que Votre Majeſté pouroit déſarmer la République, & pouſſer ſes avantages autre part ſans empêchement ; & en cas qu'on accompliſſe la Satisfaction au point nommé, Votre Majeſté auroit la liberté de faire ou de laiſſer ce qu'Elle jugeroit convenir & à la ſituation du tems, & au bien & profit de ſes convenances : cependant, Elle peut obliger ſes Amis, *en leur prêtant quelque Secours de ſes Troupes*, qui ſont dans les Provinces. Elle pouroit même prévenir en cela le Roi de *Pologne*, qui offre de ſes Troupes à l'*Angleterre* & à la *Hollande*, pour gagner par ce moïen leur affection, & pour priver Votre Majeſté de leur

assistance. D'ailleurs, comme le Roi de *Dannemarck* peut bien comprendre, que les Puissances Maritimes peuvent être d'un grand appui à Votre Majesté & qu'elles peuvent le serrer de si près, qu'il seroit obligé de lui donner toute Satisfaction. Ainsi, la Raison d'Etat veut qu'on détruise pareillement tous les offres, que le Roi de *Pologne* fait faire dans la même intention & avec un empressement réel, aux Puissances Maritimes; d'autant plus que le Roi d'*Angleterre*, par une déference & estime toute particuliére, qu'il conserve encore maintenant pour Votre Majesté, a refusé les offres du Roi de *Pologne*, dans l'espérance d'obtenir du monde de Vôtre Majesté, en conséquence de la Convention depuis peu concluë, & de la Déclaration qu'Elle a déja donnée là-dessus. Certes, ce seroit là le moïen le plus aisé pour gagner le Roi d'*Angleterre*, puisqu'aussi cela se pouroit faire *à cette Reserve expresse*, que Vôtre Majesté pouroit rapeller ses Troupes, lorsqu'Elle en auroit besoin Elle-même.

Par un Négoce de Troupes Vôtre Ma-

Majeſté acquerroit pareillement de grands avantages, tant pour ſa propre réputation & profit, que pour ſa ſûreté. Car, qu'eſt-ce qui feroit plus de réputation & de profit à Votre Majeſté, que de voir faire tant de cas de ſes Troupes, qu'on les recherche préferablement à toutes autres? Et comment pouroit-Elle mieux étaler ſa Puiſſance aux yeux du monde, qu'en faiſant voir qu'Elle eſt encore en état de fournir des Troupes à d'autres, nonobſtant qu'Elle ait deux puiſſans Ennemis ſur les bras? L'utilité conſiſte en ce que Votre Majeſté recevroit de la maniére la plus aiſée une ſomme conſidérable des deux Puiſſances Maritimes, ſans qu'Elle ſoit obligée, de laiſſer plus long-tems dans leur Service le ſecours ſtipulé par le Traité, qui expire d'abord que leſdites Puiſſances entrent en Guerre avec l'*Eſpagne* & la *France*, qui ſelon toutes les apparences va s'allumer en peu de tems. Alors Votre Majeſté auroit en main les moïens pour pouſſer quelque part ſes deſſeins, auxquels Elle pourroit néanmoins emploïer ces Troupes Auxiliaires aux dépens d'autrui.

trui. Les Provinces de Votre Majeſte ne ſeroient pas non ſeulement par-là ſoulagées & déchargées du fardeau qui les accable, mais elles ſeroient auſſi miſes en pleine ſûreté; d'autant que la Garantie qu'on pourroit ſtipuler, en tout cas, des Puiſſances Maritimes, pour leſdites Provinces & même pour les Frontiéres du Roïaume, auroit bien plus grand effèt & ſeroit plus à eſtimer, que toute l'aſſiſtance, que nous pourions attendre de nos propres Troupes, qui ne ſuffiſent pas pour reprimer l'aſſaut des mal-intentionnez, en cas qu'ils viennent nous attaquer de toutes parts.

Ceux-ci ont formé plus d'une fois des deſſeins ſecrèts pour déloger la *Suède* de ſes Provinces conquiſes, & pour la confiner au dedans de ſes anciennes bornes, en aïant déjà fait pour cette fin une répartition; mais l'expérience a fait voir, qu'ils n'ont pas pû encore venir à bout de leurs méchantes entrepriſes, tandis que la *Suède* a pû s'attendre à quelque ſecours des Puiſſances Maritimes, & tant qu'Elle a été en bonne intelligence avec leſdites Puiſſances: d'autant

tant que cela a été toûjours une des prémiéres Maximes d'Etat de la *Suède*, &, qui plus eſt, le fondement même de ſa ſûreté, &, du ſuccès de ſes deſſeins; de quoi Votre Majeſté a eu tout récemment des preuves auſſi réelles, qu'il eſt conſtant que ſans ce ſecours le *Dannemarck* n'auroit pas été ſi aiſément ramené à la raiſon, ni la Ville de *Narve* & toute la *Livonie* auroient pû être ſauvées.

C'eſt auſſi pourquoi les Voiſins ſe ſont attachez aux Puiſſances Maritimes, pour ſe les rendre favorables, & pour qu'elles ne traverſaſſent point leurs deſſeins contre la *Suède*. Auſſi, auroient-ils plus d'envie de nous attaquer en cas qu'ils nous viſſent privez de l'Amitié & du Suport des Puiſſances Maritimes: comme ils ont déjà fait entendre, (ſelon le raport des Miniſtres de Votre Majeſté) qu'ils en ont l'intention, à ſavoir qu'ils viendroient fondre ſur nous, auſſi-tôt que notre Négociation avec l'*Angleterre* & la *Hollande* ſeroit rompuë, ou que l'Amitié vint à ſe refroidir, ſur quoi ils ſe flattent d'une grande eſpérance. Or leur méchant propos ſeroit tout d'un coup renverſé,

verſé, ſi, en vertu deſdites Maximes invéterées & fondamentales, nous voulions conſtamment cultiver l'Amitié avec les Puiſſances Maritimes; & ſi celles-ci par un retour voudroient accepter la défenſe de nos Provinces: ce qu'elles ne feront pas ſeulement volontiers, pourvû qu'on leur faſſe plaiſir par un prêt de Troupes; mais elles pourront auſſi par ce moïen être engagées, à inſiſter tout de bon ſur le Point de la Satisfaction, d'autant qu'elles aimeroient mieux de porter en toutes maniéres le Roi de *Pologne* ou la République même à l'accompliſſement dudit point, que de ſe paſſer ſi-tôt de nos Troupes, & ce ſeroit le véritable moïen & le plus ſûr pour recevoir une Satisfaction juſte, ou du Roi de *Pologne*, ou de la République; & ainſi il ſeroit de beaucoup à préferer à une Guerre onéreuſe, douteuſe, & périlleuſe. Car ſi nous venions à rompre avec la *Pologne*, il faut que je confeſſe, que je prévois par expérience, & que je me figure avec grande horreur, un tel abîme de broüilleries & d'inconvéniens, que mon

mon esprit en demeure tout interdit, non pas par un effèt de timidité (car de ma vie je me suis plus d'une fois exposé, selon mon devoir, pour le service de mes Souverains Maîtres: & je le ferois encore avec le plus grand plaisir du monde, si les Forces me le voudroient permettre,) mais purement par un zéle pour les véritables Intérèts de mon Clémentissime Roi, & par l'empressement que j'ai pour la conservation de sa Personne sacrée & précieuse.

Pour venir à cette heure au Point de la Sûreté pour l'avenir, il me semble que par les efforts unanimes des Amis de Votre Majesté, il se pouroit trouver un moïen pour mettre le Roi de *Pologne* hors d'état de lui nuire a l'avenir. D'ailleurs, il ne faut pas douter que cette ardeur & envie qu'il avoit d'attaquer Votre Majesté ne se soit bien rallentie, depuis qu'il a essaïé la valeur héroïque de Votre Majesté & puis il n'aura pas la force de le faire, depuis que son crédit est fort diminué, tant auprès de la République, qu'auprès de tout

le Monde, principalement quand Votre Majesté auroit le bonheur de réduire, avec l'aide de Dieu, son Défenseur, le *Czar*, à un tel état qu'il pouroit désormais faire à Votre Majesté aussi peu de mal que donner du support à ses Amis. Et ainsi Votre Majesté pouroit de cette sorte s'assûrer sans beaucoup de dépenses, peines, & danger, de parvenir enfin au but proposé du côté de l'un de ses Ennemis, c'est-à-dire, du Roi de *Pologne*, tant à l'égard *de la Satisfaction* que *de la Sûreté*. Cependant, Votre Majesté se pouroit servir de l'occasion de tourner ses Armes victorieuses *contre l'autre Ennemi*, le *Czar* de *Moscovie*, sur qui Elle peut remporter vraisemblablement plus d'avantages, puisqu'Elle se pouroit étendre bien au large en ce Païs là, sans se faire des jaloux; ce qui est un point de très-grand poids, pour tous les desseins, dont l'exécution est d'une longue haleine : c'est pourquoi aussi les Puissances qui font faire des Conquêtes ont coûtume de les bien péser auparavant, à savoir si elles ne causeront point d'ombrage à d'au-

à d'autres auſſi puiſſans, & ſi les Conquêtes qu'elles ſe ſont propoſées ne choquent point leurs intérêts, ſoit ceux du Commerce, ou des Affaires d'Etat; car, cela étant, les Conquêtes ne durent guères, mais ſe perdent en peu de tems. Vôtre Majeſté n'a rien à craindre de tout cela, du côté de la *Moſcovie*: au contraire, il y a grande aparence, que ſi étant ſûre par derriere du côté de la République de *Pologne*, Vôtre Majeſté emploïe ſes Forces uniquement contre le *Czar*, Elle poura, avec l'aide de Dieu, le ramener bien-tôt par ſa valeur à la raiſon, & le forcer d'accepter telles conditions, qu'il plairoit à Votre Majeſté de lui impoſer; à ſavoir, que le *Czar* lui céde *en Satisfaction pour le paſſé & pour la Sûreté à venir de Vôtre Majeſté*, ce qu'Elle jugera être de ſa convenance, & ce qu'il faut pour former une bonne Barriére, par laquelle ſes Sujèts puiſſent être mis à couvert de toutes Inſultes à l'avenir.

Par la défaite du Roi de *Pologne*, Votre Majeſté gagneroit par deſſus cela ce grand avantage, que les autres Voiſins de Votre Majeſté, leſ-

quels, par parenthese, ont fait sonner fort haut leur Amitié avec le *Czar*, & nous en ont menacé, ni plus ni moins que d'un Chien que l'on tient à la chaine, prêts de le lâcher sur la *Suède*, quand l'envie leur en prendroit; que ces Voisins, dis-je, deviendroient plus dociles & plus traitables, quand ils verroient le *Moscovite*, par la grace de Dieu, si bien bridé: &, bien que du côté de la *Pologne* on n'en avançât pas mieux le Point de Satisfaction, cette Affaire (quand Votre Majesté le jugeroit à propos, selon la situation du tems) pourroit être reprise & poursuivie avec vigueur contre le Roi de *Pologne*, & même contre la République, laquelle entendroit alors meilleure raison, autrement on la lui feroit entendre. Par cette division, Vôtre Majesté pouroit soûmettre un Ennemi après l'autre, lesquels autrement joints ensemble seroient trop forts & trop dangereux, pour être attaquez tous à la fois.

La Maxime qui enseigne qu'il ne faut pas s'exposer à aucun hazard en s'engageant avec plusieurs Ennemis, à la fois, mais qu'il faut les partager,

tager, pour les mettre bas l'un après l'autre: cette Maxime, dis-je, peut avoir ſon effèt quand on s'y prendra avec circonſpection: c'eſt le moïen de s'acquérir une Réputation dans le monde. C'eſt ſur ce plan qu'a bâti le Roi, pas moins prudent, GUSTAVE-ADOLPHE, quand au commencement de ſon Règne il ſe vit aſſailli de trois puiſſans Ennemis, à ſavoir, le *Dannemarck*, la *Pologne*, & la *Moſcovie*; car, loin de ſe charger d'eux tous à la fois, il s'attacha à l'un après l'autre. Prémièrement, il fit la Paix avec le *Dannemarck*, quoiqu'à des conditions un peu dures: puis, aïant trouvé bon de conclure en même tems la Trève avec la *Pologne*, il mena toutes ſes Forces du côté, où il y avoit le plus d'avantages, ſavoir contre les *Moſcovites*, ſur leſquels il conquit l'*Ingrie* & *Kekxholm*; mais, dès qu'il vit que SIGISMOND Roi de *Pologne* alloit remuër, il fit la Paix avec les *Moſcovites*, & s'en retourna contre le Roi, lequel il obligea de céder la *Livonie* à de certaines conditions. Il auroit pû même pouſſer plus loin ſes Conquêtes contre la *Pologne*; mais, Sa Ma-

jesté voïant l'Affaire générale de l'Empire Romain, réduite à une situation aussi périlleuse, que la Cause Commune; c'est-à-dire, que la Liberté Spirituelle & Temporelle alloit succomber, Sa Majesté postposa ses Intérêts particuliers à ceux du Public; puisqu'après s'être prémièrement défaite de tous ses Ennemis; à savoir en faisant six ans de Trève avec la *Pologne*, à condition que Sa Majesté demeureroit cependant en possession de la Ville de *Riga* & de toute la *Livonie*: & s'étant en même tems assûré de nouveau du *Dannemarck* par un renouvellement d'Amitié, Sa Majesté entra en *Allemagne*, afin de délivrer la Religion Evangelique & les Etats de l'Empire de l'Oppression de la Maison d'*Autriche*, laquelle en ce tems-là aspiroit (tout de même que la *France* fait à présent) à la Monarchie Universelle, & à la Supériorité sur les autres Puissances de l'Europe. Sa Majesté eut, par la Bénédiction Divine, le bonheur de réüssir dans ce vaste Dessein, & de rétablir la Liberté de la Religion, de même que la Balance dans la Chrêtienté: outre cela, Elle gagna

gagna dans l'Empire Romain ces riches Provinces, que Vôtre Majesté possede encore maintenant. Par tout cela, feu le Roi GUSTAVE-ADOLPHE éleva la *Suède* à un tel dégré de Considération & d'Autorité, qu'elle a manié *l'Arbitrage universel*, non seulement dans l'Empire Romain, mais aussi dans tout le Monde Chrêtien; ce qui en vérité est le plus éminent dégré de la Grandeur, où jamais Roi ou Prince du *Monde* ait monté ou puisse monter. Aussi, ce grand Roi n'auroit-il jamais avancé dans un si beau chemin, si en ces Quartiers Septentrionaux, il ne se fût débarrassé d'un Ennemi après l'autre, par le moïen *de la division*, dont j'ai ci-dessus fait le détail.

Et, comme Vôtre Majesté suit les traces glorieuses de ce Roi, en faisant de si grands progrés, que selon toutes les apparences & moïennant la Bénédiction de Dieu Elle va le surpasser avec le tems; Elle a déja imité cette Maxime en ce que *dans une semblable rencontre*, mais d'une maniére bien plus glorieuse, Elle a vuidé auparavant les Affaires du *Dannemarck*, si bien qu'il ne reste à cette

heure, que de combattre le *Czar* & le Roi de *Pologne*. Or, si Vôtre Majesté a pour but de faire des Conquêtes du côté de la *Moscovie*, chose, à mon avis, la plus raisonnable & la plus avantageuse; qu'il plaise à Vôtre Majesté d'y emploïer les mêmes moïens, desquels feu le Roi GUSTAVE-ADOLPHE s'est servi, à savoir, en entretenant la Paix avec la République de *Pologne*, en attendant que les Affaires de la *Moscovie* soient terminées; & alors on peut avec l'aide de Dieu s'attendre au même succès.

Mais, si le bût principal de Vôtre Majesté est de chasser le Roi de *Pologne* de son Trône, la même sage précaution semble demander, qu'Elle fasse prémièrement la Paix avec les *Moscovites*; car, outre les grandes difficultez qu'on rencontreroit dans cette Détrônisation, quand on voudroit l'exécuter *sans le Consentement & la Volonté de la République*, ce qui aussi est un Ouvrage qui demande toutes les Forces de Vôtre Majesté, il est à craindre que les *Moscovites*, voïant que Vôtre Majesté n'auroit pas le dos libre dans l'exécution d'un

si

ſi grand deſſein, ne ſe prévaluſſent de cette occaſion pour faire une Irruption de tous côtez ſur les Terres de la *Suède*, pendant que Votre Majeſté y ſeroit occupée: car alors, ſi par la faveur de la Fortune, ils y gagnaſſent le deſſus, par leur grand nombre, ils ne ſe contenteroient pas d'y ruïner ſans reſſource le plat Païs, ils ſe jetteroient même ſur les Villes, & obligeroient par-là Votre Majeſté de rebrouſſer chemin pour les ſecourir & les ſauver de leurs mains. Quand donc de cette maniére, & moïennant l'Aſſiſtance de Dieu, Votre Majeſté n'aura pas moins réüſſi que ſes glorieux Aïeux contre tous ſes Ennemis, Elle ne manquera point d'une ſemblable occaſion de parvenir au même point de Gloire, où on les a vû élevez, à ſavoir, d'être celui qui peut ſoûtenir *l'Equilibre de l'Europe.* Tout le Monde a déjà les yeux ſur Votre Majeſté, & juge par ſon grand Courage & par ſes grands Exploits que Dieu l'a deſtinée à cela. Le Roi d'*Angletrre* même, qui juſqu'à cette heure a affecté avec tant de zéle & de réputation de ſoûtenir la Cauſe commune, eſt auſſi pleine-

ment persuadé, que c'est à Votre Majesté que ce soûtien appartient: ce qu'il a souvent fait entendre par ces termes, dont il se sert en parlant de Votre Majesté, *l'Espérance fleurissante de l'Europe. La conservation de la Balance de l'Europe n'est pas moins le principal Intérêt de la Suède*, qu'elle est celui des autres Puissances. Car si cette Balance venoit à pancher par la trop grande Puissance de quelque Prince, *la Suède n'auroit plus à attendre que le triste soulagement de Polyphême où celui du tour*, c'est-à-dire, qu'étant la plus reculée elle ne feroit que la dernière à plier sous le joug.

Voilà, Sire, mes Pensées peu relevées, mais bien intentionnées, sur ce qui me semble ne point convenir, dans ces Conjonctures délicates, aux véritables intérêts de Vôtre Majesté. Je ne les dis point par quelque témérité, comme si je ne pouvois rien pénétrer, que Votre Majesté ne puisse mieux comprendre Elle même en son esprit trop éclairé, ou que d'autres qui ont l'honneur d'approcher de Votre Majesté ne puissent pas mieux lui suggerer.

Mais

Mais ces miennes Penſées partent ſimplement d'un zèle ardent que j'ai, ſuivant mon devoir, pour le Service de Votre Majeſté ; remettant au reſte avec très-humble ſoumiſſion à ſon bon plaiſir, d'emploïer ce qu'Elle trouvera de propre & d'utile à l'avancement de ſes meſures, leſquelles je ſouhaite que le Grand Dieu veuille bénir à l'avenir par toute ſorte d'heureux ſuccès & de proſpéritez. Que le même conſerve auſſi la Perſonne Sacrée de Votre Majeſté, en la prenant en ſa ſpéciale Garde & Protection, afin que les fidèles Sujèts de Votre Majeſté aient ce contentement extrême de vénérer leur Clémentiſſime Roi couronné de Lauriers & de Palmes. Toutefois je ſuis perſuadé qu'aucun d'eux ne peut faire ces vœux avec plus de reſpect, que moi ; mais en cas qu'il plût au Dieu Tout-Puiſſant, à la volonté de qui je me ſoumets entiérement, de diſpoſer de moi autrement, en me rappellant hors de ce Monde, où j'ai tant vêcû, que j'ai eû le bonheur de ſervir honêtement quatre Rois & Régens de la *Suède*, paſſablement à leur Satisfaction: il me

reſte

reste encore cette consolation, la plus grande que je puisse avoir en ce Monde, c'est, que dans ma très-humble & très-respectueuse attente, je m'assûre parfaitement, que ces Réflexions bien intentionnées seront reçûës très-gracieusement par mon *Clémentissime* Roi; d'autant qu'elles seront apparemment le dernier gage du très-humble amour, fidélité, & attachement, par lesquels j'ai toûjours tâché de m'évertuer dans la pratique même, & lesquels je garderai fermement jusques à mon dernier soupir, en qualité,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le plus humble, le plus fidéle, & le plus soûmis Sujèt & Serviteur.

BENOÎT OXENSTIERNA.

*A Stokholm ce 5. Mars* 1702.

REPON-

REPONSE *de Sa Maj. le Roi de* Suède, FREDERIC I., *au Mémoire du Comte* Cateja *Ambaſſadeur de* France, *préſenté le* 19. *Juin* 1736. *V. St. donnée à* Stockholm *le* 8. Mars *de la même année V. St.*

MEMOIRE *de Mr. l'Ambaſſadeur.*

SIRE,

IL ſeroit inutile aujourd'hui de rappeller tout ce qui s'eſt paſſé en *Pologne* depuis la mort du Roi *Auguſte*, & tous les efforts que la *France* a faits pour ſoûtenir l'Election ſolemnelle, libre & unanime que la Nation *Polonoiſe*, aſſemblée dans une Diéte légitime, a faite du Roi Beau Père de S. M. Il étoit naturel de penſer que la *Suède* engagée par ſon intérêt & par tant d'autres motifs également juſtes, ne refuſeroit pas ſon ſecours pour le ſoûtien d'une cauſe qui la touchoit de ſi près, & ſi toutes les ſollicitations de la *France* ne l'ont pû obtenir, on doit croire que la ſituation intérieure de la Nation *Suédoiſe* a été le ſeul obſtacle qui s'y ſoit oppoſé.

Ce

Ce fût avec la plus vive douleur qu'en conséquence de ce refus, S. M. se vit hors d'état d'empêcher la prise de la Ville de *Dantzig*, pour la défense de laquelle le Roi n'avoit rien oublié de tout ce qui lui étoit humainement possible. La Convention signée le 15. Juin 1735. par le soussigné Ambassadeur au nom de S. M. a été une nouvelle marque de l'Amitié du Roi pour la Nation *Suèdoise*, & a eu encore pour objèt principal de la mettre en état de force pour pouvoir ensuite se livrer librement à tout ce que son intérêt & la dignité de sa Couronne sembloit exiger d'elle. Il a même paru par tout ce qui s'est passé à la dernière assemblée des Etats, que c'étoit le Vœu & le Désir de la Nation, & l'on devoit croire, qu'en conséquence, elle auroit formé des Instructions conformes avant sa séparation. Cependant la conduite du Ministère pour le renouvellement du Traité avec la *Russie* a dû faire juger à S. M. que les Etats avoient eu d'autres Principes & qu'ils n'étoient pas eux-mêmes décidés sur l'objèt de la Convention concluë par le soussigné Ambassadeur, puisqu'ils avoient apparem-

paremment donné lieu au Renouvellement de Traité avec la *Ruſſie*, indépendamment du fond de ce renouvellement, le tems & les circonſtances de ſa Concluſion ont auſſi dû faire juger que les diſpoſitions générales de la Nation n'étoient point les mêmes.

L'on a été étonné avec raiſon, de voir que cette Concluſion ait ſuivi d'auſſi près la Convention ſignée au nom du Roi, comme ſi l'on avoit craint de donner le moindre ombrage à la *Ruſſie*, & que l'on eût voulu la raſſûrer en lui faiſant voir par un Acte poſtérieur, la Convention anéantie auſſi-tot que formée.

Il ſembloit même que l'on craignît tous les Obſtacles qui pouvoient y être oppoſés, puiſque, au lieu de communiquer le tout d'avance à l'Ambaſſadeur du Roi, comme on avoit lieu de l'attendre, on s'eſt contenté de lui notifier le parti pris de conclure & de ſigner le Renouvellement avec la *Ruſſie*, comme choſe ſans retour, avec la ſimple aſſûrance générale, qu'on ſeroit ſatisfait des Reſtrictions ajoûtées dans ce Traité; & ſans avoir aucun égard au délai qui avoit été demandé, pour que l'on eût

le

le tems de faire part des Réflexions dont une pareille matière étoit susceptible. Mais sans se porter à des plaintes inutiles aujourd'hui, que devenoit un des principaux Objets de cette Convention, dès qu'on renouvelloit l'amitié avec cette même Puissance qui s'est opposée à l'Election unanime du Roi de *Pologne*.

Il n'y auroit plus aucune Puissance contre laquelle la *Suède* eût à se précautionner, & S. M. de son côté ne pouvoit plus retrouver aucun objet d'utilité dans cette même Convention, puisque la Clause reservatoire avec la *Russie*, signifie seulement, que dans le cas où la *Russie* seroit attaquée en haine de l'affaire en *Pologne*, la *Suède* ne seroit point obligée à la prestation d'aucun secours; ce qui loin de reserver à la *Suède* la liberté d'agir dans les affaires de *Pologne*, lui en ôtoit tacitement les moïens. Car la *Suède* ne trouvoit rien dans l'Acte même qui l'autorisât à y supposer un autre sens & qui pût signifier en sa faveur la liberté d'agir au gré de ses Intérêts.

Ce sont toutes ces Considérations rassemblées qui font juger à S. M. que

que la Nation a eu des Principes differens de ceux qu'on avoit lieu de croire. Les Partis que S. M. a crû devoir prendre depuis, pour les affaires de *Pologne*, doivent être aux yeux de la Nation *Suèdoise* une nouvelle preuve que S. M. a effectivement porté ce jugement de la Clause réservatoire dont il est question. Le Roi a pensé sur cela, comme toute l'*Europe* a pensé elle-même, lorsqu'elle a été instruite du fond de ce qui s'est passé en *Suède*.

Quelque desir que S M. ait donc eu de ratifier cette Convention & de donner une nouvelle marque de son Amitié à la *Suède*, Elle a pensé que l'objèt en étant détruit par le renouvellement de son Traité avec la *Russie*, cela porteroit à présent à faux, & qu'ainsi il devoit être question d'examiner quel nouveau Systême on devoit se former aujourd'hui, & quel objèt d'utilité l'on pouroit attâcher au païement du Subside, qui quelque considérable qu'il soit, ne sera jamais considéré par S. M. dès qu'il poura conduire la Nation *Suèdoise* à quelque chose de conforme

à ſes intérêts, à ſa gloire & à ſes véritables Principes.

C'eſt pourquoi le ſouſſigné Ambaſſadeur a ordre de demander à S. M. *Suèdoiſe* de vouloir bien confier ſes ſentimens & ſes intentions; perſuadé qu'il ne dépendra jamais de S. M. que les liens de l'union, pour ainſi dire, héréditaires entre les deux Couronnes, ne puiſſent ſe reſſerrer d'une manière indiſſoluble & également conforme à leurs intérêts communs.

*Réponſe de S. M. le Roi de Suède, au Mémoire que Mr. le Comte de Caſteja, Ambaſſadeur de S. M. T. C., a préſenté le 19. Janvier.* V. St. *donné à Stockholm le 8. Mars 1736.* V. St. Traduction.

SA MAJESTE' s'eſt fait raporter le contenu du Mémoire mentionné, & quoiqu'Elle le trouve conçu en termes plus propres à refroidir qu'à affermir l'Amitié réciproque, ſi S. M. n'avoit pas toûjours à cœur de la cultiver & de l'entretenir de ſon côté, autant qu'il eſt poſſible, à l'avan-

l'avantage & à l'utilité des deux Couronnes; néanmoins Elle n'a pas voulu obmettre d'y répondre pour l'information de Mr. l'Ambaſſadeur. S. M. convient qu'il eſt inutile de rappeller préſentement tout ce qui s'eſt paſſé au ſujèt de l'Elevation du Roi *Staniſlas* ſur le Trône de *Pologne*. Tout le monde ſait ce que la *Suède* a fait pour l'établiſſement de ce Prince, & ce que la *France* a fait depuis pour ſon ſoûtien. Ces circonſtances ont ſervi de guide à S. M. dans la conduite qu'Elle a été obligée d'obſerver par raport aux conjonctures que la dernière Guerre a fait naître: S. M. n'a pas manqué d'expliquer amiablement ſes ſentimens là-deſſus envers S. M. T. C.; Mr. l'Ambaſſadeur ſait mieux que perſonne avec combien de réalité ſa Cour s'y eſt prêtée; ce n'eſt point à S. M. de juger de ce que S. M. T. C. a pû faire pour la défenſe de *Dantzig*. Cette Ville reconnoîtra bien elle-même à qui elle doit la plus grande partie de la réſiſtance qui y a été faite: On s'attendoit ici à toute autre choſe qu'à ſa reddition, lorſque Mr. l'Ambaſſadeur le 15 de Juin

1734. déclara si positivement l'arrivée d'une Escadre, sous le commandement de Mr. du *Gué-Troüin:* Ainsi Mr. l'Ambassadeur peut assez juger lui-même qu'on ne doit point imputer à la *Suède* les malheurs de cette bonne Ville: d'autant plus que la *France* n'a pas pû ou voulu les prévenir.

La Convention signée le 14 Juin 1735. par Mr. l'Ambassadeur au nom du Roi son Maître auroit certainement été une marque de l'Amitié de S. M. T. C. envers S. M. & la Couronne de *Suède*, si l'effèt y eût répondu; mais les plus magnifiques promesses sans effèt ne prouvent rien. Si l'objèt principal de cette Convention a été de mettre la *Suède* en état de force, pour pouvoir ensuite se livrer librement à tout ce que son intérêt & la Dignité de la Couronne sembloient d'exiger d'elle, comme Mr. l'Ambassadeur l'a souvent déclaré, cet objèt doit subsister encore, si on veut persuader S. M. de la sincérité des avances qu'on lui a faites.

C'est avec beaucoup de surprise que S. M. remarque que Mr. l'Ambassadeur dans son dit Mémoire, allegue

legue les Principes, les Objèts & les Diſpoſitions des Etats & de la Nation *Suèdoiſe*; circonſtances qu'un Miniſtre Etranger ne peut ni ne doit citer, perſonne ne pouvant ignorer que les Etats mêmes ont remis au Roi ſeul l'autorité de donner les Réſolutions ſur les Propoſitions qui viennent des Cours Etrangères: Et comme Mr. l'Ambaſſadeur n'eſt accrédité ni auprès des Etats ni auprès de la Nation; mais auprès de S. M. ſeulement, il doit bien penſer que c'eſt d'Elle ſeule que les Miniſtres Etrangers doivent attendre les Réponſes, à moins que de vouloir faire entre S. M. & la Nation une eſpéce de ſchiſme très-préjudiciable à la forme du Gouvernement de *Suède*, & incompatible avec la fidélité & l'attachement inviolable de la Nation *Suèdoiſe* pour ſes Rois. Mr. l'Ambaſſadeur ſait trop bien les droits de la Dignité Roïale pour prétendre que les ſentimens d'une Nation ne ſoient pas renfermés dans ceux que déclare ſon Roi & ſon Chef Quand S M. prend les avis de la Nation il ne s'enſuit nullement qu'un Miniſtre d'une Puiſſance Etrangére ſoit en droit

d'examiner la conformité de leurs ſentimens avec les Réſolutions & les Remontrances qui lui ſont données S. M. eſt trop perſuadée de la juſtice de S. M. T. C. pour ſupoſer qu'elle puiſſe aprouver une idée ſi peu compatible avec la Majeſté.

En ſecond lieu, Mr. l'Ambaſſadeur trouve à propos d'inſinuer que le renouvellement du Traité d'Alliance défenſive avec la *Ruſſie*, mettoit le plus grand obſtacle à la Ratification de la Convention; mais de quel Acte ou Engagement peut-on tirer cette Conſéquence, ſi la *Suède* n'en a pas ſigné de contraires? Perſonne ne ſauroit lui conteſter la liberté donnée à toute Nation indépendante de s'allier avec telle Puiſſance qu'elle jugera de ſa convenance, lorſqu'il n'y entre rien de contraire à ce qu'on a déjà promis à ſes autres Amis. Quand S. M. en a exemté le ſujèt des différens entre la *France* & la *Ruſſie*, a ſavoir les Troubles de la *Pologne*, & que S. M. n'aimoit pas à ſe broüiller mal à propos avec ſes autres Alliez & Voiſins; falloit-il encore par deſſus le marché, ſe reſerver expreſſément la liberté d'agir contre eux, quand l'oc-

ca-

caſion s'en préſenteroit ? Tout autre prendroit cela plûtôt pour un Manifeſte, que pour un Renouvellement d'Amitié.

Mr. l'Ambaſſadeur continuë dans ſon Mémoire, d'imputer à la *Suède*, qu'au lieu de communiquer le tout d'avance avec lui, comme il a cru avoir lieu de l'attendre, on s'eſt contenté de lui notifier le parti pris de conclure & de ſigner le Renouvellement avec la *Ruſſie*. Mais il plaira à Mr. l'Ambaſſadeur, de ſe ſouvenir de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette Affaire-là, & il doit convenir de tout le contraire.

L'année 1733, le 25. de Juin, on a communiqué confidemment à Mr. l'Ambaſſadeur, les prémières Inſinuations de la Cour de *Ruſſie*, par ſon Envoïé Extraordinaire Mr. de *Beſtuchef*, pour le renouvellement d'un Traité défenſif qui alloit expirer le 22. de Février de cette année-ci; l'année paſſée, en même tems que ledit Envoïé de *Ruſſie* réïtéra ſes Inſtances, Mr. l'Ambaſſadeur en eut part, de même que le 25 Juin de ladite année, de la Réſolution de S.

M. d'établir avec le dit Envoïé des Conférences sur ce sujèt.

Le 7. Juillet, lorsqu'on avoit eu la prémière Conférence avec ledit Ministre, on n'a pas manqué non plus de communiquer à Mr. l'Ambassadeur, les Conditions & les Restrictions qu'on demandoit de la *Russie*, & en dernier lieu, lorsqu'on en étoit convenu de part & d'autre, & qu'on alloit les signer.

C'est ainsi que S. M. est allée rondement dans toute cette Négociation avec la *France*, aïant donné à connoître par ses Commissaires dans les Conférences, principalement dans celle du 20. de Mars 1735, que quand le tems marqué dans ledit dernier Traité, pour un renouvellement aprocheroit, S. M. ne pourroit pas s'en dispenser, n'aimant pas à rebuter & à ombrager ses autres Amis. Il est vrai que Mr. l'Ambassadeur n'en parut pas trop satisfait; mais S. M. T. C. est trop équitable pour prétendre que parce que la *France* ne l'a pas voulu, la *Suède* ne le devoit point faire. La *France* aïant été ainsi informée par avance des intentions de S. M., si ladite Couronne

ronne n'y avoit point trouvé ſon compte, pourquoi a-t-elle fait ſigner ici par ſon Ambaſſadeur, cette Convention qu'elle a propoſée & dreſſée elle-même, ſans y ſtipuler la moindre choſe de la *Suède*, de cette nature là, avec ſes Voiſins? Au contraire, après l'avoir eſſaïé dans ſes propoſitions précedentes, Elle s'eſt déſiſtée elle-même dans ſa derniére Convention avec la *Suéde*, des Traités antérieurs avec d'autres Puiſſances. La queſtion eſt donc, ſi la *Suéde* s'eſt engagée par quelque Acte ſolemnel à ne pas renouveller avec la *Ruſſie*? Cela n'étant pas, quelle excuſe fondée dans la Convention peut bien alléguer Mr. l'Ambaſſadeur, à ne la pas remplir du côté de la *France*? Un chacun qui voudra ſe donner la peine d'examiner, & de péſer ſans prévention les circonſtances, & le cours de ces deux Négociations, à ſavoir celle de la *France* & de la *Ruſſie*, trouvera difficilement dans celle de la *Suéde* avec la *Ruſſie*, quelque effèt de crainte & de précipitation comme le Mémoire de Mr. l'Ambaſſadeur le qualifie: Imputation d'autant plus im-

poſſible à ſoûtenir, que l'expérience de tous les ſiécles paſſés prouve le contraire.

Pouroit-on regarder comme crainte & précipitation, quand on ne veut pas entrer téte baiſſée dans des propoſitions & deſſeins très-vaſtes & haſardeux à mettre en exécution, n'aboutiſſant depuis le commencement juſqu'à la fin, qu'à ſe broüiller avec ſes Voiſins. Mr. l'Ambaſſadeur ſe reſſouviendra lui-même de la variéte des Propoſitions qu'il a faites ici. On trouve ſuperflu d'entrer dans ce détail, il ſuffit de remarquer que Mr. l'Ambaſſadeur déclara, que celles qui lui fûrent remiſes ici, étoient exorbitantes, inacceptables, & d'une nature, qu'il étoit impoſſible d'apuiër une Négociation deſſus; revenant toûjours à ſes prémières Inſtances, ſavoir à demander à la *Suéde* de l'Activité, des Plans, des Troupes & des Opérations offenſives.

Celle de *Ruſſie* ne demandoit que le renouvellement d'une Alliance défenſive déjà aggréée & concluë depuis douze ans, qui ſubſiſtoit encore,

re, & qui n'avoit pour bût que la ſûreté de ces deux Etats.

Quand S. M. fit repréſenter le 19 de Novembre 1734. à Mr. l'Ambaſſadeur les difficultés qu'Elle trouvoit, d'entrer dans quelque activité, Elle laiſſa en même tems juger a la *France*, ſi dans les diſpoſitions, d'ailleurs amiables, Elle n'avoit pas grande raiſon de chercher avec ſoin, d'augmenter les forces de la *Suéde*, moïennant certaines conditions. pour qu'Elle ne prît pas des meſures avec des Puiſſances Ennemies de la *France*, ou mal-intentionnées contre Elle. Mr. l'Ambaſſadeur le prit *ad referendum*, & n'en communiqua la Réponſe que le 3 de Février ſuivant, lorſque Mr. l'Ambaſſadeur déclara que S. M. T. C. ſe conformoit entiérement à ce que S. M. avoit paru ſouhaiter dans la Conférence du 19 de Novembre; mais prétendant en même tems, que la *Suede* n'entreroit dans aucunes meſures, non ſeulement avec les Ennemis préſens de S. M. T. C. mais auſſi avec ceux qui pouroient le devenir.

Le 3 de Mars, Mr. l'Ambaſſadeur remercia S. M. de la Réponſe à ſon

à son Mémoire du 30 de Janvier, en priant S. M. de faire projetter la Convention sur chacun des points contenus dans ladite Réponse ; afin qu'étant communiquée à Mr. l'Ambassadeur, sur ce qu'on trouvera nécessaire de remarquer & d'ajoûter ultérieurement sur l'une & l'autre, on puisse mettre la dernière main à un Ouvrage si salutaire. Mais le 10 de Mars, il a plû à Mr. l'Ambassadeur d'y ajoûter de nouvelles restrictions; à savoir, que pendant la durée de la Guerre présente, on ne prendroit aucunes mesures, ou liaisons avec les Puissances actuellement ennemies de la *France*, ou qui pourroient le devenir; qu'on ne leur fourniroit & n'engageroit directement ou indirectement, sous quelque nom que ce fût, aucunes Troupes; & que pour cet effet, on n'écouteroit ou accepteroit les Propositions qui seroient faites d'autre part, que de concert & d'un commun consentement. Il est vrai que Mr. l'Ambassadeur offroit bien par deux differentes reprises, les Subsides mentionnés dans la Convention; mais à une condition si onéreuse, que la

*Suéde*

*Suède* n'y pouvoit accéder, sans se dépoüiller d'une des plus grandes prérogatives de toute Nation, libre & indépendante; à savoir, de n'entrer en aucune Alliance sans le consentement de la *France*, & de concert avec Elle. Après que S. M. eut témoigné l'impossibilité d'y entrer à ce prix-là, Mr. l'Ambassadeur continua toûjours dans plusieurs Conférences de provoquer comme à un Arrêt sans appel à la Conférence du 19 Novembre 1734, & aux Propositions qui lui avoient été faites alors; cependant Mr. l'Ambassadeur a prétendu de son côté, y ajoûter des conditions qui ne s'y trouvent pas, c'est-à dire.

1. En changeant le tems présent, *des Ennemis, & mal intentionnés contre la France*, dans un tems futur, *ceux qui pouroient le devenir.*

2. Que S. M. devoit s'engager à n'entrer dans aucune Alliance où liaison sans le consentement de la *France*, sur quoi Mr. l'Ambassadeur insistoit si positivement, en donnant ce sens-là à notre Conférence du 19 Novembre, qu'il sembloit ne vouloir plus nous accorder la liberté d'examiner la

la conſéquence de ſon nouveau ſuplément, mais que nous devions y acquieſcer, & l'admettre comme déjà ſtipulé & offert, ſans y avoir plus le moindre mot à redire. A la fin, après pluſieurs conditions & explications demandées par raport aux Traités antérieurs de la *Suède* avec ſes autres Amis & Alliés, Mr. l'Ambaſſadeur ne communiqua ſon *Ultimatum* que le 5 Juin 1735, tel qu'il l'avoit reçû de ſa Cour, lequel ne fût pas plûtôt préſenté & trouvé acceptable, qu' fût agréé & conclu; ainſi ſi Mr. l'Ambaſſadeur a vû terminer la Négociation de Mr. de *Beſluchef* en moins de tems que la ſienne, ſi moins de tems y a, à compter de l'année 1733; quand Mr. de *Beſtuchef* en parla en réïtérant les Inſinuations déjà faites par ſon Predéceſſeur le Comte *Gollowin*, il trouvera qu'il n'y entre du côté de la *Suède*, ni crainte ni précipitation, mais uniquement la diſcuſſion des Propoſitions plus ou moins acceptables. Quand on avoit demandé de la *Ruſſie*, tout ce qu'on en pouvoit raiſonnablement prétendre, qu'Elle y avoit conſenti, que le terme de renouvellement ſtipulé dans le

le Traité, aprochoit, comment le différer sans donner des marques visibles de mauvaise intention, sur tout, aïant déjà assûré la Cour de *Russie*, que quand le tems marqué pour renouveller aprocheroit, S. M. y seroit portée? S. M. & toute la Nation *Suédoise* prétendent en toute occasion à juste titre, de soûtenir le Caractère dont elles sont en possession depuis si longtems, d'être aussi exacts observateurs de leurs Engagemens, qu'Elles ont lieu à s'attendre au réciproque de leurs Amis. Que diroit bien la *France*, si après avoir accordé tout ce que la *Suéde* avoit souhaité d'Elle, & qu'il n'y restât que la signature, la *Suéde* la différoit de jour en jour, en cherchant toûjours des prétextes pour traîner la conclusion en longueur? Quel bien en seroit-il revenu à la *France*, si sur les Instances de Mr. l'Ambassadeur Elle auroit fait échouer les Négociations avec la *Russie*, de même qu'Elle a fait avec celle que l'*Angleterre* avoit entamé alors? Où sont les preuves de cette Amitié dont Mr. l'Ambassadeur a si souvent donné des assûrances de la part de sa Cour à la *Suéde*,

*Suéde*, & du grand bien qu'on lui veut? Si après l'avoir privé par une Convention infructueuse, de plus d'un million & demi de livres en argent de *France*, qui du prémier offre lui étoient proposées par *l'Angleterre*, & qui selon toute aparence, seroit allé bien plus loin, dont la *Suéde* auroit joui aussi immanquablement & sans le moindre risque, que le fait présentement le *Dannemarck*, mais que la *Suéde* a perdu pour l'amour de la *France*. Celle-ci trouve encore mauvais, que pour lui plaire, la *Suéde* ne se soit pas aussi privé de l'avantage qui lui revient de son renouvellement avec la *Russie*. Ce qui paroît encore moins amiable, est: Qu'au lieu de dédommager la *Suéde* des Avantages que Mr. l'Ambassadeur lui a fait manquer du côté de l'*Angleterre*, par le double & plus que le double qu'il a promis de la part de la *France*, il ne païe présentement les Subsides stipulés, que par des reproches & accusations mal fondées. C'est avec raison qu'on les peut appeller mal fondées, puisque l'effèt & le tems même, Juge impartial, & clair-voïant des actions humaines, les a dé-

a détruites. Eſt-ce que la Diète de Pacification en *Pologne*, qui n'a pas encore eû ſa conſiſtance, a été accélerée par le renouvellement du Traité de la *Suéde* avec la *Ruſſie*? Les *Polonois* n'en ont pas pû non plus être découragés, à moins qu'on n'ait voulu ſupoſer que l'eſpérance ſeule d'un ſecours d'ici, eut été ſuffiſante pour ſoûtenir la conjoncture en *Pologne*. Ce qui n'auroit pourtant pû durer longtems avant qu'Elle en eut été deſabuſée, & la *Suède*, malgré elle, expoſée aux plaintes & mécontentement de ladite Nation. Il eſt connu que du tems que Mr. l'Ambaſſadeur négocioit ici, ſa Cour étoit déjà en Négociation avec celle de Vienne pour les Préliminaires de la Paix: A meſure que celle-là avançoit, la notre perdoit ſon prix, devenoit indifférente, & fût différée. Il n'eſt pas plauſible que le renouvellement du Traité de la *Suède* avec une Puiſſance qui étoit ſur le point de s'accorder avec la *France*, lui ait pû fournir un juſte ſujèt de mécontentement ſelon la règle ordinaire *ceſſante cauſâ ceſſat effectus*. Si la bonne intelligence avec la *Ruſſie*, eſt un crime dans l'eſprit de Mr. l'Ambaſſadeur, pourquoi nous reprocher

cher ce qu'en même tems sa Cour autorise par son propre exemple? Sa Majesté peut encore moins s'imaginer que le renouvellement de son Traité avec la *Russie*, & dont l'effectuation ne commençoit qu'après l'expiration du prémier, c'est-à-dire, près de six mois après la signature des Préliminaires de la *France* à *Vienne*, puisse avoir précipité l'accommodement de la *France*, déjà entamé plusieurs mois auparavant. Mais si cela est, S. M. auroit lieu de s'aplaudir, d'avoir été le prémier mobile de la Paix en *Europe* & de l'acquisition de la *Lorraine* pour la *France*. Ne vaudroit-il donc pas mieux que Mr. l'Ambassadeur se tint uniquement à cette seule & probable raison de refus de la Ratification, qu'il a allegué lui-même dans son Mémoire? C'est-à-dire, que S. M. T. C. de son côté, ne pouvoit plus retrouver aucun objèt d'utilité dans cette Convention: Après qu'on fût parvenu à son but à *Vienne*, on ne trouvoit plus son compte à païer à la *Suède* les Subsides stipulés; quoique la *Suède* de son côté, n'ait donné aucune atteinte à ce qu'elle avoit promis à la *France*.

Tout

Tout le monde y ajoûtera plûtôt foi, qu'à l'accusation du Mémoire, à savoir, qu'on vouloit ici par un Acte postérieur, anéantir la prémière Conclusion aussitôt qu'elle étoit formée.

La conduite qu'on a gardé depuis la signature de la Convention jusqu'à présent, donnera lieu de croire à toute l'*Europe*, que l'objèt de ladite Convention doit avoir été tout autre que ne marquent ces asslûrances si souvent données; à savoir, de mettre la *Suéde*, par ces subsides, en état à ne pas craindre d'insultes. Puisque si le dessein de la *France* n'a pas été autre, il n'y a rien qui puisse la détourner de s'en acquitter, tant en tems de Guerre, qu'encore plus en celui de Paix, qui doit naturellement dissiper tout ombrage.

Mr. l'Ambassadeur sait mieux qu'un autre, que l'engagement de la *Suéde*, consiste uniquement à ne point donner, prêter ou vendre quelques Troupes contre les intérêts de Sa Majesté T. C. & contre les vûës qu'Elle déclare l'avoir déterminé à prendre les Armes; il est évident que la *Suéde* à religieusement observé cette condition; mais les circonstances des dé-

lais dont on commençoit à se servir pour différer d'abord l'expédition de la Ratification, donnoit assez à connoître que la Cour de *France* devoit avoir changé de vûës, & de sentimens.

Prémiérement, une légére indisposition du Capitaine *Palmstierna*; porteur de la Convention en *France*, devoit être la cause du retardement de la Ratification, comme s'il étoit l'unique dont on pouvoit se servir dans cette occasion. En second lieu, on exigea des éclaircissemens sur des Articles séparés ou secrèts qu'on supposoit, & réattachés à notre Traité avec la *Russie*, qui n'avoient pourtant jamais existés; & présentement, le renouvellement d'une Alliance défensive avec une Puissance actuellement raccommodée avec la *France*, doit pourtant causer la perte à la *Suéde* des marques réelles de l'amitié de la *France*, & la dégager entiérement de tout ce qu'en son nom, par ses ordres, sur son Projèt, son propre Ambassadeur avoit promis & signé. Si la *France* veut confronter sur le pied de l'ancienne amitié, la conduite qu'a tenu la *Suéde* à son égard en pa-

pareil cas, Elle l'a trouvera bien différente de la ſienne envers la *Suéde* préſentement. Malgré l'Alliance entre la *Suéde* & la *France* concluë & ſignée à *Paris* l'année 1715. celle-ci a pourtant trouvé bon de ſe lier avec des Ennemis déclarés alors contre la *Suéde*, à ſavoir le *Czar* de toute la *Ruſſie*, & le Roi de *Pruſſe*; & de leur promettre par un Acte ſolemnel ſigné à *Amſterdam* le 4. Avril 1717.

1. De faire ſincérement tout ce qui dépendra d'Elle, pour avancer leur bien & avantage, & pour détourner tous les dommages & préjudices qui pourroient leur arriver, ou à leurs Etats & Sujèts.

2. De n'entrer dans aucune Convention qui puiſſe être contraire à ce qui pourra être ſtipulé dans la Paix du Nord avec le *Czar*, & le Roi de *Pruſſe*; mais au contraire, d'aporter tous ſes ſoins pour en aſſûrer le maintien & l'exécution.

3. De la garantir dans tous les Points & Articles; & pour cette fin, d'interpoſer non ſeulement ſes bons offices, mais auſſi un ſecours de Troupes ou en Argent.

4. Après l'expiration de son Traité avec la *Suéde*, qui finiroit alors au mois d'Avril suivant, de ne plus prendre aucun engagement avec ladite Couronne sous quelque prétexte que ce puisse être, directement ou indirectement, contraires aux intérêts de Leurs dites Majestés le *Czar* & le Roi de *Prusse;* & qu'elle ne donnera aussi à ladite Couronne, après ledit Terme, aucun secours de Troupes ni d'argent, sous quelque nom que ce puisse être.

La seconde fois, il n'y a pas deux ans, & immédiatement après la prise de la Ville de *Dantzig*, lorsque Mr. l'Ambassadeur pressoit le plus vivement sa Négociation, on fût informé ici que Mr. *Létang* avoit entamé à la Cour de *Petersbourg*, une Négociation entiérement contraire aux insinuations de Mr. l'Ambassadeur ici, & dont les conditions nous sont bien connuës. On ne trouvera rien de pareil du côté de la *Suéde*, à l'égard de la *France*, la discrétion de la prémière est même allée à un point à n'en jamais faire de reproches amiables à la *France*.

Ce n'est qu'à regrèt que S. M. s'est vûë

vûë obligée de rapeller tout ce fâcheux passé.

S. M. auroit bien mieux aimé de s'accommoder aux doux & amiables sentimens de S. Em. le Cardinal de *Fleuri*, déclarés depuis peu à son Ministre Plénipotentiaire le Baron de *Gedda* à *Paris*, c'est-à-dire, d'oublier le passé & de travailler conjointement à une union indissoluble entre les deux Couronnes pour l'avenir. Mais tous les reproches antérieurs, principalement ceux qui se trouvent dans le dernier Mémoire de Mr. l'Ambassadeur, ne sont guères propres à mener à une fin si salutaire. Tant que l'on ne sauroit prouver la moindre contravention du côté de la *Suéde* à ses engagemens marqués dans ladite Convention, S. M. se croit toûjours en droit de se tenir à ce qui a été stipulé & conclu. On laisse à juger quel fond on peut faire sur des Traités à former présentement, lorsque ceux qui ont été faits, ne sont pas sitôt signés, qu'on cherche des prétextes pour les anéantir.

S. M. attend donc avec justice, que la *France* ratifie une Convention concluë & signée par son Ambassadeur,

deur, pour convaincre S. M. de la ſincérité de ſes ſentimens envers S. M. & la Couronne de *Suéde*; c'eſt le moïen le plus propre à porter S. M. à contribuer de tout ſon poſſible pour reſſerrer de plus près les nœuds de cette heureuſe union qui a régné depuis tant d'années entre ces deux Couronnes, à l'avantage réciproque des deux Nations. Au reſte, Sa Majeſté, &c. &c.

F I N.

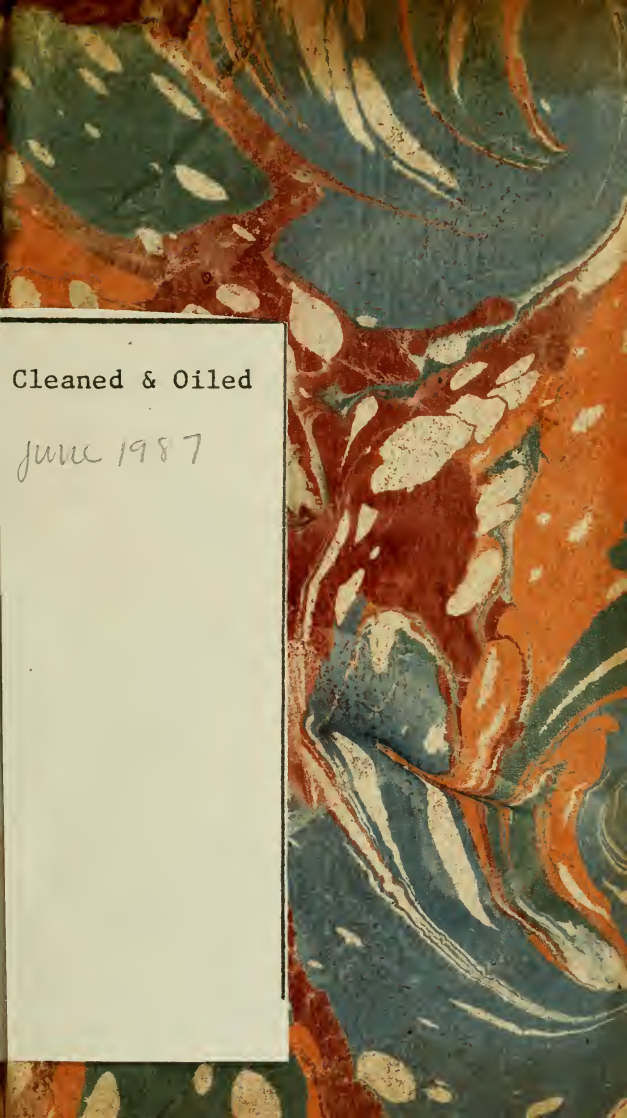
Cleaned & Oiled

June 1987